# PROGRAMME OPÉRATIONNEL

FEDER Massif central 2014-2020

Ce document est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

MASSIF CENTRAL
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

# SOMMAIRE


**1.** Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l'Union européenne, en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, et de la cohésion économique, sociale et territoriale ..... 6

**1.1 :** Stratégie de contribution du programme opérationnel (PO) à la stratégie de l'Union européenne en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive et de la cohésion économique, sociale et territoriale ..... 6

**A.** Introduction ..... 6

**a)** Présentation du territoire ..... 6

**b)** Les politiques de massif, une originalité française ..... 7

**B**. Résumé du diagnostic territorial ..... 8

**a)** Éléments de diagnostic ..... 8

**b)** Enjeux pour 2014-2020 ..... 11

**C.** Stratégie d'intervention du PO Massif central ..... 12

**a)** Orientations stratégiques des politiques de massif ..... 12

**b)** Une démarche spécifique de construction du PO ..... 12

**c)** Travaux préparatoires à la construction du PO Massif central ..... 13

**d)** Contribution du PO Massif central à la stratégie Europe 2020 ..... 14

**e)** Architecture du PO Massif central ..... 15

**1.2 :** Justification de la dotation financière ..... 18

**Tableau 2 :** Aperçu de la stratégie d'investissement du programme ..... 19

**2.** Description des axes prioritaires ..... 20

**2.1 :** Description des axes prioritaires hors assistance technique ..... 20

**Axe 1 :** Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central ..... 20

**Priorité d'investissement 6.d :** Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris Natura 2000 et les infrastructures vertes ..... 20

**Objectif spécifique 1.1 :** Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes caractéristiques du Massif central ..... 20

**Objectif spécifique 1.2 :** Accroître les retombées économiques des services environnementaux du Massif central ..... 23

Types d'actions envisagées ..... 24

Principes de sélection des projets ..... 25

**Priorité d'investissement 6.c :** Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel ..... 27

**Objectif spécifique 1.3 :** Accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central ..... 27

Types d'actions envisagées ..... 28

Principes de sélection ..... 31

Cadre de performance ..... 33

Catégories d'intervention ..... 34

**Axe 2 :** Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central ..... 35

**Priorité d'investissement 3.d :** Appui à la capacité des PME à s'engager dans leur croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans des processus d'innovation ..... 35

**Objectif spécifique 2 :** Accroître les retombées économiques produites par les PME de la filière bois construction du Massif central ..... 35

Types d'actions envisagées ..... 36

Principes de sélection des projets ..... 38

Cadre de performance ..... 39

Catégories d'intervention ..... 40

**Axe 3 :** Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires ..... 41

**Priorité d'investissement 1.b :** Promotion des investissements en R&I par les entreprises et développement des liens et synergies entre le entreprises, les centres de R&D et d'éducation supérieure, en particulier (...) innovation sociale, éco-innovation, application des services publics (...) ..... 41

**Objectif spécifique 3 :** Améliorer l'attractivité du Massif central pour les actifs par des modèles de développement innovants ..... 41

Types d'actions envisagées ..... 42

Principes de sélection des projets ..... 44

Cadre de performance ..... 45

**Axe 4 :** Assistance technique ..... 48

**Objectif spécifique 4.1 :** Assurer la consommation de l'intégralité des 40 M€ de crédits FEDER dans le respect de la règlementation en vigueur et des objectifs du PO ..... 48

**Objectif spécifique 4.2 :** Assurer une animation du programme proche du terrain et articulée avec les autres programmes régionaux ..... 48

**3.** Plan de financement du programme opérationnel ..... 51

**4.** Approche intégrée du développement territorial ..... 54

**5.** Besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale, avec une attention particulière portée aux communautés marginalisées et aux personnes handicapées ..... 55

**6.** Besoins spécifiques des zones géographiques touchées par des handicaps naturels ou démographiques graves ou permanents ..... 56

**7.** Autorités et organismes responsables de la gestion, du contrôle et de l'audit, et rôle des partenaires concernés ..... 57

**7.1 :** Identification des autorités et organismes concernés ..... 57

**7.2 :** Actions prises pour impliquer les partenaires concernés conformément à l'article 5 dans la préparation du PO, et rôle des partenaires, dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel ..... 58

**1)** Processus d'élaboration du PO ..... 58

**2)** Implication des partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PO ..... 59

**8.** Coordination entre les fonds ..... 61

**9.** Condionnalités ex ante ..... 65

**10.** Réduction de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires ..... 70

**11.** Principes horizontaux ..... 71

**11.1 :** Développement durable ..... 71

**11.2 :** Égalité des chances et non-discrimination ..... 72

**11.3 :** Égalité entre les hommes et les femmes ..... 73

**Annexes :** ① Cadre de performance du programme opérationnel ..... 74

② Plan d'action - cadre statistique pour la conditionnalité générale ex ante 7 : système statistique et indicateurs ..... 76

③ Liste des contributeurs ..... 85

1.

Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l'Union européenne, en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, et de la cohésion économique, sociale et territoriale

## 1.1 Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l'Union européenne, en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, et de la cohésion économique, sociale et territoriale

### A. Introduction

#### a Présentation du territoire

Le territoire de programmation du Massif central est défini par décret. Le décret 2004-69 précise ainsi les 4072 communes comprises dans le périmètre du Massif central.

Avec ses 85000 km², le Massif central est un territoire vaste comme le Portugal ou l'Irlande en plein cœur de la France. Il représente 15 % du territoire national et 42% de la montagne française mais seulement 5,6 % de la population française. Pour autant, il s'agit d'une montagne habitée, avec une densité de population de 44 hab/ km² en moyenne et trois aires urbaines de plus de 250 000 habitants : Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Limoges.

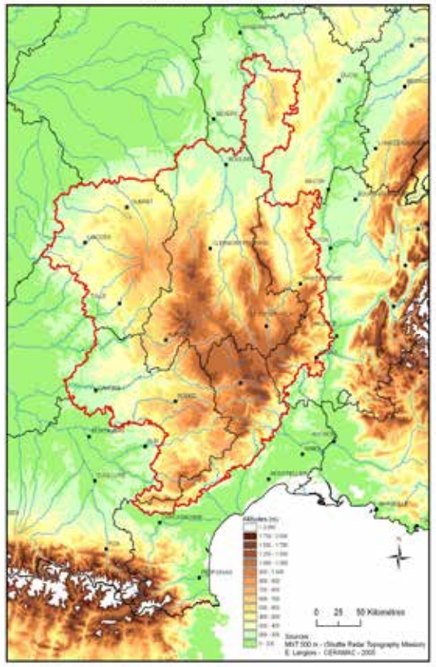

*Aires altitudinales du Massif Central*

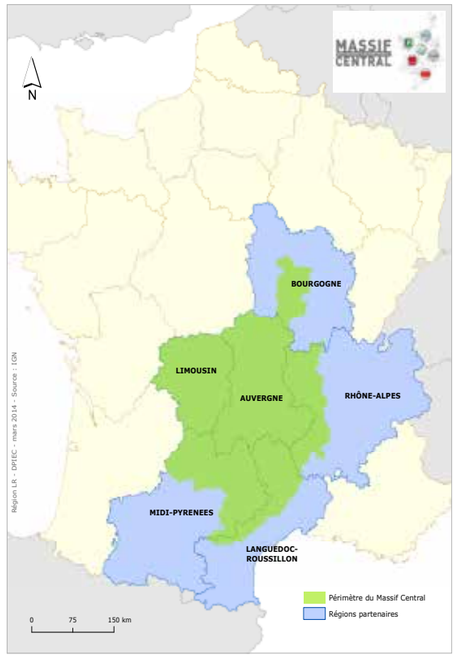


*Périmètre du Massif Central*

Le territoire du Massif central s'étend sur 22 départements et six régions administratives : la totalité de l'Auvergne et du Limousin et une partie de Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes (*cf. carte*). Trois de ces régions (Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin) sont classées en catégorie transition, les trois autres en régions plus développées (*cf carte en annexe 1*).

Le PIB par habitant du Massif central est de 23 661€ (2008) soit 83% de la moyenne européenne.

#### b Les politiques de massif, une originalité française

Le Massif central s'inscrit dans un contexte particulier. La Loi montagne française de 1985 a mis en place un cadre juridique dédié au développement différencié des massifs de montagne. Il s'agissait de proposer une gouvernance partenariale et des financements dédiés pour mettre en œuvre des politiques dites de massif.

Tout l'intérêt des politiques de massif est de pouvoir apporter des réponses communes aux problématiques partagées au niveau interrégional lorsque les outils administratifs et financiers habituels (régionaux, départementaux, municipaux) ne sont pas adaptés. Un schéma de massif apporte le cadre stratégique que déclinent les politiques et conventions de massif.

Le Schéma de Massif adopté en 2006 fait de la reconquête démographique l'objectif des politiques Massif central. La relecture critique de ce schéma (2011), confirme cette priorité et préconise une optimisation des politiques de massif autour de :

- La gestion durable des ressources naturelles et d'un référentiel Massif du développement durable ;
- L'implication des acteurs autour de l'exemplarité et d'un réseau qui capitalise, expérimente et innove ;
- L'observation des dynamiques démographiques et des nouveaux besoins, notamment en matière de services aux habitants.

Dans le cadre européen, cette démarche répond de manière pertinente et originale à l'enjeu de cohésion territoriale et à l'article 174 du Traité de Lisbonne, demandant qu'une attention particulière soit portée aux territoires à géographie spécifique.

L'une des particularités de la politique de la montagne française, et des différentes politiques de massif qui en découlent, réside dans son état d'esprit s'appuyant sur des logiques partenariales et associatives dès les années 1980. Effectivement, des Comités de massif permettent d'associer des élus avec des représentants de la société civile (élus, socioprofessionnels, représentants d'associations, parcs et personnalités qualifiées). Un commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif (antenne déconcentrée de la DATAR) est chargé de l'animation et du suivi des programmes pluriannuels élaborés pour le Massif. Depuis 2007, le Massif central peut s'appuyer sur sa Convention de Massif (financements Etat-Régions) mais également sur un PO FEDER. Au total, ce sont 162 M€ qui sont dédiés à la politique de massif (61 M€ Régions, 61M€ Etat, 40 M€ FEDER) pour la période 2007-2013.

Le Massif central se distingue des autres territoires interrégionaux par l'organisation des six conseils régionaux en groupement d'intérêt public dès 2009. Cette entité, unique à ce jour, permet aux Régions de fédérer leur action et leur positionnement au regard des politiques de massif et de mettre en place une gouvernance interrégionale plus poussée. C'est au nom des Régions que le GIP a coordonné la préparation du PO actuel, en tant que future autorité de gestion, en lien étroit avec le Commissariat de massif et le Comité de massif.

La préparation du PO s'est ainsi appuyée sur la construction d'un diagnostic territorial et d'orientations stratégiques à partir du schéma de massif, des différentes études conduites pour le compte de la DATAR, du GIP Massif central ou du Comité de Massif mais également d'une consultation ouverte au grand public par le biais de réunions publiques et d'un questionnaire en ligne début 2012.

# B. Résumé du diagnostic territorial

## a Éléments de diagnostic

### Une reconquête démographique réelle mais fragile

Si le XXème siècle a vu un fort déclin démographique du Massif central, la courbe s'est inversée au tournant du XXIème siècle, grâce à un solde migratoire positif. Cette accroissement démographique de + 0,4% par an est inférieur de moitié à celui de la France métropolitaine et, comparé aux autres massifs français, c'est celui où la croissance démographique est la plus faible. Le Massif central attire essentiellement des familles et des jeunes retraités. Le solde migratoire positif sur la tranche d'âge 25-54 ans suppose l'arrivée d'actifs ayant déjà une expérience professionnelle, ce qui est un atout pour le territoire. A l'inverse les jeunes de moins de 25 ans ont tendance à quitter le Massif central pour étudier et trouver leur premier emploi dans les métropoles régionales (notamment Lyon, Toulouse, Montpellier).

Parallèlement, le vieillissement de la population est plus prononcé que la moyenne nationale (97,7 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans, contre 68,6 en France) rejoignant ainsi une préoccupation forte et commune à l'ensemble de l'Europe.

### Un contexte social globalement favorable

L'indice de santé sociale du Massif central classe le territoire dans le 1er quart des régions françaises. Une première analyse de cet indicateur laisse entendre que la distribution des richesses dans le Massif central est plus équitable qu'en moyenne en France, un taux de chômage plus faible et que l'environnement social est plus favorable et plus sûr qu'ailleurs (moins d'expulsion de logement, moins de surendettement, moins de criminalité). En revanche, le pouvoir d'achat des ménages y est plus faible : le revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2009 est de 15 929 € pour le Massif central contre 23 433 € en France métropolitaine[1], la précarité y est plus forte en particulier celle des femmes (33,9% des femmes à temps partiel contre 29,6% au niveau national[2]) et, à 23 661€, le PIB/habitant est le plus faible des régions métropolitaines[3].

Dans un contexte où les citadins sont désormais plus enclins à privilégier la qualité de vie des espaces ruraux, et où la montagne bénéficie d'une image positive, le Massif central peut faire valoir plusieurs atouts :

- Les politiques d'accueil, dispositifs innovants mis en place dans le Massif central pour inciter et faciliter l'installation de nouvelles populations, commencent à porter leurs fruits puisqu'un impact positif est observé à moyen terme[4]. Grâce à ces efforts et après plus de 30 ans de décroissance démographique, le Massif central a gagné près de 15 000 habitants. Néanmoins, cette croissance démographique de 0,4 % par an reste ténue et différenciée puisque si les territoires urbains ou sous influence urbaine présentent des dynamiques démographiques largement positives, des espaces ruraux enclavés restent encore fortement fragilisés;
- Un tissu associatif et des liens sociaux internes aux territoires relativement forts[5];
- Un coût de la vie (logement notamment) moins cher qu'ailleurs ;
- Un environnement remarquable.

[1] Source : Observatoire des territoires ruraux, DATAR
[2] Source : INSEE 2010
[3] Source : étude GIP Massif central, 2011
[4] Source : évaluation accueil, Chouippe et ViaRegio, 2012 + IRSTEA, 2012
[5] Source : JM Callois, Approches microéconomiques du développement économique local : prise en compte de la notion de capital social dans l'analyse des espaces périphériques, 2005 - carte p.248



### Des services peu performants

L'Atlas du Massif central (2010) fait apparaître un territoire relativement bien équipé en matière de services de proximité. Il en était de même en 2008 pour les deux autres gammes de services (intermédiaire – supermarché, banque, collège, gendarmerie, dentiste, kiné, etc. et supérieure – hôpital, cinéma, laboratoire d'analyse médicale, etc.). Toutefois les disparités sont fortes et 117 cantons se trouvent en situation de fragilité importante. L'absence d'un professionnel de santé concerne près de 50 % des communes (contre 37% au niveau national) et 40 % des communes ne disposent plus que d'un commerce de proximité.

C'est dans les temps de trajets nécessaires pour accéder aux services que se situe la différence entre le Massif central et la moyenne française, trajets qui se font souvent en voiture individuelle, les transports collectifs étant inexistants ou mal adaptés. Le temps moyen d'accès est supérieur de 30 % à la moyenne nationale, en particulier dans les zones de montagne. L'augmentation des prix de l'essence fait donc peser un risque supplémentaire et croissant de fragilité pour ces territoires si aucune alternative n'est trouvée.

Bien que central géographiquement à l'échelle du pays, le massif est encore mal connecté aux différentes métropoles régionales qui l'entourent et reste éloigné des grands axes d'échanges européens, même si la complétude du réseau autoroutier nord-sud et est-ouest a contribué à améliorer la situation. Les perspectives de raccordement du Massif central aux centres décisionnels par les lignes à grande vitesse (barreau Poitiers-Limoges, ligne Paris-Orléans-Clermont-Lyon) risquent de souffrir de nouveaux délais. Par ailleurs, aucune liaison performante en transport collectif n'existe entre les capitales régionales et dans une grande partie des secteurs ruraux.

L'accessibilité physique étant une problématique caractéristique des territoires de montagne, le numérique offre de nouvelles opportunités de connexions et de « mobilité ».

La première problématique reste celle de l'accès au très haut débit pour des usages professionnels et les particuliers, enjeu majeur pour l'attractivité des territoires. Les coûts à la charge de la puissance publique restent importants, dans la mesure où les opérateurs privés ont tendance à n'investir que dans les pôles les plus densément peuplés. Une dizaine de réseaux publics existent ou sont en projet sur le Massif central, mais ils ne sont pas interconnectés.

### Un retour de valeur insuffisant pour le territoire

Le Massif central s'appuie sur un tissu économique encore traditionnel, dominé (proportionnellement à la moyenne nationale) par les secteurs agricole et industriel.

93 % des 345 100 établissements du Massif central emploient moins de 10 salariés. Ce tissu de très petites entreprises est une force pour le Massif central car il permet d'assurer un développement équilibré en maintenant des activités économiques sur l'ensemble du territoire.
Toutefois, ces PME/TPE (industrie, agriculture, bois notamment) n'ont généralement pas la capacité d'innovation et de marque nécessaires pour améliorer leur compétitivité hors coût et le retour de valeur sur le territoire.

La filière bois en particulier, représente 42 000 emplois, soit 9% des emplois nationaux de la filière. C'est 1,5 fois plus que la participation de l'ensemble des activités du Massif central à l'emploi national [6]. Il s'agit donc d'un secteur proportionnellement fort pour le Massif central qui présente une caractéristique en termes de répartition. Les activités amont de la filière (sylviculture et travail du bois) ont un poids plus important dans la filière qu'à l'échelle nationale alors que le secteur de la construction bois est proportionnellement moins bien représenté qu'au niveau national : sa part dans l'emploi de la filière atteint 27,7% contre 31,5%.

Le tourisme constitue d'ores et déjà un important secteur économique pour le Massif central. En effet, il regroupe près de 4% de l'emploi salarié sur le Massif ce qui reste, bien entendu, inférieur à celui que l'on peut observer dans des zones particulièrement touristiques (Ile de France, Bassin méditerranéen,

[6] Source : INSEE 2010

stations de ski alpines et pyrénéennes) mais qui demeure supérieur à la grande majorité des zones rurales. Toutefois, les emplois générés sont loin d'être pérennisés et dépendent encore trop de variations conjoncturelles.

Les dépenses de recherche et développement sont plutôt inférieures à la moyenne nationale, et plus marquées par de l'investissement privé que public, ce qui s'explique par une irrigation universitaire plus faible du Massif central. De plus, on constate que le niveau des services aux entreprises est inférieur à la moyenne nationale[7].

Enfin, le Massif central affiche un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale (8,3% dans le Massif central contre 9,6% en France en 2009[8]) mais ce résultat cache mal les fortes disparités entre bassins d'emplois en tensions, qui peuvent peiner à recruter (mécanique, plasturgie, etc.), et les bassins d'emplois en difficulté ou touchés de plein fouet par la crise. On constate un manque ou une absence de gestion territoriale et prospective des compétences présentes sur le territoire.

**Des ressources naturelles remarquables mais dont la valorisation est encore fragile**

Le Massif central est un espace remarquable du point de vue environnemental avec un quart de son territoire en ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), 10 parcs naturels régionaux (PNR) et un parc national qui couvrent le tiers de son territoire, ainsi que deux PNR en gestation.

L'agriculture extensive, largement présente sur le Massif central, a un impact positif sur la qualité de paysages et de la biodiversité. Le massif représente 1/3 de la prairie française alors qu'il ne couvre que 15% du territoire national. L'agriculture à haute valeur naturelle (HVN) est particulièrement présente sur le massif et marque ainsi une forte préservation de la biodiversité mais cette surface HVN tend à diminuer depuis 40 ans notamment sur les prairies.

La forêt occupe 1/3 du territoire, avec un taux de boisement de 7 points supérieur à la moyenne nationale, et sa composition est aussi bien de feuillus que de conifères, soumis aux aléas du changement climatique.

Pour autant, le Massif central valorise très inégalement ses ressources phares. Si la valorisation économique de la prairie représente environ deux-tiers de la valeur économique totale (VET) de la ressource, la VET de la Forêt est à 90% non-marchande aujourd'hui[9].

Le Massif central est également un château d'eau, à l'instar des autres zones de montagne françaises, mais la ressource, si elle est globalement de bonne qualité connaît des pressions variables. Par exemple, la surface des zones humides diminue dans le Massif central alors qu'elle a tendance à augmenter à l'échelle française. Les ressources naturelles sont donc encore riches mais fragilisées.

Compte tenu de son positionnement au croisement de 4 zones biogéographique, le Massif central a la responsabilité de la perpétuation des habitats sous haute influence humaine et de leurs espèces, notamment à l'aune du changement climatique.

La pression que le développement de certaines énergies peut faire peser sur les ressources invite les acteurs du territoire à anticiper leur gestion pour assurer le bon renouvellement et la valeur portée aux paysages et cadre de vie incite plus qu'ailleurs à une réflexion poussée sur l'acceptation de nouvelles unités de production.
De fait, les aménités et les services écosystémiques rendus par le territoire du Massif central sont nombreux mais mal connus et évalués. Ils n'offrent que peu de retour de valeur pour le territoire alors que leur potentiel est démontré soit via des produits ou des activités associés, soit via des paiements pour services environnementaux.

[7] Source : Atlas Massif central 2010

[8] Source : INSEE 2010

[9] Source : étude GIP Massif central « Massif central, pour un nouveau modèle de développement », 2012



## b Enjeux pour 2014-2020

L'enjeu principal pour le Massif central est donc de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et maintenir des entreprises et des actifs.

Cela suppose de répondre à d'autres enjeux déterminants pour maintenir ou retrouver ce dynamisme démographique, social et économique :

- La qualité environnementale et paysagère du Massif central est un atout majeur de son attractivité qui est aujourd'hui mal valorisé. Les ressources naturelles sont non délocalisables mais elles sont aujourd'hui soumises à des pressions fortes, qui pourraient faire du Massif central un simple réservoir de matières premières. L'exemplarité et l'attractivité environnementales du Massif central sont des atouts que le PO doit permettre de valoriser au service du développement d'activités durables et inclusives sur le territoire du Massif central et pour ses habitants. Le massif n'a ni vocation à devenir une réserve naturelle étanche, ni à servir de réservoir de matière première pour les industries qui se développeraient sur les aires métropolitaines. Il s'agit d'une montagne habitée dont les atouts environnementaux doivent être mieux valorisés dans l'intérêt des territoires et des leurs habitants. L'enjeu est de préserver le bon état écologique des milieux emblématiques du Massif central et d'organiser le retour de valeur que cette qualité environnementale peut engendrer pour le territoire.

- Les services aux populations et aux entreprises sont des facteurs clés de l'attractivité d'un territoire. La particularité des territoires ruraux et de montagne est leur éloignement ou leur raréfaction plus rapide qu'ailleurs. L'enjeu pour le Massif central est bien de les maintenir en trouvant des solutions novatrices et adaptées pour contrer ce déclin ou ces difficultés d'accès.

- La qualité du vivre ensemble, la vitalité associative et entrepreneuriale, la gouvernance partenariale sont des caractéristiques du Massif central qui peuvent jouer un rôle majeur dans la redynamisation des territoires les plus éloignés. L'enjeu est de valoriser cet atout et ces ressources humaines pour les mobiliser au profit de nouvelles formes de développement et d'inclusion sociale.

- L'économie du Massif central dépend trop de productions intermédiaires qui créent peu de valeur ajoutée et d'emplois. Les ressources humaines locales ne sont pas forcément bien adaptées aux besoins présents et à venir des entreprises. L'enjeu est de renverser cette tendance pour favoriser le développement d'activités à forte valeur ajoutée et de mieux gérer les emplois et compétences des territoires.

- L'innovation est au cœur de la croissance économique européenne. Pour autant, le modèle dominant de concentration métropolitaine des dynamiques d'innovation n'est pas adapté au Massif central. La contribution du Massif central à la stratégie UE 2020 passe par une appropriation du contexte local et une amélioration des connaissances qui permettent d'adapter une stratégie globale aux réalités du terrain. L'enjeu pour le Massif central est de dépasser le cadre général des politiques d'aménagement du territoire pour répondre aux besoins partagés de ce territoire à géographie spécifique. Cela suppose d'inventer un nouveau modèle de développement qui s'appuie sur les ressources humaines, naturelles, économiques des territoires et sur la gouvernance originale des politiques de massif.

Le bassin versant de la Loire est en grande partie dans le Massif central. Dans la mesure où le Plan Loire traite très clairement des risques d'inondation et que, de manière générale, les problématiques aquatiques sont prises en charge dans ce programme, il apparaît redondant et inopportun d'aborder cette thématique à l'échelle du Massif central. Cette répartition des missions est d'ailleurs ancrée dans les pratiques des programmes depuis 2007.

Dans un contexte de recherche de concentration financière et d'effet de levier, les glissements de terrain et éboulements ne représentent pas un enjeu fort pour une intervention interrégionale du PO FEDER Massif central par rapport aux autres thèmes identifiés.

# C. Stratégie d'intervention du PO Massif central

## a Orientations stratégiques des politiques de massif

Sur la base de ces enjeux, le Comité de Massif a adopté une stratégie d'intervention pour 2014-2020 autour de 3 objectifs et 6 orientations :

1. Améliorer l'attractivité du Massif central pour les populations comme pour les entreprises :

    a. Augmenter la valeur produite par l'exploitation durable des ressources naturelles et encourager l'activité en accompagnant et soutenant l'organisation de chaînes de valeur à haute valeur ajoutée caractéristiques du Massif central, tout en anticipant le changement climatique et l'évolution des modes de vie.

    b. Expérimenter de nouvelles offres de services en favorisant le développement des usages des TIC et la mobilité.

    c. Prolonger et améliorer le lien entre les politiques d'attractivité des entreprises et les politiques d'attractivité et d'intégration des populations, en tenant d'avantage compte de l'hétérogénéité des territoires.

2. Valoriser le potentiel « naturel » du Massif central et favoriser la contribution aux objectifs de la Stratégie UE 2020 :

    a. Préserver et valoriser la biodiversité et les ressources naturelles du Massif central.

    b. Promouvoir la production et la distribution d'énergies renouvelables, en expérimentant à l'échelle du Massif des modèles adaptés aux territoires et aux besoins de consommation, et, augmenter l'efficacité énergétique dans les secteurs productifs y compris l'agriculture.

3. Améliorer les connaissances, leur diffusion et leur utilisation au profit des politiques territoriales :

    a. Améliorer les connaissances à l'échelle du massif afin de donner une capacité d'analyse et de prospective aux acteurs du territoire.

Il s'agit d'un positionnement global pour le Massif qui a servi de point de départ à l'élaboration du PO.

## b Une démarche spécifique de construction du PO

Le Massif central recouvrant complètement ou partiellement six régions, la construction du PO interrégional 2014-2020 répond à une logique d'intervention différente des PO régionaux.

En effet, le PO Massif central est un outil parmi d'autres permettant la mise en œuvre de la stratégie issue du schéma de massif. Il est subsidiaire et complémentaire des PO régionaux qui participent à la mise en œuvre de cette stratégie mais il permet également de valoriser les actions des programmes régionaux au regard des spécificités territoriales que présente un massif montagneux.

De fait, le PO Massif central permet d'apporter des réponses que ne peuvent apporter les PO régionaux ou d'autres programmes interrégionaux (par exemple le Plan Loire ou le Plan Rhône) :

- Soit parce que la thématique ne concerne que le périmètre du massif (par exemple, la problématique d'attractivité démographique ne concerne que la frange ouest de Rhône-Alpes, qui est par ailleurs parmi les régions les plus attractives de France) ;



- Soit parce que, pour être plus efficace, une intervention doit être coordonnée ou impulsée à une échelle interrégionale (impact géographique interrégional, mutualisation de moyens).

Le POI permet de valoriser les actions des programmes régionaux en organisant l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et le transfert d'innovation. Il permet de capitaliser les politiques régionales. Le POI, à travers ses actions tournées vers l'innovation et l'expérimentation permet d'aller plus loin que les dispositifs régionaux et de les alimenter en retour. La finalité du POI est que les initiatives qu'il finance puissent devenir les dispositifs régionaux de demain, pour les territoires de montagne et de piémont. Pour la filière bois, le POI permet de travailler collectivement, en mutualisant les moyens, pour accroître les débouchés des PME soutenues individuellement dans les PO régionaux.

L'articulation entre les PO sera facilitée par la responsabilité partagée des Régions en tant qu'autorités de gestion. Le premier interlocuteur du porteur de projet sera, de manière générale, un chargé de mission thématique d'un conseil régional, et jouera un rôle d'orientation entre les PO mais également d'instruction technique des dossiers. Il s'agit d'un premier niveau d'articulation. Le POI mettra également en place des comités de pilotage par priorité d'investissement, incluant des représentants des autorités de gestion FEADER et FEDER/FSE régionales, afin d'organiser la circulation de l'information, l'articulation des dispositifs. Par exemple, un appel à projets Massif central peut être lancé pour expérimenter des dispositifs qui ont vocation à être généralisés via les programmes régionaux notamment.

- La **plus-value interrégionale** est ainsi le premier critère de construction du PO.

- Le second critère porte sur la **concentration et donc l'efficacité des crédits** communautaires. Les priorités sont choisies en fonction de l'effet de levier attendu du PO Massif central par rapport à tout autre outil financier ou politique, et notamment les autres programmes FEDER et FEADER.

Toutefois, le bon concours de l'ensemble de ces politiques à la réalisation de la stratégie de développement pour le Massif central suppose une **articulation active** entre les différents programmes régionaux et interrégionaux. Le partenariat y veillera particulièrement (gouvernance, séminaires dédiés, outils numériques).

## c Travaux préparatoires à la construction du PO Massif central

Si l'on dépasse le seul (et imparfait) indicateur du PIB, le Massif central a beaucoup à apporter à la collectivité et doit être regardé différemment. L'objectif poursuivi dans le cadre du PO est bien de continuer de changer l'image du Massif central en l'appuyant sur des expériences concrètes qui reflètent ce dynamisme retrouvé pour enclencher un cercle vertueux de croissance.

Plusieurs travaux préparatoires menés ces trois dernières années ont guidé les choix pour la rédaction du PO.

- L'étude « Massif central, pour un nouveau modèle de développement », portée par le GIP Massif central en 2011-2012 a permis d'identifier les atouts et richesses mal valorisés et disposant d'un fort potentiel comme la santé sociale, la forêt, la prairie, l'eau, les paysages.

- Les évaluations conduites en 2012 sur les politiques d'accueil et sur l'innovation dans les programmes Massif central mettent en avant plusieurs points intéressants :

    - Si la plus-value du Massif sur les politiques de clusters et l'innovation technologique est faible (elle relève plutôt du niveau régional), en revanche, elle est forte sur l'innovation sociale et organisationnelle, avec un impact non négligeable sur le développement des territoires.

- Les politiques d'accueil, avec les projets de la filière bois, comptent parmi les projets les plus innovants financés par les programmes Massif central sur la période 2007-2013.
- Les politiques d'accueil ont un effet positif démontré en termes d'accroissement de la population, mais sur le moyen terme (5-6 ans).

- La stratégie touristique du Massif central, adoptée en 2011, insiste sur l'attractivité du Massif central liée à ses espaces naturels. Pôles de pleine nature, itinéraires de randonnées pédestres ou cyclistes, Pavillons bleu, etc. sont autant de déclinaisons ciblées où la mutualisation des méthodes et des moyens à l'échelle interrégionale est jugée importante.

- Les états généraux du bois conduits en 2011-2012 ont permis de définir une stratégie de développement pour la filière qui s'appuie sur une démarche partant du besoin final du consommateur pour adapter la production étape par étape et ainsi accroître toutes les étapes de la chaîne de valeur de l'aval vers l'amont. L'objectif est d'améliorer l'utilisation et la transformation finale des bois locaux dans le Massif central.

## d Contribution du PO Massif central à la stratégie Europe 2020

La stratégie d'intervention du PO Massif central doit contribuer à donner un nouveau départ au développement du Massif central qui doit réinventer et affirmer son mode de croissance intelligent, durable et inclusif.

- **Intelligent**, car le Massif central ne peut utiliser les outils de croissance et d'innovation des métropoles urbaines. Cela ne veut pas dire qu'il est sans ressources, mais celles-ci doivent être regardées et mobilisées différemment pour créer de nouvelles activités et de nouveaux emplois. Dans un contexte budgétaire contraint, c'est dans l'innovation que se trouvent nombre de solutions aux problématiques de ce massif et c'est la plus-value la plus reconnue des programmes de Massif que d'inciter fortement à l'expérimentation dont chacun peut profiter ensuite.

- **Durable**, car la richesse longtemps oubliée du Massif central est son environnement exceptionnel et la qualité comme la quantité de ses ressources naturelles. Puits de carbone, château d'eau, réservoir de biodiversité, le Massif central est un acteur déterminant pour l'atteinte des grands enjeux que s'est fixé l'Europe en termes de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité des eaux ou de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Le Massif central a intérêt à impulser de nouveaux modes de développement qui permettent de gérer et valoriser durablement ces ressources pour contribuer activement à décarboner l'économie européenne.

- **Inclusif**, car la nature-même de la stratégie du Massif central est d'accueillir et intégrer de nouveaux habitants. La bonne santé sociale du Massif est un atout à mieux connaître et valoriser et la gouvernance partenariale si particulière, impulsée par les politiques de massif, peut être mobilisée de manière exemplaire.

Les recommandations du Conseil à la France, le Cadre stratégique commun et le programme national de réforme ont été pris en compte dans l'élaboration de la stratégie du PO Massif central qui se trouve, de fait, en cohérence avec ces documents.

L'accord de partenariat reconnaît l'apport spécifique des PO interrégionaux à la réponse de la France à la stratégie Europe 2020 dans une logique de cohésion et d'égalité territoriales.



## e Architecture du PO Massif central

Au regard des éléments de diagnostic, des consultations publiques, des débats en comité de massif, des recommandations des études citées ci-dessus, et en articulation avec les autres programmes de financement dont peuvent bénéficier les territoires et acteurs du Massif central, **le PO propose de concentrer les crédits publics sur la mise en œuvre d'une stratégie ciblée sur la valorisation des ressources endogènes (naturelles et humaines) du Massif central au service de l'attractivité du territoire, défi majeur identifié dans le diagnostic.** Les interventions du PO viseront ainsi à mettre en place un cadre favorable à l'installation d'actifs et au développement des investissements privés en ciblant le cadre de vie (environnemental et social) et la création d'emplois pérennes à partir des ressources locales. L'architecture du PO s'organise ainsi autour de :

- **La valorisation des ressources naturelles**, dans la mesure où l'efficacité de leur préservation, de leur gestion, de leur exploitation ou de leur reconnaissance relève d'une logique géographique interrégionale : corridor écologique, écosystème, ressource naturelle comme le bois ou l'herbe, paysage. Deux secteurs d'activité seront plus particulièrement ciblés pour accroître localement le levier économique de ces ressources naturelles en s'appuyant sur une dynamique interrégionale plutôt que régionale : le tourisme de pleine nature et le bois, dans la mesure où la logique d'intervention suppose de travailler avec des acteurs des différentes régions pour avoir un effet sur l'amélioration de leur compétitivité.

  Pour les autres secteurs d'activités, l'effet de levier des programmes régionaux FEDER-FSE ou FEADER a été jugé plus pertinent au regard de l'animation mise en place et de la concentration des crédits possibles : agriculture et agroalimentaire, efficacité énergétique des bâtiments et développement des énergies renouvelables, appui aux clusters et pôles de compétitivité (hormis le bois), instruments financier, etc.

  Les aides individuelles aux entreprises sont du ressort des PO régionaux. Le PO Massif central ne financera que des actions collectives, de coopération, ou intéressant tout un secteur d'activité (bois). Le PO Massif central mobilisera donc l'objectif thématique 6 pour préserver, restaurer et valoriser la qualité de son environnement (PI 6.d) mais également développer le tourisme valorisant les espaces naturels remarquables du Massif central (PI 6.c).

  L'amélioration de la compétitivité de la filière bois utilisant la ressource locale concerne essentiellement les PME du Massif central et leur structuration collective relèvera de l'OT 3, PI 3d.

- **L'invention d'un nouveau modèle de développement** pour répondre aux problématiques propres au Massif central en termes de services, d'inclusion sociale, de création d'activités et d'emplois, de gestion des ressources. Si des réponses sectorielles sont apportées dans les différents programmes régionaux, le PO Massif central doit se positionner de manière à les rendre efficaces sur son périmètre d'intervention en ciblant les spécificités communes des territoires. Plutôt que de compenser une situation géographique enclavée, il doit permettre, dans la logique de la stratégie UE 2020, d'impulser une dynamique d'innovation pour trouver des solutions nouvelles au déclin des services en milieu rural, à la mobilité en moyenne montagne, à l'accueil et à l'intégration de nouvelles populations, etc. L'appropriation de l'outil numérique se trouve au cœur de cette dynamique. La capitalisation de ces expérimentations est cruciale pour diffuser et transférer largement les innovations (techniques, sociales, organisationnelles) sur le terrain à travers toute autre politique publique. A cet égard, l'articulation entre la dynamique Massif central et les politiques régionales sera un gage de réussite.

La plus-value du Massif central est attendue sur la capacité à impulser des innovations permettant de trouver des solutions d'avenir, durables dans tous les sens du terme. C'est en s'appuyant sur les capacités reconnues d'innovation sociale et organisationnelle que la montagne peut faire la différence grâce à l'appui du FEDER. Cette ambition répond ainsi au cadre de l'OT 1, PI.b.

Si le numérique est indispensable au renouveau du Massif central, les études issues de la stratégie TIC du Massif central ont démontré que les interventions en termes d'infrastructures étaient plus pertinentes à l'échelle nationale (expérimentation 4G, THD) ou régionale (THD, Datacenters). Le numérique, outil incontournable désormais, irriguera les projets financés par le POI, sans pour autant que les usages numériques représentent une fin en soi.

Par ailleurs, les PO FEDER/FSE de chacune des six régions concernées par le Massif central ont mobilisé l'OT 4 pour des actions liées au changement climatique : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, mobilité durable sont notamment au cœur de ces actions. Le changement climatique sera une préoccupation transversale aux actions du PO, dans la mesure où il s'agit d'un élément de contexte à prendre en compte dans toute décision.

**Par conséquent, les trois axes prioritaires du PO sont :**

**Axe 1 :** Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central

**Axe 2 :** Concrétiser le potentiel économique de la fillière bois du Massif central

**Axe 3 :** Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires du Massif central

**Tableau 1 :** Justification des objectifs thématiques et des priorités d'investissement

| Objectif thématique choisi | Priorité d'investissement choisie | Justification du choix |
|---|---|---|
| **OT6 :** Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources | **6.d. :** Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes | **1/** Recommandations de la relecture critique du schéma de massif en 2011, pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et d'un référentiel Massif central du développement durable et impliquer les acteurs autour de l'exemplarité.<br>**2/** Pistes d'action issues de l'étude portant sur le « Massif central un nouveau modèle de développement », identifiant les atouts environnementaux du Massif central avec leurs aménités et leur mise en valeur insuffisante en termes de retour pour le territoire et ses habitants.<br>**3/** Perte de biodiversité des prairies entre 1970 et 2000 alors qu'il s'agit d'un milieu emblématique du Massif central (Solagro, agriculture HVN).<br>**4/** De par ses ressources et la relative qualité de leur préservation, le Massif central est un territoire clé dans la contribution à la stratégie Europe 2020 sur le climat et à la stratégie européenne pour la biodiversité. |
| | **6.c. :** Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel | **1/** Le tourisme est un secteur d'activité majeur du Massif central et sa qualité environnementale est un atout partagé mais pas suffisamment valorisé en termes de retombées économiques. (DST, étude aménités, stratégie UE 2020).<br>**2/** Le tourisme de pleine nature et d'itinérance est une voie de valorisation et de montée en compétence des acteurs du Massif central à très fort potentiel pour la création d'emplois (stratégie tourisme, 2011, UE 2020).<br>**3/** L'échelle du Massif central est privilégiée pour travailler collectivement à la mutualisation de moyens pour la structuration d'une offre « pleine nature », reflet des atouts environnementaux du territoire, et permet d'engager une filière dans la transition écologique (contribution UE 2020).<br>**4/** Pour l'itinérance, elle est par nature interrégionale et le programme Massif central est le seul outil permettant d'optimiser cette coordination et l'effet levier sur tout l'itinéraire. |
| **OT 3 :** Améliorer la compétitivité des PME | **d. :** Appui à la capacité des PME à s'engager dans leur croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans des processus d'innovation | **1/** Besoin de favoriser une meilleure mobilisation du bois, le développement du bois matériau et du bois énergie pour inscrire la filière bois dans le cadre d'une gestion durable génératrice d'emplois et de valeur ajoutée (position paper + états généraux du bois + stratégie forestière de la Commission européenne).<br>**2/** Une filière et des ressources caractéristique du Massif central où un effort particulier doit être conduit pour structurer les acteurs et valoriser de manière durable la ressource de l'aval vers l'amont (DST + états généraux du bois + contribution à UE 2020- emplois et climat).<br>**3/** Des acteurs de la filière complémentaires à l'échelle du Massif central plutôt que régionale et un enjeu portant sur la revalorisation des bois issus du Massif central par rapport aux autres zones de production européenne (états généraux du bois). |
| **OT1 :** Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation | **b. :** Promotion des investissements en R&I par les entreprises, et développement des liens et synergies entre les entreprises, les centres de R&D et d'éducation supérieure, en particulier (...) innovation sociale, éco-innovation, applications des services publics, (...) | **1/** Des problématiques en termes d'accès aux services, au développement d'activité, d'intégration de nouvelles populations etc. liées aux spécificités du territoire de moyenne montagne qu'est le Massif central. Les solutions classiques supposent de lourds investissements publics et privés : l'innovation sociale, organisationnelle, technologique doivent être mobilisées pour trouver des solutions durables et adaptées (DST).<br>**2/** Des besoins en terme d'appropriation des usages TIC plus forts en zones rurales et de montagne que dans les zones urbaines (position paper). Les programmes régionaux (FEDER et FEADER) ayant choisi de mobiliser l'OT2 pour le développement des usages numériques, le POI Massif central incitera les porteurs à utiliser l'outil numérique au service de leur projet innovant.<br>**3/** Une réelle plus-value de la dynamique Massif central sur l'innovation sociale et organisationnelle (évaluation innovation) et des effets positifs constatés (évaluation accueil) : des solutions nouvelles aux besoins spécifiques des territoires de montagne qui ne peuvent être apportées que s'il y a une volonté politique (via le PO) de les encourager ou de les développer.<br>**4/** Une contribution spécifique à la stratégie UE 2020 sous l'angle de l'emploi, de l'innovation, du climat et de la réduction de la pauvreté en milieu rural et de montagne |

## 1.2 Justification de la dotation financière

Les besoins identifiés pour le Massif central sont importants et le PO Massif central ne pourra répondre qu'à un certain nombre d'entre eux pour avoir un impact significatif. Aussi, l'enveloppe FEDER est, elle, répartie sur les 3 axes, de manière à obtenir un effet de levier optimal au regard des contreparties mobilisées.

Le partenariat a construit les dotations financières sur la base des types d'actions éligibles dans chacun des OT : en fonction de la nature des dépenses (investissement ou ingénierie) et de la capacité des cofinanceurs à mobiliser des contreparties.

Pour l'OT 6, la génération 2007-2013 a permis de constater :

- La nécessité de prévoir des enveloppes financières par projet plus conséquentes à condition d'une stratégie claire et définie à l'avance.
- La disponibilité des collectivités locales à financer l'investissement plutôt que le fonctionnement sur les projets liés à la stratégie tourisme de pleine nature.

L'élaboration du contenu du PO s'est donc appuyée sur une estimation du coût des projets potentiels attendus et des contreparties mobilisables en fonction des compétences des co-financeurs. La stratégie du PO étant désormais orientée sur la valorisation des ressources, il y a eu très tôt une volonté de donner un signal politique fort en dotant l'OT 6 de la moitié de l'enveloppe du POI.

54% des crédits FEDER hors assistance technique sont fléchés sur l'OT6. Il s'agit d'intervenir sur les ressources naturelles que les territoires du Massif central ont en commun et ne peuvent gérer efficacement qu'à l'échelle interrégionale. La qualité et la pérennité de la ressource naturelle est déterminante pour la mise en œuvre des autres actions du PO. Cet axe inclut principalement des actions de préservation de la biodiversité et des actions de valorisation liées au tourisme de pleine nature. Dans les deux cas, les interventions prévues supposent des investissements, et les taux de cofinancements publics pour les projets liés à la biodiversité comme pour les expérimentations de valorisation des services écosystémiques peuvent aller jusqu'à 80%. Qu'il s'agisse de priorité affichée ou de type de dépenses, il est donc logique que la majorité de l'enveloppe du PO soit consacré à cet axe.

Pour l'OT3, l'estimation de l'enveloppe financière est issue également d'une projection du coût des projets au regard des capacités de cofinancement des partenaires. L'axe 2 est ainsi doté de 23% du PO FEDER. Avec 9 M€ de FEDER, il s'agit d'appuyer la stratégie interrégionale issue des états généraux du bois de 2012, pour laquelle l'Etat organise également ses crédits à l'échelle du massif. En effet, l'écriture de l'axe 2 a été concomitante à celle du programme d'intervention territoriale de l'Etat (PITE) bois de l'Etat, avec une demande de financement à hauteur de 16M€ pour la période 2015-2017. L'apport attendu du FEDER a été ciblé de manière à appuyer utilement ce programme de financement.

Une part d'investissement est prévue pour les équipements mutualisés en matière de formation professionnelle.

Pour l'OT1, une estimation de la taille des projets et des contreparties nationales mobilisables a permis de stabiliser l'enveloppe de l'axe à de 8,6M€ FEDER. L'axe 3 concernera une majorité de projets innovants supposant principalement des interventions en matière d'ingénierie. Une minorité de projets devrait concerner des projets de sites ou expériences pilotes faisant appel à de l'investissement, 22% de la maquette est consacré à cet axe.

Compte-tenu de son positionnement complémentaire vis-à-vis des PO régionaux, le PO Massif central consacre 46% de ses crédits aux objectifs thématiques relevant de la concentration thématique (OT1 et 3).

**Tableau 2 :** Aperçu de la stratégie d'investissement du programme

| Axes prioritaires | OT | Priorités d'investissement | Objectifs spécifiques correspondant aux PI | Indicateurs de résultat | Fonds | Soutien de l'UE en Euros | % maquette FEDER |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1. Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central** | 6 | **6. d :** Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes | Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes caractéristiques du Massif central | *Part de l'agriculture à haute valeur naturelle*<br>*Suivi des espèces « sentinelles » (STOC)* | FEDER | | |
| | | | Accroître les retombées économiques des services environnementaux du Massif central | *Part de projets pilotes viables économiquement* | FEDER | | |
| | | **6.c :** Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel | Accroître les retombées économiques du tourisme pleine nature et d'itinérance dans le Massif central | *Emploi touristique sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires Massif central* | FEDER | | |
| **Total axe 1** | | | | | FEDER | 21 M | 52.5 % |
| **2.Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central** | 3 | **3.d :** Appui à la capacité des PME à s'engager dans leur croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans des processus d'innovation | Accroître la valeur ajoutée produite par les PME de la filière bois construction du Massif central | *Emploi de la filière bois-construction dans le Massif central* | FEDER | 9 M | 22,5 % |
| **3.Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires** | 1 | **1.b :** Promotion des investissements en R&I par les entreprises, et développement des liens et synergies entre les entreprises, les centres de R&D et d'éducation supérieure, en particulier (...) innovation sociale, éco-innovation, applications des services publics, (...) | Améliorer l'attractivité du Massif central pour les actifs par des modèles de développement innovants | *Solde migratoire de la population active du Massif central* | FEDER | 8,6 M | 21,5 % |

# 2.

# Description des axes prioritaires

Le PO interrégional Massif central couvre un périmètre correspondant à une entité géographique propre : le massif, définit par décret. Cette entité couvre totalement ou partiellement le territoire de six régions administratives dont trois sont en transition et trois plus développées. Aussi, l'intérêt d'un POI étant de traiter les spécificités communes d'un territoire interrégional, toutes les interventions sont susceptibles de concerner simultanément deux catégories de régions.

## 2.1 Description des axes prioritaires hors assistance technique

### Axe 1 : Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central

**OBJECTIF THÉMATIQUE 6 :** *Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable de la ressource*

Le PO Massif central interviendra sur deux dimensions :

- La préservation et la restauration de la qualité environnementale des milieux emblématiques du Massif central.
- La valorisation économique de cette qualité environnementale. Cette valorisation suivra deux approches : l'une expérimentera les nouvelles formes de valorisation de services écosystémiques, l'autre s'appuiera sur des dynamiques d'acteurs existantes pour valoriser les milieux naturels à travers le tourisme.

Les PO FEDER/FSE de chacune des six régions concernées par le Massif central ont mobilisé l'OT 4 pour des actions liées au changement climatique : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, mobilité durable sont notamment au cœur de ces actions. Le changement climatique sera une préoccupation transversale aux actions du PO, dans la mesure où il s'agit d'un élément de contexte à prendre en compte dans toute décision.

**Priorité d'investissement 6.d :** Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris Natura 2000 et les infrastructures vertes

**OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 :** *Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes caractéristiques du Massif central*

**Changement attendu :** enrayer la perte de biodiversité sur le Massif central en ciblant des milieux caractéristiques de ce territoire, notamment les milieux herbacés, les forêts anciennes et les tourbières, ainsi que des espèces emblématiques ou menacées, liées à ces milieux et dont l'écosystème est interrégional.

La protection de la biodiversité est un engagement national et européen. Les écosystèmes ne tiennent pas compte des frontières administratives et pour certains d'entre eux, seule la dimension d'un massif est pertinente pour que l'intervention de préservation ou de restauration soit efficace.



C'est sur ces milieux à fort enjeu pour le Massif central que seront concentrés les crédits du PO : milieux ouverts herbacés ou secs (prairies et pelouse sèche, landes), forêts anciennes, zones humides de montagne (tourbières notamment). Ces milieux accueillent des espèces dont les actions de préservation pourront ainsi être mises en œuvre à l'échelle interrégionale.

L'intervention du PO Massif central vise à mutualiser les moyens d'amélioration des connaissances, d'animation, de sensibilisation et d'action de restauration, de gestion et préservation de ces milieux, qu'ils soient ou non couverts par les directives Habitats et Oiseaux. Les cibles prioritaires seront les réservoirs de biodiversités identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologiques.

Les moyens d'interventions des programmes FEDER et FEADER seront ainsi étroitement articulés, l'animation et la rédaction de documents d'objectifs du réseau Natura 2000 étant exclusivement prises en charge par le FEADER. Néanmoins, le POI Massif central pourra intervenir en complémentarité : sur les publics non éligibles au FEADER, sur les zones tampons/ périphériques des sites, sur les continuités et sur les habitats complémentaires. Les directives Habitats et Oiseaux seront donc nécessairement intégrées aux stratégies d'intervention, sans pour autant être exclusives.

**Tableau 3 :** Indicateurs de résultat n°1 et 2

| N° identification | Indicateur | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **IRes1** | Part des milieux ouverts herbacés classée agriculture à haute valeur naturelle | Pourcentage | Transition et + développées | Carte à transformer en % | 2010 | Maintien | Solagro | 2021 |
| **IRes2** | Part des oiseaux appartenant à des espèces spécialistes | Projets pilotes | Transition et développées | A collecter (commande) | 2013 | Maintien | Suivi temporel des oiseaux communs-Museum national d'histoire naturel | 3 ans |

Le constat d'une perte de biodiversité des prairies du Massif central est issu d'une corrélation entre l'évolution de la part de l'agriculture à haute valeur naturelle (HVN) dans la surface agricole utile (SAU) et l'occupation de la SAU par les prairies. Les données sont collectées en revanche sur des décennies (recensement général de l'agriculture).

L'action sur les prairies ayant été engagée dès 2007 à travers la convention de massif et prolongée par le PO 2014-2020 en structurant la réponse environnementale à l'échelle interrégionale, il paraît pertinent de vouloir regarder l'impact à moyen terme de cette orientation, ne serait-ce que parce que les prairies sont le milieu emblématique du Massif central.

Pour obtenir un état zéro, l'analyse des données 2010 s'avère pertinente. En revanche, il est proposé d'utiliser comme indicateur de pilotage le suivi temporel des cohortes d'oiseaux, réalisé à l'échelle nationale et collecté tous les ans, dans la mesure où il est démontré qu'une forte corrélation existe entre la qualité de biodiversité des espaces agricoles et les espèces spécialistes (les plus fragiles car dépendantes d'un écosystème).

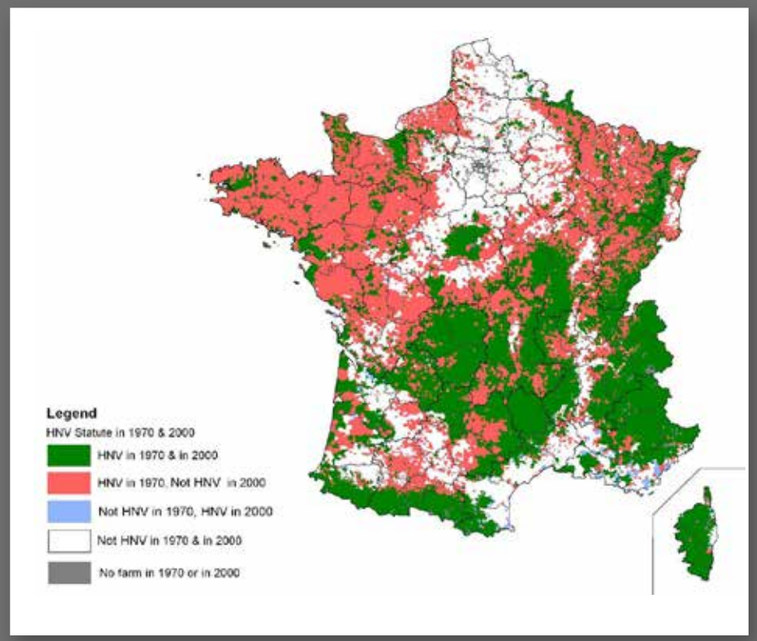


*Comparaison de la Haute Valeur Naturelle (HVN) France entre 1970 et 2000*

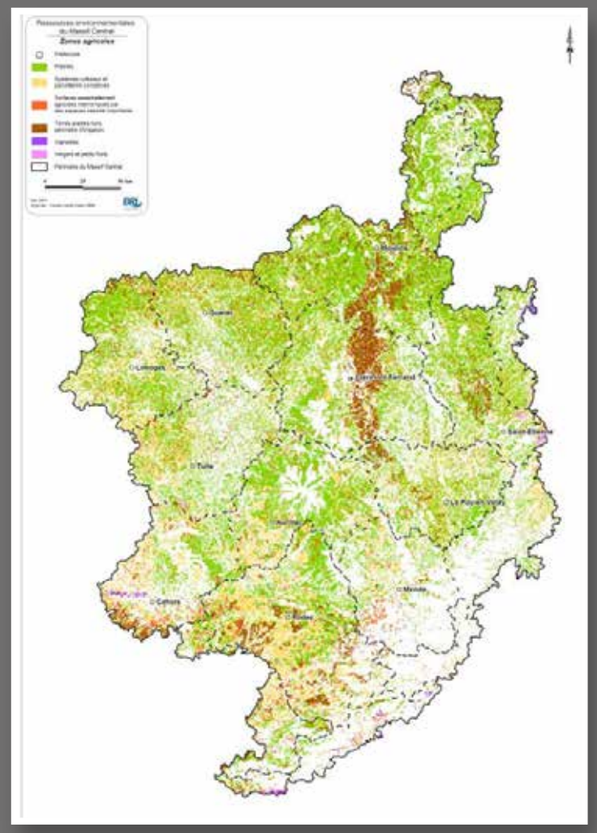

*Prairies du Massif central*

**OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 :** *Accroître les retombées économiques des services environnementaux du Massif central*

**Changement attendu :** accroître les retombées économiques des services environnementaux pour les territoires en disposant de nouveaux outils effectifs de valorisation et paiements de ces services.

L'étude conduite par le GIP Massif central en 2011-2012 a mis en évidence le potentiel que représentent les ressources naturelles du Massif central pour le développement économique du territoire. Au-delà de leur exploitation « classique » en tant que matière première (énergie, transformation du bois, embouteillage des eaux de sources, produits agroalimentaires), l'étude a permis d'identifier la valeur aujourd'hui non marchande des services rendus par ces ressources, qu'il s'agisse de services écosystémiques (biodiversité, séquestration du CO2, filtration des eaux, qualité de l'air) ou des aménités (paysages, cadre de vie).

Or aujourd'hui, seule la perte de ces services pourrait entraîner une intervention publique. L'objectif est de renverser cette logique et de considérer la valeur positive des services rendus par la nature, souvent grâce à l'intervention des hommes et des femmes qui l'entretiennent. La PAC a été une des premières politiques publiques à reconnaître le rôle des agriculteurs dans l'entretien des paysages et de certains services écosystémiques, le Massif central, compte-tenu de ses richesses potentielles, entend explorer les voies, **hors mesures agroenvironnementales**, de valorisation voire de paiement des services environnementaux et paysagers.

Les modes de valorisation directe de la qualité environnementale et paysagère sont encore très peu développés (balbutiements d'un marché carbone national) et de nouveaux modes de valorisation indirecte, par exemple à travers la marque « produit de montagne », pourraient être accompagnés pour optimiser la valorisation de la qualité environnementale du Massif central en termes de revenus et d'emplois.

L'objectif spécifique de cette mesure sera donc de proposer de nouveaux modèles économiques de valorisation des services environnementaux au profit du territoire (et de ses habitants) qui les produit/ préserve.

**Tableau 4 :** Indicateurs de résultat n°3*

| N° identification | Indicateur (nom de l'indicateur) | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **IRes3** | Projets pilotes viables économique-ment | Pourcentage de projets | Transition / +dévelop-pées | 0 | 2013 | 50% | PO | Tous les 3 ans |

** L'enjeu de l'expérimentation sur les services environnementaux porte sur la transférabilité des méthodes identifiées comme nouvelles sources de revenu ou de valorisation pour les espaces naturels. La mesure se fera à l'aune des projets expérimentaux soutenus. S'agissant d'expérimentation et de projets pilotes, la valeur de référence est 0 puisqu'il n'existe pas d'actions correspondant à l'objet des projets qui seront soutenus.*
*La viabilité économique pourra s'examiner sous la forme du taux de survie des PME concernées (3 ans) ou sur la baisse progressive des financements publics pour le fonctionnement du projet ou sur la mise en place d'une réglementation nouvelle permettant de rémunérer ou reconnaître les services environnementaux. Compte-tenu du temps de transfert d'une expérience : préparation, exécution, capitalisation et transfert, il est probable que les résultats ne soient réellement mesurables qu'en fin de programmation.*

## Types d'actions envisagées :

### 1. Élaboration et mise en œuvre de stratégies de préservation de la biodiversité

Sur les milieux prioritaires et caractéristiques du Massif central, comme les milieux ouverts herbacés ou secs, les forêts anciennes et les tourbières, il s'agit de concevoir une stratégie interrégionale de préservation de la biodiversité des écosystèmes visés. Ces stratégies pourront ainsi inclure des plans de préservation d'espèces comme le milan royal, maculinea, pie grièche dans les milieux herbacés, l'aigle botté dans les forêts anciennes ou la loutre dans les milieux tourbeux.

Les actions d'amélioration des connaissances, de gestion, de restauration, d'entretien (hors agriculture) et de sensibilisation portant sur les milieux ciblés devront s'inscrire dans la stratégie interrégionale, dont l'animation est pilotée à cette échelle et déclinée localement.

Ainsi les méthodologies d'intervention, les remontées d'indicateurs et d'information, les actions de communication seront organisées à l'échelle interrégionale, même si la plupart des interventions de préservation / restauration sur site seront logiquement conduites localement, souvent sur le territoire d'une seule région, dans le cadre d'outils tels que les réserves naturelles régionales, les parcs naturels régionaux ou nationaux, les espaces naturels sensibles, etc.

La mise en place du partenariat initial sera donc déterminante pour la conduite des projets et pour l'atteinte des résultats en termes de préservation des milieux et espèces. Ce partenariat interrégional aura également vocation à veiller à l'optimisation de l'articulation des financements FEDER Massif central et FEADER régionaux qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de la stratégie, en particulier sur les milieux herbacés (Mesures agroenvironnementales-MAE) et sur les tourbières (animation et documents de gestion Natura 2000). Ce partenariat s'appuiera nécessairement sur les représentants des autorités de gestion des différents programmes concernés (les six conseils régionaux du Massif central), des autorités environnementales (DREAL des six régions du Massif central) et, en tant que de besoin, des experts par milieu, institutionnels ou associatifs.

**Exemples d'actions éligibles,** pour autant qu'elles s'inscrivent dans la stratégie interrégionale par milieu :

- Inventaires, cartographie, recherche appliquée ou prospective (notamment sur les usages), gestion pilote ou exemplaire de site, restauration de site, entretien de site (hors agriculture), animation, sensibilisation-communication auprès des acteurs impactant les milieux et des citoyens, acquisitions foncières.

Toutes les cartographies et bases de données produites avec des co-financements Massif central devront proposer leurs résultats sous un même format (conforme au système d'information sur la nature et les paysages -SINP) pour une utilisation et diffusion ultérieures facilitées. Toutes les stratégies devront tenir compte des perspectives liées au réchauffement climatique et aux pressions des différents usages sur les ressources naturelles.

**Bénéficiaires potentiels :**
Collectivités ou groupement de collectivités, associations (conservatoires notamment), établissements publics (parcs notamment).



### 2. Projets pilotes de valorisation et paiements pour services environnementaux

Au regard des études et travaux de recherche-action disponibles, le PO Massif central pourra financer des projets pilotes permettant de tester sur le terrain des actions de valorisation positive des services environnementaux (hors mesures agroenvironnementales, qui relèvent de chacun des PDR concernés). L'objectif est d'aller au-delà des modes de compensation financés par la puissance publique à l'heure actuelle, en ciblant des modèles économiques faisant intervenir des financements privés, ou en identifiant de nouveaux services environnementaux pour lesquels n'existent aucune mesure compensatoire.

**Exemples d'actions éligibles :**

- Les travaux de recherche à visée opérationnelle (incluant l'aide à la décision) en matière d'identification des services environnementaux du Massif central et de leur perspective de valorisation.
- La mise en place de projets-pilotes de contribution ou de compensation des émissions carbone visant la certification des quantités de carbone évités, captées et séquestrées. A ce jour, la certification et la compensation carbone issues de projets forestiers français n'existent pas, par exemple.
- La structuration d'acteurs institutionnels et économiques autour de la valorisation de la qualité environnementale d'un produit associé (label « produit de montagne » par exemple).
- Des partenariats urbain-rural sur la gestion durable des ressources et des espaces récréatifs de proximité (parcs par exemple).
- La mise en place de financements innovants pour les services écosystémiques (fonds carbone ou fonds biodiversité).

**Bénéficiaires potentiels :**
Entreprises, collectivités ou groupements de collectivités, associations, établissements publics (parcs notamment).

## Principes de sélection des projets :

- Projets structurants s'inscrivant dans la stratégie définie par le partenariat pour un écosystème donné, notamment par le biais d'appels à projets continus.
- Respect de la stratégie définie par le partenariat : méthodologie, communication, transfert de données, coordination dans le respect et la logique des schémas régionaux de cohérence écologique.
- Mise en place d'un système de suivi de la stratégie à l'échelle interrégionale, dans lequel sont renseignés tous les indicateurs communs et par projet. Inscription dans le partenariat interrégional et pertinence du partenariat local.
- Les expérimentations en matière de paiements pour services environnementaux seront éligibles à condition qu'elles prévoient les outils de transférabilité et l'analyse du modèle économique.

**Critères d'interrégionalité (et/ou) :**

- Actions s'inscrivant dans une stratégie Massif central pouvant être déclinée par voie d'appel à projets continu (pour la préservation des milieux et espèces).
- Actions présentant un caractère expérimental marqué et transposables (pour l'expérimentation de paiements pour services environnementaux).
- Actions impactant au moins deux régions administratives (connaissances).
- Actions de coopération interrégionale, avec mise en réseau d'acteurs d'au moins deux régions (connaissances).

**Tableau 5 :** Indicateurs de réalisation

| N° identification | Indicateur (nom de l'indicateur) | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **CO23** | Nature et biodiversité : superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation | Hectares | FEDER | POI | 3000 | Synergie questionnaire aux bénéficiaires | Annuel |
| **ISR1** | Nombre de modèles pilotes soutenus | Nombre de projets | FEDER | POI | 12 | Synergie questionnaire aux bénéficiaires | Annuel |

Pour l'indicateur 23 : identification du coût unitaire pour la restauration, l'acquisition foncière et la préservation (gestion) d'espaces naturels comme référence (base EDATER 2014 et projets PO Massif central 2007-2013).

Hypothèse : 6 M€ de FEDER sur les 10 M€ que compte la mesure seront consacrés aux actions opérationnelles soit 12M€ en coût total, les 4 autres M€ étant consacrés à la phase amont des opérations : inventaires, études, cartographie, etc.

Ces actions opérationnelles sont de trois ordres et peuvent être liées les unes aux autres : plan de gestion et entretien de sites, restauration d'habitat, acquisition foncières.

Sur la base des coûts unitaires issus des programmes similaires 2007-2013, le calcul est le suivant :

- Acquisitions foncières- 4 M€ coût total : **3 milieux impactés** (référence EDATER-AMO nationale)
  - Terrains agricoles pour les milieux herbacés : **4000-6000€/ha**
  - Zones humides : **1500 à 15 000€/ha**

  4M€ coût total/ 4000€/ha = **1000ha**
- Plans de gestion (rédaction + entretien)- 4 M€ coût total: **5000€/ha = 800 ha** (référence EDATER-AMO : moyenne des coûts unitaires des trois milieux)
- Restauration / réhabilitation (travaux)- 4 M€ coût total : **3500 €/ha = 1200 ha** (référence CEN Rhône-Alpes sur la base de projets milieux herbacés Massif central, financés sur le PO 2007-2013)

  Total = **3000 ha**

Le nombre de modèles pilotes soutenus est estimé à partir du projet en cours (sur le programme 2007-2013) portant sur la compensation carbone : sur le seul segment de la forêt et de la compensation carbone, 10 fiches actions sont en cours d'élaboration et le comité de pilotage estime qu'in fine, 5 ou 6 seront en mesure d'aller jusqu'à l'expérimentation. Si l'on choisit d'élargir à la biodiversité et à d'autres milieux que la forêt, la perspective réaliste est de doubler ce nombre.

S'agissant d'expérimentations et de projets pilotes, la valeur de référence est 0 puisqu'il n'existe pas d'actions correspondant à l'objet de projets qui seront soutenus.

La viabilité économique des projets sera regardée sur la base de la survie des entreprises à 3 ans ou sur la baisse progressive des financements publics pour le fonctionnement du projet.



**Priorité d'investissement 6.c :** Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel

## OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 : *Accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central*

**Changement attendu :** accroître les retombées économiques et stabiliser les emplois que le tourisme et les loisirs de pleine nature apportent aux territoires, en mettant en place une offre touristique de pleine nature suffisamment structurée et qualitative.

Il est proposé de valoriser les spécificités environnementales et patrimoniales du Massif central en le positionnant comme un territoire expérimental et innovant en matière de tourisme durable.

L'objectif de cette mesure est donc bien d'accompagner la mutation touristique du Massif central vers une offre plus qualitative permettant de :

- Diversifier la clientèle ;
- Augmenter le niveau d'activité des professionnels du tourisme et de loisirs sportifs tout au long de l'année ;
- Inscrire durablement le Massif central en tant que « destination de pleine nature ».

L'importance du secteur touristique en Massif central peut bénéficier d'atouts spécifiques sur lesquels il sera nécessaire de s'appuyer pour proposer une valorisation raisonnée et innovante des ressources naturelles et patrimoniales :

- Plus du tiers du territoire couvert par des parcs, signe d'une volonté continue des acteurs de préserver et valoriser un patrimoine naturel et paysager remarquable.
- Suite au travail mené sur la période 2007-2013 entre les parcs, 1/3 du territoire du Massif central s'inscrit dans la Charte européenne du tourisme durable.
- En tant que château d'eau de la France, le Massif central est également un des hauts lieux de la pratique des activités nautiques en France (canoë, rafting, etc.)

L'accueil de touristes est également une opportunité pour séduire et accueillir, à terme, de nouveaux arrivants. Et en retour, la pleine nature offre un cadre de vie, de sport et de loisir attractif pour les habitants, quels qu'ils soient, dans une dimension plus locale et quotidienne, en lien avec les fédérations ou les scolaires.

L'enjeu est donc de parvenir à mieux structurer l'offre et mieux valoriser la qualité de l'environnement du Massif central pour l'inscrire comme une destination de pleine nature reconnue. L'objectif de cette montée en gamme est d'attirer les investissements et stabiliser durablement les emplois et les retombées économiques pour les territoires.

**Tableau 6 :** Indicateurs de résultat n°4

| N° identification | Indicateur (nom de l'indicateur) | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **IRes4** | Nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles et itinéraires | Emplois | Transition et + développées | - | 2013 | 0,00 | Prestation une fois les pôles sélectionnés | Tous les 3 ans |

Une étude nationale produite en 2013 sur les sports de nature a mis en avant le fait que le secteur est caractérisé par de la multiactivité et une assez forte précarité. Il s'agit souvent d'emplois saisonniers, de courte durée ou multiemployeurs. Le contexte économique impacte directement le tourisme et l'objectif de l'action sur le tourisme de pleine nature vise une requalification de l'offre touristique au regard des enjeux de développement durable. Cette requalification a pour objet de remplacer ou compenser des activités en perte de vitesse (VVF vétustes, fermeture de stations de ski)

**Proposition :** état 0 au lancement de l'appel à projet.

**Périmètre :** communes du pôle + limitrophes ?

La valeur de référence sera celle qui sera calculée sur le périmètre des pôles sélectionnés par appel à projets. Il n'est aujourd'hui pas possible d'établir une base de départ stabilisée dans la mesure où les territoires porteurs de projets ne sont pas forcément connus.

Les tendances de l'emploi touristique sont plutôt moroses (baisse depuis 2008 dans la plupart des territoires du Massif central), l'objectif est de stabiliser le nombre d'emplois sur les territoires ciblés, notamment par de l'activité multisaisons.

## Types d'actions envisagées :

Pour atteindre ce statut de « territoire d'excellence en matière de tourisme durable », il est nécessaire de proposer une offre emblématique « Massif central ». Cette offre se devra d'être de qualité, de respecter les principes du développement durable, et d'être créatrice d'emplois. L'intention étant de valoriser la qualité environnementale du Massif central à travers la construction d'une offre touristique de pleine nature, une attention particulière sera portée à la sélection de projets exemplaires en termes de respect de l'environnement, de gestion des ressources (eau, énergie, forêt, etc.) et de l'espace, de préservation de la biodiversité et des paysages.

L'intervention interrégionale doit permettre à la fois de mutualiser les efforts et les savoirs tout en développant un réseau d'acteurs ouvert, permettant de diffuser les bonnes pratiques au-delà des projets financés. Les porteurs de projet auront vocation à devenir des relais aux échelles régionale et infrarégionale.

Deux types d'actions ont été identifiés et feront l'objet d'un soutien :

1. **Développer les activités de pleine nature à travers des pôles de pleine nature**

Le concept de « pôle de pleine nature », développé à travers un premier appel à projets lancé en 2012 sur le PO Massif central 2007-2013, désigne un territoire organisé souhaitant développer une offre touristique et de loisirs complète et concentrée en un lieu à fort potentiel attractif du fait de la qualité de ses ressources naturelles et de ses paysages, et permettant la pratique de plusieurs activités de pleine nature. Pour cela, ces pôles de nature pourront offrir une gamme variée de services dans le domaine sportif et de découverte de la nature (location de matériel, encadrement d'activités) mais également dans le domaine du bien-être (détente, spas, espaces aquatiques) et dans la valorisation du patrimoine culturel local, tout en proposant une offre d'hébergement et de restauration adaptée aux types de clientèles visées.

L'objectif visé est une montée en gamme de ces pôles, autant en terme d'offre d'activités qu'en termes de pérennité économique et de valorisation exemplaire du patrimoine naturel. Pour cela, les pôles pourront être accompagnés autant lors de la phase d'émergence que lors d'une phase plus opérationnelle de structuration, sur la base d'une réflexion globale sur le modèle économique et son inscription dans une gestion durable des ressources naturelles.



Le soutien public doit permettre de structurer l'offre touristique de pleine nature pour attirer ou renforcer les investissements touristiques privés sur le site.

Afin de s'assurer d'une véritable démarche territoriale capable d'engager les changements que la stratégie peut induire (voirie, urbanisme, assainissement, énergie, organisation des mobilités, création d'emplois et capacités d'accueil d'entreprises et d'actifs, etc.), ces pôles de nature devront s'appuyer sur des bassins de vie et/ou sur des territoires organisés (stations, commune, communauté de communes, Pays, parc, etc.).

Enfin, l'intérêt de ces pôles étant de constituer un panel d'offres suffisamment représentatives des situations existant dans le Massif central, les projets sélectionnés seront amenés à travailler en réseau de manière à échanger les expériences, bénéficier éventuellement d'un appui méthodologique mutualisé, à l'instar de ce qui a pu être construit sur les politiques d'accueil sur la période 2010-2013, et entraîner, par le transfert de ces expériences, d'autres territoires aujourd'hui moins avancés en termes de réflexion ou de mise en œuvre.

**Exemples d'actions éligibles,** En fonction du degré d'avancement des pôles, le FEDER Massif permettra de co-financer :

- Des travaux d'aménagement et d'équipement (exemples : sites d'escalade, aménagement de points de baignade, lieux d'accueil, aménagement thématiques d'hébergements liés aux pratiques de pleine nature) s'inscrivant dans le plan d'action d'un pôle.
- Des études ou de l'ingénierie stratégiques afin d'établir ou finaliser la stratégie et le plan d'action du pôle, ainsi que son modèle économique. Il s'agit d'une part d'accompagner la constitution même d'un pôle de pleine nature (périmètre du pôle et partenariat, définition du projet, clientèles visées, etc.) et d'autre part, pour les pôles déjà identifiés, de travailler sur la faisabilité économique du projet au regard de son contexte territorial, économique, environnemental et social.
- Des frais d'animation ou d'ingénierie permettant de préciser, animer et mettre en œuvre la stratégie de pôle de pleine nature (selon une certaine dégressivité et uniquement en complément d'un autofinancement conséquent qui sera précisé au moment du lancement de l'appel à projet) ainsi que la participation au réseau Massif central pour établir et consolider les méthodes et les modèles économiques transférables.
- Des services liés à la mise en œuvre du plan d'action du pôle : promotion collective et mise en marché, prospection et appui à l'installation d'investisseurs (hôteliers par exemple).
- L'animation du réseau des pôles de pleine nature avec la mutualisation d'un appui méthodologique sur la définition du modèle économique et sur la démarche d'exemplarité environnementale, en particulier pour structurer la diffusion des bonnes pratiques.

Le financement d'hébergements ou de spas n'est pas éligible, ainsi que tout autre équipement ou infrastructure non lié directement à la pratique d'activités de pleine nature. Le cas échéant, ces dépenses individuelles pourront être prises en charge par les programmes régionaux FEDER ou FEADER ou par les dispositifs strictement nationaux, selon les régions.

**Bénéficiaires potentiels :**

Maîtres d'ouvrage publics (Collectivités, regroupements, syndicats mixtes, établissements publics…), maîtres d'ouvrage privés (association, entreprise…).

Dans les deux cas, les maîtres d'ouvrage devront démontrer la réalité du partenariat portant le projet de pôle de pleine nature. Il sera également demandé d'expliciter de manière précise les liens entre le projet présenté et le projet de développement du territoire visé.

## 2. Proposer une offre d'itinérance Massif central

Le territoire du Massif central possède des atouts pour développer un réseau d'itinéraires non motorisés emblématiques qui répondrait aux attentes des pratiquants du tourisme itinérant en termes d'accueil et de production touristique.

Néanmoins, si la notoriété de certains itinéraires demeure forte, la qualité de l'offre est parfois en-deçà de l'image véhiculée et le risque de perte de parts de marché est réel.

Pour autant, l'itinérance est un produit qui a toute sa place dans l'offre touristique du Massif central et, au même titre que d'autres Grandes Traversées en France (telles que celles du Jura, des Alpes, du Vercors, etc.), elle peut constituer une offre touristique interrégionale structurante et valorisant l'image du Massif.

La proposition consiste à accompagner la mise en œuvre d'itinéraires d'envergure Massif central.

Toujours dans une logique de rationalisation et de concentration des moyens financiers afin d'éviter le saupoudrage, le renforcement et la structuration de ces itinéraires existants portera sur un petit nombre d'itinéraires issus de la Stratégie Touristique Massif central adoptée en 2011, qui pourra être révisée à mi-parcours (*cf. carte ci-dessous*).

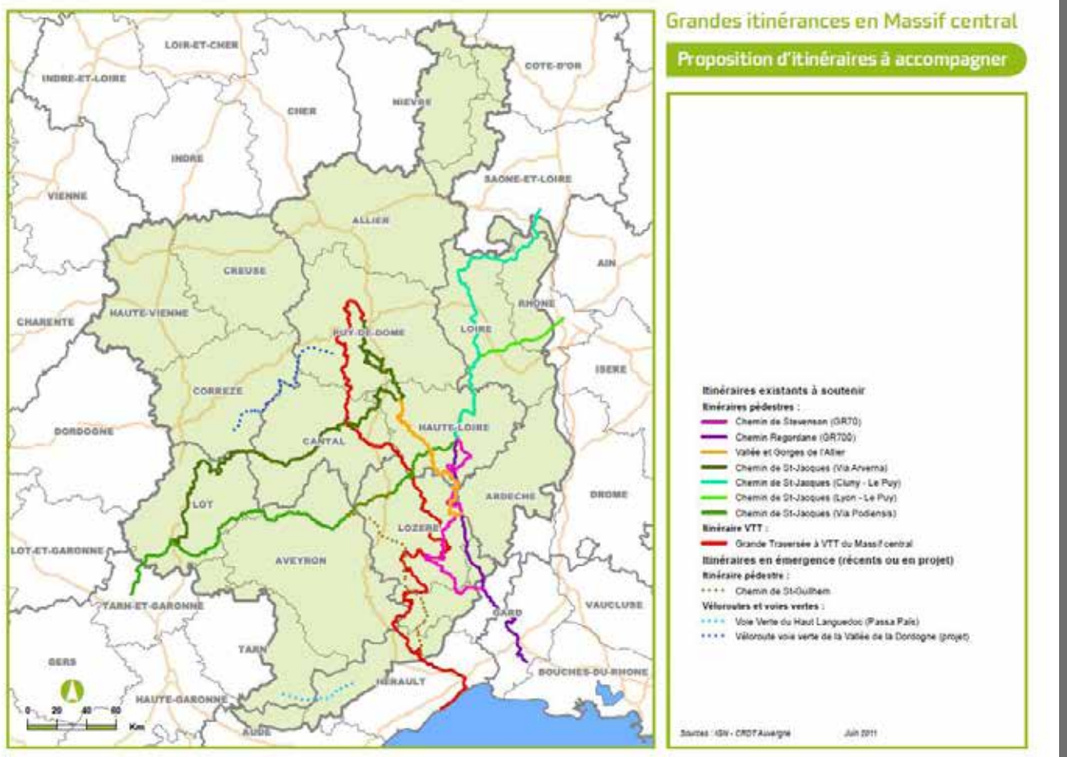


*Itinéraires touristiques du Massif central*

Dans le même esprit que les pôles de pleine nature, il s'agira de porter une stratégie partenariale de développement des itinéraires pour avoir un effet d'entraînement sur les retombées économiques que leur montée en gamme peut générer. L'objectif de l'intervention du PO Massif central est d'appuyer la mise en tourisme et d'améliorer la qualité de l'aménagement des itinéraires sur tout leur parcours. Ces aménagements devront être exemplaires en termes de respect des espaces naturels, de la biodiversité, de la qualité et de la quantité des ressources naturelles (eau, énergie).

**Exemples d'actions éligibles :**

- Animation interrégionale en réseau des partenaires concernés, un travail mutualisé à l'échelle du Massif central sur la promotion, des outils cohérents et numériques de valorisation et d'usage de l'itinéraire (topoguides, informations touristiques, etc.) mais également sur sa gestion durable au regard des pressions que peuvent faire peser les usagers sur les ressources naturelles et énergétiques.
- Une fois la stratégie d'itinéraire adoptée, financement des équipements visant à l'amélioration de la qualité de l'aménagement (points d'information, toilettes/douches, aires de pique-nique, points d'eau). Le balisage, la signalétique, l'entretien, ne sont pas éligibles au PO Massif central et relèvent des compétences de collectivités qui doivent être associées à la mise en œuvre de la stratégie.

L'effet de levier de l'intervention du FEDER Massif central est de pouvoir mutualiser et organiser les financements publics sur des itinéraires à la stratégie claire, et de pouvoir attirer des investissements privés en termes de services ou d'hébergement le long de cet itinéraire ainsi revalorisé.

**Bénéficiaires potentiels :**

Maîtres d'ouvrage privés (associations, entreprises), maîtres d'ouvrage public (collectivités ou groupements de collectivités, établissements publics).

Dans les deux cas, les maîtres d'ouvrage doivent démontrer l'implication de divers partenaires privés susceptibles de s'investir et d'investir dans la mise en œuvre du projet. Il sera également demandé d'expliciter de manière précise les liens entre le projet présenté et le projet de développement du territoire visé.

### Principes de sélection :

Afin d'avoir un effet de levier significatif sur une démarche relativement récente, le PO Massif central concentrera ses crédits sur une quinzaine de pôles représentatifs des territoires du Massif central, sélectionnés par appel à projets afin d'organiser a priori les critères de sélection, de financement et de mutualisation pour tous les pôles. Il sera tenu compte des premiers enseignements de l'appel à projets 2012 afin d'améliorer l'impact du FEDER sur une stratégie structurante, notamment en accompagnant le pôle dans l'élaboration de sa stratégie touristique et de son modèle économique, avec un partenariat cohérent et pérenne.

- Effet structurant des projets et modèle économique à démontrer.
- Cohérence et implication des partenaires publics et privés dans le projet de pôle ou d'itinéraire.
- Faisabilité économique du projet et potentiel avéré du pôle ou de l'itinéraire.
- Excellence environnementale des projets, en les engageant notamment dans des démarches d'écolabels (écolabel européen, charte européenne du tourisme durable, pavillon bleu, normes ISO 14001 ou 26000, ou agenda 21, par exemple). Au regard des enjeux particuliers du Massif central, les projets devront nécessairement veiller à respecter les zones naturelles fragiles ou protégées, limiter l'artificialisation de l'espace, assurer la gestion durable des ressources consommées : l'opportunité des projets sera jugée sur ce respect des milieux naturels. Le respect de ces critères devra être démontré

à la fois dans la définition de la stratégie du pôle ou d'itinéraire et dans les investissements financés par le PO. La mise en réseau des pôles sélectionnés dans l'appel à projets permettra d'accompagner la montée en compétence des territoires dans ce domaine, en particulier par la mutualisation de conseils et d'appui méthodologique en termes de développement durable. Les porteurs de projets (de pôle comme d'itinéraire) pourront ainsi être incités à développer les mobilités décarbonées des touristes et des employés, réhabiliter ou construire des bâtiments peu consommateurs d'énergie et utiliser autant que possible les ressources locales (bois, pierre pour les constructions, circuits courts). De même, dans l'esprit d'une démarche globalement exemplaire, les porteurs pourront engager un suivi de l'impact environnemental de la stratégie de pôle ou d'itinéraire afin de rester vigilants sur les conséquences d'une augmentation touristique en termes de pression sur les ressources et de prévoir les réponses les plus appropriées. Ils pourraient par exemple renseigner des indicateurs simples liés notamment aux consommations énergétiques ou d'eau.

- Objectif d'un développement des activités multi-saisons pour créer des emplois locaux pérennes plutôt que saisonniers.

- Participation prévue dans le projet de pôle de pleine nature à un réseau de mutualisation Massif central (dont les modalités seront définies au lancement de l'appel à projets), dans la logique de mutualisation des moyens d'appui d'une part et de transfert de compétences, de méthodologies et de bonnes pratiques, d'autre part.

- Inscription des actions liées à la montée en gamme d'un itinéraire dans une stratégie globale et partenariale pour l'itinéraire en question : des interventions ponctuelles et très localisées ne seront pas éligibles.

**Critères d'interrégionalité (et/ou) :**

- Initiatives locales au titre des appels à projets (pour les pôles de pleine nature).
- Actions interrégionales impactant au moins deux régions (itinérance).

**Tableau 7 :** Indicateurs de réalisation

| N° identification | Indicateur (nom de l'indicateur) | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **ISR2** | Nombre de pôles ayant mis en œuvre une démarche structurée (plan d'action) de développement d'une offre de pleine nature | Pôles de pleine nature | FEDER | Transition et plus développées | 15 | PO-Synergie | SYNERGIE – questionnaire aux bénéficiaires | Annuel |
| **ISR3** | Nombre d'itinéraires structurés (plan d'action) | Itinéraires | FEDER | Transition et + développées | 4 | PO-Synergie | SYNERGIE – questionnaire aux bénéficiaires | 2 ans |



## Cadre de performance :

**Tableau 8 :** Cadre de performance de l'axe 1

| Type d'indicateur (Etapes de mise en œuvre, indicateur financier, de réalisation ou de résultat) | Définition de l'indicateur | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région | Valeur intermédiaire pour 2018 | Valeur cible finale (2023) | Source de l'information |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur commun de réalisation | 23. Nature et biodiversité Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation | Hectare | FEDER | Transition/ dévelop. | 750 | 3000 | PO-Synergie |
| Indicateur spécifique de réalisation | Nombre de pôles ayant mis en œuvre une démarche structurée de développement d'une offre de pleine nature : plan d'action ou équipements | Pôles de pleine nature | FEDER | Transition/ dévelop. | 8 | 15 | PO-Synergie |
| Avancement financier | Etat d'avancement de la réalisation du PO | € | FEDER | Transition/ + dévelop. | 5,9M€ | 21 | PO-Synergie |

*À titre indicatif, 10 M€ de FEDER devraient être consacrés à l'OS1.1 et 9 M€ à l'OS1.3*

**Explication de la pertinence des indicateurs :**

L'intervention prévue dans le cadre de l'OS1.1 vise explicitement à préserver les milieux emblématiques du Massif central soit par des actions de gestion, préservation, restauration de sites, soit par des actions mutualisées à l'échelle interrégionale pouvant avoir une incidence sur les pratiques des exploitants agricoles, forestiers, touristiques etc. La majorité des dépenses portera sur les interventions sur sites : foncier, restauration, gestion.

Sur la base d'actions similaires conduites sur les programmes 2007-2013, il apparaît très clairement que les phases d'acquisition foncière et de travaux interviennent après une animation poussée et des études préparatoires précises. Il faut ainsi compter un minimum de trois ans entre le début d'un projet sur site et la mise en œuvre des travaux de restauration/ réhabilitation.

Sachant que l'année 2014 est en passe d'être une année blanche en termes de projets, l'estimation la plus probable est qu'un quart des actions sur site (foncier, plan de gestion, restauration/réhabilitation) seront exécutées et comptabilisées en 2018, l'essentiel de la programmation à cette date intermédiaire portera plutôt sur des études, inventaires et cartographie préalables. En revanche, c'est sur la deuxième partie de la programmation que seront réalisées les interventions sur le terrain.

L'intervention prévue dans le cadre de l'OS 1.3 porte sur la structuration d'une offre touristique de pleine nature à travers deux approches : l'une par les pôles de pleine nature et l'autre par les itinéraires de mobilité douce. La majorité de 9M€ FEDER (5 à 6M€) seront dépensés dans le cadre de l'appel à projets sur les pôles de pleine nature. L'objectif est de pouvoir identifier en 2018 puis en 2023 les pôles aidés qui ont réellement mis en place une démarche structurée de développement d'une offre de pleine nature. La réalité de cette structuration sera mesurée comme suit

- En 2018 : les pôles débutants, sélectionnés en 2015 et ayant adopté un plan d'action d'ici la fin 2018 + les pôles ayant déjà un plan d'action en 2015 mais ayant mis en œuvre 25% de leur plan d'action (paiement de 25% des investissements programmés).

- En 2023, seront retenus les pôles ayant un plan d'action + 80% des dépenses d'investissement programmées.

Les cibles de l'avancement financier sont calculées en fonction du taux d'avancement de la réalisation du programme 2007-2013. En 2011, année 5 du programme, environ 30% des dépenses étaient certifiées. La programmation 2007-2013 du PO Massif central n'a pas rencontré d'années de programmation ou de paiement anormales et comporte une année vierge de toute programmation : 2007, comme le sera sans doute l'année 2014.

**Catégories d'intervention :**

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

Dimension 1 - Domaine d'intervention

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 085. Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte | 7 056 000,00 |
| ERDF | + développées | 085. Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte | 4 944 000,00 |
| ERDF | en transition | 090. Pistes cyclables et chemins piétonniers | 1 764 000,00 |
| ERDF | + développées | 090. Pistes cyclables et chemins piétonniers | 1 236 000,00 |
| ERDF | en transition | 091. Développement et promotion du potentiel touristique des espaces naturels | 3 528 000,00 |
| ERDF | + développées | 091. Développement et promotion du potentiel touristique des espaces naturels | 2 472 000,00 |

Dimension 2 - Forme de financement

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 01. Subvention non remboursable | 12 348 000,00 |
| ERDF | + développées | 01. Subvention non remboursable | 8 652 000,00 |

Dimension 3 - Type de territoire

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 07. Sans objet | 12 348 000,00 |
| ERDF | + développées | 07. Sans objet | 8 652 000,00 |

Dimension 4 - Mécanismes de mise en oeuvre territoriale

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 07. Sans objet | 12 348 000,00 |
| ERDF | + développées | 07. Sans objet | 8 652 000,00 |



## Axe 2 : Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central

**OBJECTIF THÉMATIQUE 3 :** *Améliorer la compétitivité des PME*

**Priorité d'investissement 3.d :** Appui à la capacité des PME à s'engager dans leur croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans des processus d'innovation

**OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 :** *Accroître les retombées économiques produites par les PME de la filière bois construction du Massif central*

**Changement attendu :** créer plus de richesses et d'emplois dans la filière bois construction en améliorant l'accès aux marchés nationaux et internationaux des PME du Massif central utilisant la ressource locale.

La croissance du nombre d'établissements de la filière bois dans le Massif central entre 1999 et 2006 est exclusivement imputable au secteur de la construction mais elle est quatre fois moindre qu'au niveau national.

L'objectif est donc d'améliorer et accroître la production dans le Massif central des produits finaux utilisant du bois du Massif central et ce, afin d'accroître le retour de valeur pour le territoire (emplois, chiffre d'affaire). Dans une perspective de court et moyen termes, l'action du PO Massif central visera le secteur de la construction, porteur de croissance, en ciblant les PME qui peuvent répondre aux besoins des bâtiments performants en termes énergétiques, de qualité de l'air, d'empreinte carbone et respectueux de l'environnement. Dans une perspective à long terme, le PO Massif central permettra également d'anticiper le positionnement des entreprises du Massif central sur les marchés de demain, en s'appuyant sur les besoins de la société.

La démarche proposée est de partir du besoin du consommateur (existant ou à venir) pour organiser la filière de l'aval vers l'amont dans une logique partenariale pour accroître la capacité des PME à proposer les produits attendus par le marché. Le PO Massif central n'a vocation qu'à appuyer les actions collectives des entreprises de la filière bois qui s'inscrivent dans cette démarche. Les instruments financiers sont mis en place au niveau régional. Le fait que le PO Massif central ne mette pas en place des aides directes aux entreprises ne rend pas nécessaire une ingénierie financière. Au contraire, cela pourrait créer une confusion sur les dispositifs d'aides.

L'action du PO Massif central s'inscrit en complémentarité des actions menées au niveau régional. Les programmes de développement rural (FEADER) ont ainsi pour objectif de financer la culture du bois (sylviculture, mobilisation des propriétaires, foncier, entreprises de travaux forestiers). Les PO FEDER régionaux comportent tous des dispositifs visant à favoriser la consommation du produit bois (bois énergie ou bois construction), au titre de l'OT4 et peuvent accompagner individuellement les entreprises sur des actions d'innovation et d'industrialisation liées à la transformation du bois. Le PO Massif central a pour objet de promouvoir et vendre les bois transformés par les entreprises du Massif central, en accompagnant le positionnement des bois sur les marchés nationaux voire internationaux.

Toutes les actions financées dans l'axe 2 du POI sont collectives : soit parce que les projets sont portés par une association, une interprofession, un groupement d'entreprises, soit parce que les projets font l'objet d'une mutualisation de moyens pour être mis en œuvre.

Le PO Massif central a ainsi vocation à appuyer l'organisation d'une filière industrielle qui ne trouve sa pertinence qu'à cette échelle interrégionale. La politique de l'Etat français s'organise d'ailleurs à l'échelle du Massif central et non pas à l'échelle nationale ou régionale pour répondre à cet enjeu de positionnement. Un comité de pilotage interrégional et interfonds (FEDER, FSE, FEADER), chargé d'assurer l'échange d'informations et la cohérence de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la filière forêt- bois sur le Massif central et dans les régions qui le composent, se réunira au moins une fois par an.

**Tableau 9 :** Indicateurs de résultat n°5

| N° identification | Indicateur (nom de l'indicateur) | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **IRes5** | Croissance des emplois de la filière bois construction | Nombre d'emplois | Transition + Développées | Un taux de croissance des emplois de la filière dans le Massif central inférieur à la moyenne nationale | 2008 | Même taux de croissance qu'au niveau national | Enquête sur la base des codes NAF construction bois | Tous les 4 ans |

## Types d'actions envisagées :

De manière générale, le développement de la filière bois du Massif central doit s'inscrire dans une gestion durable de la ressource. L'utilisation des bois issus de forêts bien gérées doit se généraliser à travers le soutien que peut apporter l'action publique à travers le PO Massif central.

### 1. Positionner les productions industrielles du Massif central en matière de bois construction

- **Positionnement des produits bois du Massif central**

  Il s'agit de positionner, auprès des décideurs comme des entreprises, les bois du Massif central pour que leurs caractéristiques et les produits qui en sont issus soient connus du marché, des transformateurs et des consommateurs. Il s'agit également que les caractéristiques des produits bois du Massif central (finis ou semi-finis) soient connues lorsque sont définies les normes portant sur les matériaux. Cette action est transversale et nécessaire à la bonne réussite de la stratégie Massif central. Les dépenses éligibles relèvent de l'animation, du conseil et de la communication.

- **Qualification des produits (validation) en vue des nouveaux marchés**

  L'objectif est de pouvoir promouvoir un changement de pratique des acteurs de la filière pour qu'ils considèrent dans le développement stratégique de leur entreprise les besoins du consommateur final de manière plus prépondérante (conclusions des états généraux du bois du Massif central).

Il s'agit d'appuyer collectivement des entreprises positionnées sur les mêmes produits, avec :

- Un accompagnement sur les nouveaux produits qui incluent le bois du Massif central, notamment en lien avec les nouveaux matériaux (conseil, information, formation, innovation) ;
- Financement des avis techniques et des actions de normalisations des produits.

- **Caractérisation des bois du Massif central**

  Afin de répondre aux attentes des entreprises de la deuxième transformation, les entreprises de la 1ère transformation doivent pouvoir proposer des produits qui répondent aux standards de l'industrie.

  La plus-value du POI Massif central porte sur la mutualisation des actions portant sur les connaissances des caractéristiques d'essences « typiques » du Massif central, le développement d'une offre collective, clairement identifiée (catalogue produit, par exemple) de bois du Massif central qui peuvent faire l'objet d'une bonne traçabilité.



- **Développement des pôles d'excellence en matière d'équipements de formation**

Il s'agit de mutualiser les ressources à l'échelle du Massif central afin de répondre aux besoins des entreprises pour proposer des produits finaux. Les actions porteraient sur :

- Un audit des compétences et équipements du Massif central au regard des besoins actuels en termes de formation pour les PME ;
- Le financement d'équipements, financés par le PO Massif central, sur les plateformes techniques qui se spécialiseraient en réseau.

**Bénéficiaires potentiels :**

Groupements d'entreprises, organisées ou non en cluster, agences, interprofessions, associations, établissements publics, collectivités locales ou leurs groupements, centres de formation.

### 2. Prospecter les nouveaux besoins de la société pour positionner les PME du Massif central sur les marchés futurs

L'objectif de cette intervention est que la puissance publique soutienne les initiatives de prospection des marchés potentiels à moyen-long terme pour proposer aux entreprises du Massif central de se positionner en anticipation en les accompagnant dans ce processus.

L'idée est donc d'étudier les besoins de la société qui pourraient devenir des marchés porteurs pour le bois du Massif central transformé localement. Il s'agirait notamment de regarder la chimie du bois, les composites, les bâtiments du futur, les process et ingénieries liés à la transformation du bois pour la rendre plus compétitive.

La première étape est la constitution d'une gouvernance partenariale interrégionale avec des acteurs publics mobilisés, un conseil scientifique, des entreprises et/ ou des agences de développement. C'est ce partenariat qui portera financièrement et pilotera le projet. La mutualisation de moyens, rendue possible par le PO Massif central, détermine la conduite de ce type de projet prospectif.

Les actions financées par le PO cibleraient dans un premier temps un travail de prospective attaché à :

- L'identification des marchés porteurs.
- L'identification de projets dormants dans les laboratoires de recherche publics ou privés (au niveau national voire européen).

**Dans un second temps :**

- Développement des idées dont les potentiels économiques sont les plus forts, afin de proposer un modèle économique complet portant sur les process industriels, les machines, les produits, les compétences (RH, formation), l'ingénierie financière etc.
- Mutualisation de la prospection des entreprises sur la base de ce modèle « clé en main ».
- Accompagnement des premières actions de mise en œuvre du modèle dans les entreprises.

**Bénéficiaires potentiels :**

Laboratoires de recherche, entreprises, centres de formation, collectivités locales ou leurs groupements.

## Principes de sélection des projets :

- Inscription du projet collectif présenté au PO Massif central dans la stratégie de développement de l'entreprise.
- Impact positif attendu en termes d'emplois.
- Cohérence avec les politiques régionales en matière de formation et de développement économique.
- Partenariat d'entreprises et partenariat entreprises- centres de formation- laboratoires.
- Des appels à projets pourront être mis en place afin de faciliter le dépôt de dossiers d'entreprises liés à la qualification des produits ou à la caractérisation des bois.

**Critères d'interrégionalité (et/ou) :**

- Actions de coopération interrégionale favorisant une mise en réseau des acteurs d'au moins deux régions.
- Initiatives locales au titre d'appels à projets Massif central.
- Actions présentant un caractère expérimental marqué.
- Investissement répondant à un enjeu spécifique pour le Massif.
- Actions interrégionales impactant au moins deux régions.

**Tableau 10 :** Indicateurs de réalisation

| N° identification | Indicateur (nom de l'indicateur) | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CO1 | Nombre d'entreprises soutenues | Entreprises | FEDER | Transition/ + dévelop. | 1010 | Synergie – questionnaire aux bénéficiaires | Annuel |
| CO2 | Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions | Entreprises | FEDER | Transition/ + dévelop. | 10 | Synergie | Annuel |
| CO4 | Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier | Entreprises | FEDER | Transition/ + dévelop. | 1000 | Questionnaire aux bénéficiaires | Annuel |
| CO6 | Investissements privés qui correspond au soutien public | € | FEDER | Transition/ + dévelop. | 6M | PO-Synergie | Annuel |
| CO7 | Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises | € | FEDER | Transition/ + dévelop. | 1 250 000 | Synergie | Annuel |



## Cadre de performance :

**Tableau 11 :** Cadre de performance de l'axe 2

| Type d'indicateur (Etapes de mise en œuvre, indicateur financier, de réalisation ou de résultat) | Définition de l'indicateur | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région | Valeur intermédiaire pour 2018 | Valeur cible finale (2023) | Source de l'information |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur commun de réalisation | 4.Nombres d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier | Entreprises | FEDER | Transition/ + dévelop. | 300 | 1000 | PO – questionnaires aux bénéficiaires directs |
| Avancement financier | Etat d'avancement de la réalisation du PO | € | FEDER | Transition/ + dévelop. | 2,54M€ | 9M€ | PO-Synergie |

L'essentiel des actions financées par le PO visent les PME dans le cadre d'actions collectives portées par des interprofessions ou des groupements d'entreprises.

Dans la plupart des cas, les PME sont des bénéficiaires indirects des aides qui vont toucher le conseil, l'information / sensibilisation ou les équipements de formation.

Certaines actions touchent potentiellement toutes les entreprises du secteur (normalisation, lobbying notamment). Elles sont donc difficilement quantifiables.

Les cibles ont été calculées sur la base d'une enveloppe FEDER de 5M€ (>50% de l'axe), soit 10 M€ en coût total. Si l'on exclut les doubles comptes, et en prenant le coût unitaire d'un conseil en entreprise de 5000€ (coût observé de la subvention dans les règlements d'intervention en cours dans les Régions) la projection de 1000 entreprises en 2023 est réaliste.

Les Régions financent le conseil en entreprise sur la base d'un taux d'aide qui varie entre 50 et 75% : le calcul de la cible 2023 pour l'indicateur commun 07 applique ce taux aux 1000 entreprises visées sur un forfait de 5000€.

La cible 2018 est calculée sur la base de l'avancement financier, lui-même estimé en fonction du rythme d'avancement de la programmation 2007-2013.

Les cibles de l'avancement financier sont calculées en fonction du taux d'avancement de la réalisation du programme 2007-2013. En 2011, année 5 du programme, environ 30% des dépenses étaient certifiées. La programmation 2007-2013 n'a pas connu d'année de programmation ou de paiement anormale. Elle comporte une année vierge de toute programmation : 2007, comme le sera sans doute l'année 2014.

**Catégories d'intervention :**

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

Dimension 1 - Domaine d'intervention

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 065. Infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération dans des entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique | 1 176 000,00 |
| ERDF | + développées | 065. Infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération dans des entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique | 824 000,00 |
| ERDF | en transition | 066. Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception) | 4 116 000,00 |
| ERDF | + développées | 066. Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception) | 2 884 000,00 |

Dimension 2 - Forme de financement

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 01. Subvention non remboursable | 5 292 000,00 |
| ERDF | + développées | 01. Subvention non remboursable | 3 708 000,00 |

Dimension 3 - Type de territoire

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 07. Sans objet | 5 292 000,00 |
| ERDF | + développées | 07. Sans objet | 3 708 000,00 |

Dimension 4 - Mécanismes de mise en oeuvre territoriale

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 07. Sans objet | 5 292 000,00 |
| ERDF | + développées | 07. Sans objet | 3 708 000,00 |



## Axe 3 : Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires

**OBJECTIF THÉMATIQUE 1 :** Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

**Priorité d'investissement 1.b :** Promotion des investissements en R&I par les entreprises et développement des liens et synergies entre le entreprises, les centres de R&D et d'éducation supérieure, en particulier (...) innovation sociale, éco-innovation, application des services publics (...)

**OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 :** *Améliorer l'attractivité du Massif central pour les actifs par des modèles de développement innovants*

**Changements attendus :** accroître l'attractivité du Massif central pour les actifs et les entreprises en valorisant mieux les potentiels endogènes des territoires. L'objectif est de pouvoir expérimenter des solutions répondant aux problématiques d'attractivité du Massif central et surtout d'en diffuser les résultats pour impulser un nouveau mode de développement adapté aux territoires ruraux de montagne.

La croissance récente de la population du Massif Central repose entièrement sur son attractivité, et cela sera également le cas à court et moyen terme. Cette croissance est toutefois très disparate, avec des zones à fort développement dans les espaces urbains et leur périphérie, et des espaces fragilisés, souvent en montagne. La question de l'attractivité auprès de nouvelles populations est intrinsèquement liée au dynamisme économique du Massif central, mais également aux caractéristiques environnementales, sociales et culturelles du territoire, puisqu'elles contribuent fortement à la qualité de vie.

L'évaluation des programmes Massif central portant sur l'innovation (EDATER, 2012) a démontré que les projets innovants financés sur la période 2007-2013 avaient permis d'apporter des réponses aux enjeux d'accueil de nouvelles populations, de création de richesses et d'accessibilité du territoire. Ces solutions novatrices résultent principalement de la mise en réseau d'acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, soit de par leur champ d'intervention, soit de par leur origine géographique.

La construction d'une offre d'accueil qualifiée, dont la diffusion a été organisée par la mise en réseau des territoires grâce à la programmation 2007-2013, a permis de développer de nouvelles pratiques de développement et obtiennent des résultats. Cette méthode de transfert fait figure de bonne pratique sur laquelle s'appuyer pour la programmation 2014-2020.

L'innovation organisationnelle est devenue de fait une vraie spécificité du Massif central. Et de même que pour le développement des entreprises, l'attractivité des territoires sera fonction de leur capacité d'innovation, dans la mesure où les politiques publiques de redistribution ne peuvent plus jouer leur rôle de compensation comme auparavant. A cet égard, le numérique devient un outil vital pour le dynamisme de ces territoires de massif.

L'intervention du PO pour promouvoir ces nouveaux modes de développement sera ainsi organisée autour deux types d'action :

- L'amélioration des connaissances et l'identification des compétences afin de disposer des outils de compréhension, d'analyse et de modélisation des besoins et réponses à apporter sur le terrain,
- L'appui aux démarches territoriales d'innovation, qui mettent en place de nouveaux partenariats et produits.

Les entreprises et associations seront impliquées dans les actions de l'axe 3 soit en tant que partenaire des projets de territoire, soit en tant que porteur de projet, soit en tant que mécène ou co-financeur.

**Tableau 12 :** Indicateurs de résultat n°6

| N° identification | Indicateur (nom de l'indicateur) | Unité de mesure | Catégorie de région | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **IRes6** | Solde migratoire de la population active du Massif central | Nombre de personnes | Plus développées et transition | 19721 | 2006 | 20215 | INSEE | 5 ans |

L'Atlas Massif central de 2010 établit un taux de migration nette des actifs dans le Massif central sur la période 2000-2006 de +11,5%. L'objectif est de maintenir un solde migratoire positif du même ordre jusqu'à 2020. Les recensements sont organisés tous les 5 ans et le traitement des données peut prendre plusieurs années : les données collectées lors du recensement 2011 sont en train d'être publiées par l'INSEE en 2014. La valeur de référence sera donc actualisée sur la base du recensement 2011 à l'été 2014.

## Types d'actions envisagées :

Les actions envisagées doivent, à des degrés plus ou moins avancés, directement répondre aux besoins opérationnels des territoires. **Le caractère innovant des projets sera essentiellement regardé sous l'angle organisationnel et social : quel changement est proposé pour améliorer la situation existante ?**

**- Définition de l'innovation sociale (Commission européenne - Guide de l'innovation sociale, 2013) :** « *Le développement et la mise en œuvre de nouvelles idées (produits, services et modèles) pour répondre à des besoins sociaux et créer de nouvelles relations ou collaborations sociales ». Ces innovations « sont sociales à la fois dans leurs finalités et dans leurs moyens ».*

**- Définition de l'innovation organisationnelle (Normand Laplante, 2000) :** *mise en œuvre de pratiques perçues comme nouvelles par l'organisation qui affectent le fonctionnement de son système social.*

### 1. Amélioration des connaissances et valorisation des compétences disponibles

Les dynamiques sociologiques, démographiques et économiques propres aux territoires du Massif central sont relativement mal connues et peu disponibles pour les décideurs. L'objectif recherché est de pouvoir améliorer ces connaissances pour adapter les politiques de développement territorial en conséquence. Parmi les questions que les décideurs se posent :

- Y a-t-il une spécificité montagne / Massif central en termes de santé sociale, de qualité de vie à valoriser ?
- Qui sont les nouveaux arrivants ? quels sont leurs besoins et attentes ?
- Comment capitaliser et diffuser une culture de l'accueil et de l'intégration de nouvelles populations dans le Massif central ?
- Comment mieux accompagner les territoires dans la définition d'un projet de développement viable ?
- Comment capitaliser et mettre à disposition des élus et entreprises les données et études réalisées par ailleurs ?



**Exemples d'actions éligibles :**

- Travaux de recherche à visée opérationnelle et études-actions.
- Outils de mutualisation des connaissances (sites ou plateformes numériques).
- Conseil en matière de capitalisation d'expérience.

**Bénéficiaires potentiels :**

Laboratoires de recherche, centres de formation, entreprises, associations, collectivités ou groupement de collectivités, établissements publics.

### 2. Développer et diffuser les actions opérationnelles innovantes favorisant l'attractivité des territoires du Massif central

Un des effets du PO Massif central 2007-2013 est bien d'avoir appris aux acteurs le « faire ensemble » synonyme d'un « faire autrement » innovant, porteur de solution. Dans la mesure où l'égalité d'équipement des territoires, quels qu'ils soient, s'avère de plus en plus improbable, le Massif central doit pouvoir apporter des réponses alternatives, adaptées à ses spécificités géographiques, démographiques, économiques pour continuer à développer des activités économiques et attirer des actifs. L'objectif est de donner au Massif central l'opportunité de renverser la logique systématique de compensation de handicap naturel, trop longtemps associée aux territoires de montagne. Sans le levier financier que peut apporter le FEDER Massif central, cette dynamique ne pourra pas être enclenchée sur les territoires de moyenne montagne, dans la mesure où les priorités des politiques d'aménagement nationales et européennes tendent à privilégier les zones urbaines.

Les actions innovantes attendues doivent répondre aux besoins des territoires en termes d'attractivité économique et démographique, tout en prenant le virage de l'économie décarbonée. Elles s'appuieront largement sur les outils et le développement des usages numériques, dans la mesure où les TIC représentent une opportunité vitale pour le désenclavement et le dynamisme des territoires de montagne, mais les usages numériques ne représentent pas une fin en soi. Les actions attendues peuvent concerner l'offre d'accueil qualifiée telle que travaillée sur la période 2007-2013, les services aux populations, les services aux entreprises facteurs de performance économique et sociale, la mobilité rurale et la gestion durable de l'espace, l'autonomie énergétique de villages ou villes, l'organisation d'activités à partir de ressources locales, y compris artistiques et culturelles etc.

Les actions financées concernent la mise en œuvre sur le terrain de l'expérimentation, leur suivi, leur évaluation, avec pour objectif la stabilisation du modèle économique et l'organisation des conditions de transfert-capitalisation.

**Exemples d'actions éligibles :**

- Soutien à l'ingénierie pour la construction d'une offre d'accueil qualifiée.
- Appui méthodologique mutualisé permettant la mobilisation des connaissances, leur capitalisation et leur transfert : poursuite de la mutualisation engagée entre les territoires qui mettent en place des politiques d'accueil, mise en place d'un dispositif semblable pour la gestion territoriale des emplois et compétence ou la redynamisation des centres-bourgs, au regard des problématiques d'attractivité des actifs et de l'artificialisation de l'espace.
- Appels à projets portant sur les services numériques et innovants aux populations, avec l'objectif de capitaliser les expérimentations positives dans le cadre des programmes régionaux FEDER-FSE ou Leader. Un appel à projet pourrait viser par exemple la mobilité décarbonée ou l'accès aux services publics.

- Soutien à la création d'activités à partir des ressources et productions locales, notamment culturelles et artistiques, par le biais de partenariats ou équipements innovants (Fab lab, projets pilotes, organisation d'un marché de la distribution/ création en Massif central etc.) pour autant qu'ils favorisent l'attractivité du territoire.

Les équipements et investissements pourront être éligibles à condition qu'ils fassent partie de l'objet-même de l'expérimentation envisagée.

**Bénéficiaires potentiels :**

collectivités ou groupements de collectivités, associations, entreprises, établissements publics.

## Principes de sélection des projets :

Le caractère innovant des programmes sera examiné au regard de la contribution à l'attractivité du territoire, au développement d'une économie décarbonée et à l'inclusion sociale.

L'usage de l'outil numérique sera examiné pour tous les dossiers présentés dans la mesure où il peut contribuer, dans la plupart des cas, à améliorer ou faciliter la mise en œuvre de projets partenariaux, mais le développement des usages numériques ne peut être l'objet des projets financés par le POI.

**Contenu attendu des projets liés à l'amélioration des connaissances**

Les dossiers devront répondre aux objectifs suivants :

- Mutualisation d'outils et données mis à disposition du partenariat Massif central ;
- Projets partenariaux associant un ou plusieurs laboratoires de recherche, avec un centre de formation et/ou un ou plusieurs acteurs territoriaux ;
- Projets d'intérêt collectif améliorant la connaissance et l'aide à la décision sur l'ensemble du territoire interrégional. Les projets sont à visées opérationnelles ;
- Transférabilité active, notamment par le bais de fiches opérationnelles, cartographies, analyses vulgarisées lorsqu'il s'agit de modélisation ou d'études-actions.

**Contenu attendu des projets liés aux actions opérationnelles innovantes**

Tout l'intérêt du programme Massif central est de pouvoir impulser de nouvelles formes de développement qui valorisent sa qualité de vie, et qui s'appuient sur les capacités d'innovation des acteurs publics comme privés. Par rapport à tout programme régional ou local, la valeur ajoutée que peut apporter le Massif central et qui devient un principe fort de sélection des projets, est la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques innovantes.

- L'expérimentation doit s'inscrire dans un projet de territoire où les partenaires sont bien identifiés et représentatifs.
- Les outils et dispositifs de capitalisation des expériences pour leur transfert sont une condition d'éligibilité mais aussi de paiement.
- Le caractère innovant et l'effet structurant attendu du projet doivent être démontrés à l'échelle Massif central.
- L'usage des TIC doit être valorisé.
- Les démarches innovantes seront examinées également au regard de leur impact environnemental : gestion de l'espace, respect et gestion durable des ressources naturelles, usage des TIC pour réduire les besoins de mobilité carbonée etc. Les projets, et en particulier les actions immatérielles, doivent s'inscrire dans des démarches de développement durable et apporter des réponses concrètes qui s'inscrivent dans la transition écologique engagée aux niveaux national et européen. Pour être éligibles, les investissements matériels devront répondre à des critères d'écoconditionnalité stricts précisés dans le document d'application du PO, notamment en ce qui a trait à l'artificialisation des espaces agricoles ou naturels ou de pression sur les ressources naturelles. Le PO Massif central doit pouvoir accompagner des porteurs à faire mieux que la règlementation s'il veut réellement impulser un modèle de développement durable.

**Critères d'interrégionalité :**

- Actions présentant un caractère expérimental marqué et transférable (ou de transfert).
- Actions interrégionales impactant au moins deux régions.
- Actions de coopération interrégionale favorisant une mise en réseau des acteurs d'au moins deux régions.
- Initiatives locales au titre d'appels à projets Massif central.

**Tableau 13 :** Indicateurs de réalisation

| N° identification | Indicateur (nom de l'indicateur) | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ISR4 | Nombre d'initiatives expérimentales soutenues | Initiatives | FEDER | Transition/ +développées | 50 | Synergie | Annuel |

Si 80% de l'enveloppe de l'axe 3 est orienté sur les actions opérationnelles, soit 6,8M€ FEDER, il est estimé que 5 M€ iront sur des actions opérationnelles innovantes et près de 2 M€ sur du transfert direct d'innovation. En 2007-2013, 23 projets «exploration, expérimentation d'actions plurirégionales sur des politiques innovantes» ont été financés, avec 2M€ de FEDER, soit 87 000€ par projets.

Avec 5 M€ de FEDER, on estime que les projets attendus seront plus conséquents en moyenne, soit 100 000€ (projets intégrés, projets multipartenaires) et l'objectif est d'obtenir 50 initiatives expérimentales lancées grâce au PO Massif central.

## Cadre de performance :

**Tableau 14 :** Cadre de performance de l'axe 3

| Type d'indicateur (Etapes de mise en œuvre, indicateur financier, de réalisation ou de résultat) | Définition de l'indicateur | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région | Valeur intermédiaire pour 2018 | Valeur cible finale (2023) | Source de l'information |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur spécifique de réalisation | Nombre d'initiatives expérimentales soutenues | Initiatives | FEDER | Transition/ +développées | 15 | 50 | PO-SYNERGIE |
| Avancement financier | État d'avancement de la réalisation du PO | € FEDER | FEDER | Transition/ +développées | 2,4M€ | 8,604 | PO-SYNERGIE |

**Catégories d'intervention :**

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

Dimension 1 - Domaine d'intervention

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 044. Systèmes de transport intelligents (y compris l'introduction de la gestion de la demande, les systèmes de péage, les systèmes informatiques de suivi, de contrôle et d'information) | 588 000,00 |
| ERDF | + développées | 044. Systèmes de transport intelligents (y compris l'introduction de la gestion de la demande, les systèmes de péage, les systèmes informatiques de suivi, de contrôle et d'information) | 412 000,00 |
| ERDF | en transition | 060. Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche publics et les centres de compétence, y compris la mise en réseau | 588 000,00 |
| ERDF | + développées | 060. Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche publics et les centres de compétence, y compris la mise en réseau | 412 000,00 |
| ERDF | en transition | 065. Infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération dans des entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique | 588 000,00 |
| ERDF | + développées | 065. Infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération dans des entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique | 412 000,00 |
| ERDF | en transition | 071. Développement et promotion d'entreprises spécialisées dans la fourniture de services contribuant à l'économie à faible intensité de carbone et à la résilience face au changement climatique (y compris le soutien à ces services) | 470 400,00 |
| ERDF | + développées | 071. Développement et promotion d'entreprises spécialisées dans la fourniture de services contribuant à l'économie à faible intensité de carbone et à la résilience face au changement climatique (y compris le soutien à ces services) | 329 600,00 |
| ERDF | en transition | 077. Développement et promotion de services culturels et créatifs dans ou pour les PME | 352 800,00 |
| ERDF | + développées | 077. Développement et promotion de services culturels et créatifs dans ou pour les PME | 247 200,00 |
| ERDF | en transition | 078. Services et applications d'administration en ligne (y compris passation des marchés publics en ligne, mesures dans le domaine des TIC soutenant la réforme de l'administration publique, mesures dans le domaine de la cybersécurité, de la confiance et du respect de la vie privée, de la justice et de la démocratie en ligne) | 470 400,00 |
| ERDF | + développées | 078. Services et applications d'administration en ligne (y compris passation des marchés publics en ligne, mesures dans le domaine des TIC soutenant la réforme de l'administration publique, mesures dans le domaine de la cybersécurité, de la confiance et du respect de la vie privée, de la justice et de la démocratie en ligne) | 329 600,00 |
| ERDF | en transition | 079. Accès aux informations du secteur public (y compris les données ouvertes, la culture en ligne, les bibliothèques numériques, les contenus numériques et le tourisme en ligne) | 470 400,00 |
| ERDF | + développées | 079. Accès aux informations du secteur public (y compris les données ouvertes, la culture en ligne, les bibliothèques numériques, les contenus numériques et le tourisme en ligne) | 329 600,00 |
| ERDF | en transition | 097. Initiatives de développement local menées par les acteurs locaux dans les zones urbaines et rurales | 1 528 800,00 |
| ERDF | + développées | 097. Initiatives de développement local menées par les acteurs locaux dans les zones urbaines et rurales | 1 071 200,00 |

Dimension 2 - Forme de financement

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 01. Subvention non remboursable | 5 056 800,00 |
| ERDF | + développées | 01. Subvention non remboursable | 3 543 200,00 |

Dimension 3 - Type de territoire

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 07. Sans objet | 5 056 800,00 |
| ERDF | + développées | 07. Sans objet | 3 543 200,00 |

Dimension 4 - Mécanismes de mise en oeuvre territoriale

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 07. Sans objet | 5 056 800,00 |
| ERDF | + développées | 07. Sans objet | 3 543 200,00 |

## Axe 4 : Assistance technique

**OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 :** *Assurer la consommation de l'intégralité des 40 M€ de crédits FEDER dans le respect de la règlementation en vigueur et des objectifs du PO*

Le GIP Massif central entend mobiliser les crédits d'assistance technique pour organiser la programmation et la gestion des crédits FEDER alloués au programme opérationnel Massif central. L'objectif est de pouvoir disposer des ressources nécessaires, en nombre et en qualification, pour assurer le pilotage financier du programme.

**OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2 :** *Assurer une animation du programme proche du terrain et articulée avec les autres programmes régionaux*

L'enjeu pour un programme interrégional est de pouvoir apporter une plus-value sur les problématiques spécifiques du territoire qu'il recouvre. Cela suppose d'une part de travailler en étroite coordination avec les autres autorités de gestion des programmes régionaux pour que cette plus-value soit perçue du plus grand nombre. Cet enjeu de l'articulation est déterminant pour atteindre l'objectif de diffusion des innovations et expérimentations conduites à l'échelle interrégionale. Cela suppose d'autre part de mettre en place une animation dédiée et partenariale pour faire émerger des projets correspondant aux objectifs du programme.

Pour atteindre ces objectifs, outre l'organisation de la programmation à proprement parler, l'autorité de gestion devra mettre en place un plan d'animation et de communication visant les bénéficiaires potentiels, et pourra s'appuyer sur un plan d'évaluation pour le pilotage du programme.

Les crédits d'assistance technique seront organisés pour :

- Assurer l'animation du programme.
- Assurer la programmation des dossiers et la consommation des crédits, conformément aux règles d'éligibilité du PO et à la règlementation européenne et nationale applicable.
- Organiser et vérifier le système de contrôles de service fait pour chaque opération.
- Assurer la transmission des données, via l'outil informatique de gestion commun, ainsi que la rédaction et la transmission des rapports d'exécution.
- Mettre en œuvre les actions de communication et d'évaluation des programmes.

Le GIP Massif central s'appuiera sur ses six Régions membres et sur le partenariat pour mettre en œuvre un plan d'animation conjoint avec la convention de massif pour la période 2014-2020. Les plans de communication 2014-2020 et d'évaluation seront construits en cohérence avec d'une part les programmes régionaux, afin de mutualiser les outils, et d'autre part la convention de massif, afin de mutualiser les objectifs et les cibles.

L'appui aux porteurs de projets pour la programmation FEDER est pris en charge par le GIP Massif central et ses membres. A cet effet, 4 à 5 équivalents temps plein seront affectés par les Régions membres du GIP pour assurer cette animation et cet appui sur le terrain.

Le GIP Massif central dispose d'une équipe chargée de l'instruction des dossiers, de leur programmation, de leur contrôle et de leur mise en paiement. A cet effet, 6 à 7 postes sont prévus dans ce cadre, selon l'organigramme cible suivant :

**1** directeur, **1** assistant, **2** instructeurs, **2** à **3** gestionnaires.

Les salaires des personnels de gestion du programme, employés par le GIP Massif central, seront pris en charge par l'assistance technique du POI. Ces personnels seront majoritairement issus des transferts de l'Etat, actuelle autorité de gestion du POI Massif central 2007-2013.

**Plan de recrutement /transferts :**

**Directeur** : en poste au 1er avril 2014

**Assistante-gestionnaire :** en poste au 20 juin 2014

**Instructeurs :** transfert effectif à temps plein des deux instructeurs au 1er septembre 2014 (affectation partielle depuis mars 2014)

**Gestionnaire :** transfert d'un ETP au 1er novembre 2014 et de 2 ETP au 1er janvier 2016.

Les postes d'animateurs du POI, affectés par les Régions membres, seront disponibles dès 2014 et ne relèveront pas de l'assistance technique.

L'ensemble des personnels d'animation et de gestion pourra s'appuyer sur les programmes de formation à la gestion des fonds européens organisés soit à l'échelle nationale, soit régionale.

Conformément à l'article 125.4 du Règlement CPR, l'autorité de gestion mettra en place les mesures anti-fraude appropriées.

**Tableau 15 :** Indicateurs de réalisation

| N° identifi-cation | Indicateur (nom de l'indicateur) | Unité de mesure | Fonds | Catégorie de région | Valeur cible (2023) | Source de l'information | Fréquence de l'établissement des rapports |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| IRs7 | Nombre de fiches projets mises en ligne | Fiches | FEDER | Transition/ +dévelop-pées | 100 | SYNERGIE | Annuel |
| IRs8 | Nombre de réunions d'information | Réunion | FEDER | Transition/ +dévelop-pées | 30 | GIP Massif central | Annuel |
| IRs9 | Nombre d'évaluations | Évaluations | FEDER | Transition/ +dévelop-pées | 4 | GIP Massif central | Tous les 3 ans |
| IRs10 | Nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion | Jours de formation | FEDER | | 100 | GIP Massif central | Annuel |

**Catégories d'intervention :**

Catégories d'intervention correspondantes, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union

Dimension 1 - Domaine d'intervention

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 121. Préparation, mise en oeuvre, suivi et contrôle | 588 000,00 |
| ERDF | + développées | 121. Préparation, mise en oeuvre, suivi et contrôle | 412 000,00 |
| ERDF | en transition | 122. Évaluation et études | 117 600,00 |
| ERDF | + développées | 122. Évaluation et études | 82 400,00 |
| ERDF | en transition | 123. Information et communication | 117 600,00 |
| ERDF | + développées | 123. Information et communication | 82 400,00 |

Dimension 2 - Forme de financement

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 01. Subvention non remboursable | 823 200,00 |
| ERDF | + développées | 01. Subvention non remboursable | 576 800,00 |

Dimension 3 - Type de territoire

| Fonds | Catégorie de région | Code | Montant en € |
|---|---|---|---|
| ERDF | en transition | 07. Sans objet | 823 200,00 |
| ERDF | + développées | 07. Sans objet | 576 800,00 |



# 3. Plan de financement du programme opérationnel

**Tableau 16 :** Plan de financement par année

| Catégorie de région | 2014 | | 2015 | | 2016 | | 2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Allocation principale | Réserve de performance | Allocation principale | Réserve de performance | Allocation principale | Réserve de performance | Allocation principale |
| Transition | 2 973 751 | 189 814 | 3 033 288 | 193 614 | 3 094 008 | 197 490 | 3 155 931 |
| Plus développées | 2 083 649 | 132 999 | 2 125 365 | 135 662 | 2 167 911 | 138 377 | 2 211 299 |
| **Total** | **5 057 400** | **322 813** | **5 158 653** | **329 276** | **5 261 919** | **335 867** | **5 367 230** |

| 2017 | 2018 | | 2019 | | 2020 | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Réserve de performance | Allocation principale | Réserve de performance | Allocation principale | Réserve de performance | Allocation principale | Réserve de performance | Allocation principale | Réserve de performance |
| 201 442 | 3 219 091 | 205 474 | 3 283 513 | 209 586 | 3 349 217 | 213 780 | 22 108 800 | 1 411 200 |
| 141 147 | 2 255 554 | 143 972 | 2 300 693 | 146 853 | 2 346 731 | 149 791 | 15 491 200 | 988 800 |
| **342 589** | **5 474 645** | **349 445** | **5 584 205** | **356 439** | **5 695 948** | **363 571** | **37 600 000** | **2 400 000** |

**Tableau 17 :** Plan de financement du programme opérationnel

| Axe prioritaire | Fonds | Catégorie de région | Base de calcul: coût total | Soutien de l'UE | Contrepartie nationale | Répartition indicative de la contrepartie nationale | | Répartition indicative de la contrepartie nationale | Financement total | Taux de cofinancement | Allocation principale UE (sans réserve de performance) | Réserve de performance UE | Part de la réserve de performance UE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Financement public national | | Financement privé national | | | | | |
| Axe 1-OT6 | FEDER | Total | Coût total éligible | 21 000 000,00 | 21 000 000,00 | 16 000 000,00 | | 5 000 000,00 | 42 000 000,00 | 0,50 | 19 695 000,00 | 1 305 000,00 | 6,21% |
| | | Transition | 58,80% | 12 348 000,00 | 12 348 000,00 | 9 408 000,00 | | 2 940 000,00 | | | 11 580 660,00 | 767 340,00 | |
| | | Plus développé | 41,20% | 8 652 000,00 | 8 652 000,00 | 6 592 000,00 | | 2 060 000,00 | | | 8 114 340,00 | 537 660,00 | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 2 -OT3 | FEDER | Total | Coût total éligible | 9 000 000,00 | 11 000 000,00 | 6 000 000,00 | | 5 000 000,00 | 20 000 000,00 | 0,45 | 8 440 000,00 | 560 000,00 | 6,22% |
| | | Transition | 58,80% | 5 292 000,00 | 6 468 000,00 | 3 528 000,00 | | 2 940 000,00 | 11 760 000,00 | | 4 962 720,00 | 329 280,00 | |
| | | Plus développé | 41,20% | 3 708 000,00 | 4 532 000,00 | 2 472 000,00 | | 2 060 000,00 | 8 240 000,00 | | 3 477 280,00 | 230 720,00 | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 3 -OT1 | FEDER | Total | Coût total éligible | 8 600 000,00 | 8 600 000,00 | 7 000 000,00 | | 1 600 000,00 | 17 200 000,00 | 0,50 | 8 065 000,00 | 535 000,00 | 6,22% |
| | | Transition | 58,80% | 5 056 800,00 | 5 056 800,00 | 4 116 000,00 | | 940 800,00 | 10 113 600,00 | | 4 742 220,00 | 314 580,00 | |
| | | Plus développé | 41,20% | 3 543 200,00 | 3 543 200,00 | 2 884 000,00 | | 659 200,00 | 7 086 400,00 | | 3 322 780,00 | 220 420,00 | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| **Total hors AT** | | | | **38 600 000,00** | **40 600 000,00** | **29 000 000,00** | | **11 600 000,00** | **79 200 000,00** | **0,49** | **36 200 000,00** | **2 400 000,00** | **6,22%** |
| | | Transition | | 22 696 800,00 | 23 872 800,00 | | | | | | 21 285 600,00 | 1 411 200,00 | |
| | | Plus développés | | 15 903 200,00 | 16 727 200,00 | | | | | | 14 914 400,00 | 988 800,00 | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 4 -AT | FEDER | Total | Coût total éligible | 1 400 000,00 | 1 400 000,00 | 1 400 000,00 | | | 2 800 000,00 | 0,50 | | | |
| | | Transition | 58,80% | 823 200,00 | 823 200,00 | 1 152 480 000 000,00 | | | 1 646 400,00 | | | | |
| | | Plus développé | 41,20% | 576 800,00 | 576 800,00 | 807 520 000 000,00 | | | 1 153 600,00 | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| **Total** | **FEDER** | | | **40 000 000,00** | **42 000 000,00** | **30 400 000,00** | | **11 600 000,00** | **82 000 000,00** | **0,49** | **37 600 000,00** | **2 400 000,00** | **6,00%** |
| | | Transition | 58,80% | 23 520 000,00 | 24 696 000,00 | 17 875 200,00 | | 6 820 800,00 | 48 216 000,00 | | 22 108 800,00 | 1 411 200,00 | |
| | | Plus développé | 41,20% | 16 480 000,00 | 17 304 000,00 | 12 524 800,00 | | 4 779 200,00 | 33 784 000,00 | | 15 491 200,00 | 988 800,00 | |

## 4.

## Approche integrée du développement territorial

Le PO Massif central étant en soi un programme dédié à un territoire spécifique, il ne s'appuiera pas sur des outils tels que les investissements territoriaux intégrés ou les outils de développement local pour les acteurs locaux.

Les développements locaux menés par les acteur locaux ne correspondent pas à l'esprit d'un PO interrégional qui vise avant tout la mutualisation de moyens et de réflexion, ainsi que la mise en réseau d'acteurs, parfois en préalable à la mise en place de politiques intégrées. Pour les territoires cibles du Massif central, les DLAL relèveront des programmes de développement rural (FEADER) avec la démarche LEADER.

## 5.

## Besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale, avec une attention particulière portée aux communautés marginalisées et aux personnes handicapées

Le PO Massif central constitue déjà une approche différenciée sur une base territoriale qui inclut potentiellement les difficultés liées à l'isolement ou à la pauvreté. Sans que cela soit une cible prioritaire du PO, les problématiques pourront être abordées sous l'angle de l'attractivité.

Les PO FEDER/FSE ont plus vocation à cibler des territoires infrarégionaux touchés par la pauvreté ou des groupes cibles.

# 6.

# Besoins spécifiques des zones géographiques touchées par des handicaps naturels ou démographiques graves ou permanents

Les POI apportent une réponse dédiée aux besoins spécifiques de zones de montagne, telles que comprises dans l'article 174 du TUE. (*cf accord de partenariat*)

Le PO Massif central entend ainsi apporter une réponse ciblée et pertinente aux problématiques propres à ce territoire, notamment en termes d'attractivité démographique et économique. C'est par ce biais notamment que des territoires aux marges de grandes régions attractives, comme Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées ou Rhône-Alpes, trouvent une prise en compte de leurs enjeux et de leurs spécificités : il s'agit souvent de territoires de piémont ou de montagne plus enclavés, bénéficiant moins de l'effet d'attractivité et de dynamisme des métropoles, avec une structure économique différente des grandes zones urbaines. Ces spécificités au sein d'une région prennent toute leur cohérence au sein des politiques de massif et le POI est orienté en ce sens.



# 7.

# Autorités et organismes responsables de la gestion, du contrôle et de l'audit, et rôle des partenaires concernés

## 7.1 Identification des autorités et organismes concernés

**Tableau 18 :** Identification et coordonnées des autorités et organismes concernés

| Autorité/ organisme | Nom de l'autorité/ organisme, service ou unité le cas échéant | Responsable de l'autorité/ organisme (fonction) |
|---|---|---|
| Autorité de gestion | GIP Massif central | Président |
| Autorité de certification | Direction générale des finances publiques | Directeur |
| Autorité d'Audit | Commission interministérielle de coordination et de contrôles | Président |
| Organisme bénéficiaire des versements de la Commission européenne | Contrôleur budgétaire comptable ministériel des finances | Contrôleur |

Le groupement d'intérêt public Massif central sera l'autorité de gestion du programme opérationnel interrégional Massif central. Elle est présidée par un président ou un vice-président d'une de ses six Régions membres et son directeur est ordonnateur des dépenses et des recettes du GIP.

La direction générale des finances publique délèguera l'autorité de certification à la direction régionale des finances publiques. Il s'agit d'un service de l'Etat.

La commission interministérielle de coordination des contrôles assure l'autorité d'audit de tous les programmes européens FEDER, FSE, fonds de cohésion et FEAMP.

Les contrôleurs d'opération dépendant de la CICC seront des agents des Régions membres du GIP. Ils seront donc indépendants de l'autorité de gestion.

# 7.2 Actions prises pour impliquer les partenaires concernés conformément à l'article 5 dans la préparation du PO, et rôle des partenaires, dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel

## 1. Processus d'élaboration du PO

La préparation de l'écriture du PO a été coordonnée dans un premier temps par le partenariat Etat-Régions (Commissariat de Massif - GIP Massif central). A partir du printemps 2013, où les arbitrages en matière d'autorité de gestion ont été connus, le GIP Massif central a coordonné seul la préparation du PO.

Le Comité de Massif est un organe issu de la Loi Montagne de 1985. Il est composé de représentants des collectivités locales (collège 1), de socioprofessionnels (collège 2) et d'associations (collège 3). Il a notamment pour mission d'adopter le Schéma de Massif. Dans le cadre de la préparation des PO, il a, par ses avis, marqué les grandes étapes de consultation du partenariat. Le Comité de Massif est composé de 83 membres.

Les étapes clés du processus de préparation peuvent être synthétisées de cette manière :

- Relecture critique du Schéma de massif (2011)
- Diagnostic territorial : identification des principaux enjeux (2012)
- Construction d'Orientations stratégiques au regard de la Stratégie UE 2020 et des enjeux identifiés (2012-13)
- Construction du PO en itération avec les évaluations ex ante et environnementale (2013)

La relecture critique du Schéma de massif (document prospectif à horizon 15-20 ans, adopté par le Comité de massif du Massif central en 2006), a constitué la première étape du processus de préparation du PO Massif central 2014-2020. La révision de ce document stratégique, devant servir de support aux acteurs en charge de l'élaboration des différents programmes dédiés au Massif central, a permis d'associer très largement l'ensemble des acteurs du Massif central à travers les entretiens conduits dans le cadre de la relecture et des discussions en Comité de Massif pour aboutir à des préconisations quant à l'optimisation des politiques de massif (*cf. Section1 pour les préconisations*).

La deuxième étape, l'élaboration d'un diagnostic territorial, a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire auxquels pourraient répondre les programmes Massif central 2014-2020. Pour ce faire, en plus des ateliers de travail et débats organisés entre Conseils régionaux et au sein du Comité de massif, une phase de concertation auprès des citoyens du Massif central a été mise en œuvre à travers cinq réunions publiques co-organisées par le GIP Massif central et le Commissariat de massif à Villefranche/Allier, Millau, Annonay, Souillac et Ussel, et un questionnaire en ligne : plus de 300 personnes sont venues aux réunions et 114 réponses au questionnaire ont été collectées. Cette phase de concertation a permis d'identifier trois enjeux majeurs pour le territoire du Massif central. Ces enjeux, fruit de l'ambition collective et de cette volonté de concertation, ont été reconnus et validés par le Comité de massif le 14 septembre 2012 :

- Améliorer l'attractivité du Massif central pour les populations comme pour les entreprises.
- Valoriser le potentiel « naturel » du Massif central et favoriser la contribution aux objectifs de la Stratégie UE 2020.
- Améliorer les connaissances, leur diffusion et leur utilisation au profit des politiques territoriales.



Deux évaluations ont également été conduites en 2012, l'une transversale sur le caractère innovant des projets déposés aux programmes Massif central et l'autre portant spécifiquement sur les politiques d'accueil. Le comité de pilotage de ces évaluations comprenait l'Etat, les Régions et deux représentants du Comité de Massif. La première évaluation a démontré que l'innovation principalement portée par le Massif central était sociale et organisationnelle. L'innovation technologique ou produit relevait plutôt de logiques régionales où les acteurs étaient bien identifiés. Les politiques d'accueil illustraient typiquement cette innovation sociale et organisationnelle propre au Massif central. Les résultats de ces évaluations ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat en Comité de Massif.

Toujours en phase avec la logique partenariale, des groupes de travail issus du Comité de Massif ont permis de proposer une première priorisation, afin de définir des orientations stratégiques, premières grandes réponses aux enjeux identifiés par le travail de diagnostic territorial. Le Comité de massif du 8 janvier 2013 a donc validé et proposé six orientations stratégiques pour la programmation 2014-2020 (*cf. section1*). Il est à noter que toutes les contributions du partenariat ont spontanément défendu la poursuite des politiques d'accueil et d'intégration de nouvelles populations et le développement de la filière bois. Ce consensus initial a fortement influencé l'architecture finale du programme.

Le GIP Massif central a ensuite travaillé avec ses Régions membres pour examiner chacune de ces orientations stratégiques au regard des besoins du territoire du Massif central identifiés dans le diagnostic et des réponses identifiées dans la construction des PO régionaux. Ce travail sur la complémentarité et la subsidiarité en matière d'intervention a eu pour but de mieux définir la plus-value attendue d'une intervention à l'échelle interrégionale. Il a été présenté en commission permanente du Comité de massif en avril 2013.

Suite à la publication de la V0 en juin 2013, plusieurs réunions thématiques ont été organisées avec les services techniques des Régions et de l'Etat et l'ADEME. La V0 a été mise en ligne et le GIP a recueilli les réactions de plusieurs acteurs du Massif central. La V1 issue de ces échanges a été envoyé à tous les membres du Comité de Massif le 13 septembre pour discussion le 26/09 et a été mise en ligne. Plusieurs réunions ont ensuite été organisées avec les représentants techniques et politiques des Régions, l'Etat, les Départements pour préciser le contenu des axes prioritaires.

L'évaluation ex-ante a démarré le 13 juin 2013 et a accompagné toute la préparation du programme jusqu'à son adoption. Font partie du comité de pilotage : les six Régions, l'Etat (SGAR, Commissariat de massif, DREAL), deux Départements (collège 1 du Comité de Massif), un représentant du collège 2 (socioprofessionnels), un représentant du collège 3 (associations).

## 2. Implication des partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PO

Le Comité de suivi sera co-présidé par le Président du GIP Massif central et par le préfet coordonnateur de Massif. Il sera composé de représentants institutionnels et des acteurs du Massif central les plus en lien avec le PO de Massif.

**Composition indicative :**

- Régions du Massif central
- Etat
- Six départements (collège 1 du comité de massif)
- représentants du collège 2 du comité de massif (socioprofessionnels)
- représentants du collège 3 du comité de massif (associations)
- représentants de laboratoires de recherche / université

- représentant d'une délégation régionale au droit des femmes
- personnalité qualifiée lutte contre les discriminations – handicap
- ADEME

**Membres consultatifs :**

- DRFIP (autorité de certification)
- CICC (autorité d'audit)
- DG REGIO

La mise en œuvre des actions prévues dans le PO suppose une animation géographique et thématique. Celle-ci s'appuiera sur des comités de pilotage qui associeront les partenaires au regard de leurs compétences et cœur de métier.

Le comité de pilotage de l'OS1.1 et 1.2 aura pour mission de mettre en œuvre par des plans d'action ou appels à projets la stratégie interrégionale, d'organiser l'articulation des programmes et, le cas échéant, donner un avis technique sur les projets.

Le comité de pilotage de l'OS1.3 aura vocation à définir le plan d'action de la stratégie et suivre le réseau des pôles de pleine nature.

Le comité de pilotage de l'OS2 aura pour mission de mettre en œuvre la stratégie du POI et d'organiser l'articulation et l'information des programmes FEDER/FSE et FEADER.

Le comité de pilotage de l'OS3 aura pour mission d'organiser le suivi et la diffusion des bonnes pratiques, de faire le lien avec les programmes régionaux, et de donner un avis sur le caractère innovant des projets déposés hors appels à projets.

La sélection des projets appartiendra au comité de programmation.

Dans la continuité des pratiques mises en place sur la programmation 2007-2013, la composition des comités de pilotage des évaluations tiendra compte des représentations institutionnelles et société civile.

Les indicateurs de pilotage du programme seront avant tout basés sur les indicateurs de résultat. Il peut être néanmoins intéressant d'identifier deux ou trois indicateurs supplémentaires, faciles à renseigner par le porteur ou à obtenir d'une base statistique nationale, afin d'améliorer le suivi des objectifs directs ou indirects du PO. Le partenariat (institutionnels et bénéficiaires potentiels) sera ainsi sollicité pour identifier dans les six mois suivant l'adoption du programme, ces indicateurs de suivi supplémentaires. Par exemple, pour suivre l'impact environnemental des projets touristiques ou d'aménagement, ou pour identifier les créations d'emplois directes des projets soutenus.



# 8. Coordination entre les fonds

Le PO Massif central intervient de manière complémentaire et subsidiaire vis-à-vis des autres programmes. L'articulation entre les programmes régionaux et interrégionaux s'est faite de manière itérative pendant la préparation et devra être organisée et active durant la mise en œuvre. Le fait que les Régions, qui assurent l'autorité de gestion des programmes FEDER-FSE et FEADER, soient membres du GIP Massif central est un facteur-clé d'articulation.

En faisant des Régions la porte d'entrée pour les porteurs de projets, l'objectif est d'organiser l'appui au montage de dossier le plus en amont possible pour une bonne articulation des programmes.

En aval, les Régions et le GIP Massif central, en leur qualité d'autorité de gestion, pourront organiser des temps d'articulation spécifiques tels que des séminaires dédiés aux transferts de bonnes pratiques ou la mise en place d'outils numériques interactifs.

Cette articulation est nécessaire au bon fonctionnement des programmes mais également à leur efficacité. Tous les comités de pilotage mis en place pour l'animation du POI auront vocation à assurer l'articulation active entre les différents programmes régionaux et interrégionaux.

## Axe 1 : • Biodiversité

Sur l'axe 1, le PO Massif central n'a vocation à intervenir que sur les milieux ou les trames écologiques d'intérêt interrégional identifiés collectivement : milieux herbacés, tourbières, forêts anciennes et espèces cibles correspondant à ces milieux dont la protection présente une plus-value interrégionale : milan royal, pie grièche, maculinéa et loutre notamment. La géographie des écosystèmes constitue la ligne de partage entre les PO régionaux et interrégionaux. Les agriculteurs ne sont pas le public cible des actions financées par le Massif central. Ils peuvent en revanche être des bénéficiaires indirects de l'action conduite à l'échelle du Massif central, au titre du transfert de connaissances et de bonnes pratiques.

Pour les zones humides, le PO Massif central intervient sur une stratégie interrégionale en dehors du périmètre d'intervention du Plan Loire, sur les tourbières uniquement.

Sur les milieux identifiés, seul le FEDER Massif central a vocation à intervenir, les PO FEDER-FSE régionaux ou les autres PO interrégionaux ayant un champ d'intervention distinct. Le PO Massif central travaillera néanmoins en étroite coordination avec le FEADER régional pour les actions relevant de Natura 2000 (animation et documents d'objectifs) et des mesures agroenvironnementales (MAE). Un comité de pilotage de chaque stratégie d'intervention (par milieu ou espèce) comprendra, en plus des acteurs pertinents, les animateurs des programmes FEDER Massif central et FEADER des régions concernées. Pour les zones humides, la synergie sera recherchée avec le Plan Loire sur la phase amont des opérations (connaissances notamment).

Le comité de pilotage de la mesure biodiversité organisera une veille sur les appels à projets LIFE pour repérer les bonnes pratiques potentiellement intéressantes pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle du Massif central ou pour identifier des opportunités ciblées de projets de partenariat poussé portant sur l'amélioration des connaissances en lien avec les milieux emblématiques du Massif central. La nature ambitieuse des projets LIFE (500 000€ minimum) limite le risque de chevauchements avec le POI Massif central (20 000€ FEDER minimum).

- Paiements pour services environnementaux

Les interventions prévues dans le PO relèvent de l'expérimentation dans la mesure où l'objectif est d'explorer de nouveaux modes de rémunération ou de valorisation des services environnementaux. Les outils tels que les MAE ou les écoconditionnalités ne sont donc pas concernés directement mais pourraient être améliorés par les résultats des expérimentations conduites par le PO Massif central.

Le POI s'intéresse aux projets pilotes dont l'objectif est d'obtenir une certification indépendante, garante pour des financeurs privés du processus de compensation. La compensation carbone n'est possible aujourd'hui que par le biais d'achat de crédits carbone pour des projets forestiers dans les pays du Sud. Les expérimentations financées par le POI Massif central s'apparentent ainsi à de la recherche-action. Les dispositifs prévus dans le cadre des programmes de développement rural mobilisant la priorité 5E « favoriser le stockage de carbone dans l'agriculture et la forêt » ne présentent pas cette exigence de certification et de cofinancement des actions par des acteurs privés.

Le PO Massif central pourra éventuellement permettre à des porteurs de préparer le partenariat et le contenu de projets qui pourraient devenir éligibles au programme LIFE ou Horizon 2020, dans la mesure où cet objectif spécifique est en lien étroit avec la recherche et porte sur des expériences pilotes.

- Tourisme de pleine nature

L'action du PO Massif central se concentre sur la structuration d'une offre touristique complète autour des activités de pleine nature par la mise en réseau d'une sélection de pôles de pleine nature. La mise en réseau des pôles repose sur l'organisation de l'échange d'expérience et la mutualisation d'ingénierie (appui à la validation d'un modèle économique, à l'exemplarité environnementale, comment construire un cahier des charges écoconditionnalisé, comment adapter les infrastructures de pleine nature au public handicapé, construire une destination VTT, etc.).

Les investissements ciblés sont directement liés aux activités de pleine nature, tandis que les investissements liés aux hébergements ou toute autre entreprise touristique sont du champ des dispositifs régionaux. L'objectif est de pouvoir mutualiser certains outils méthodologiques mais également organiser l'échange d'expériences entre les régions, certaines ayant déjà engagé sur la période précédente, une structuration de ce type avec ou sans l'appui des fonds européens (Auvergne, Limousin), d'autres Régions comptant s'appuyer ce retour d'expérience pour structurer leur politique régionale à l'avenir (Rhône-Alpes notamment). Le cahier des charges Massif central ne pourra avoir de base différente de celui des programmes régionaux, il pourra en revanche aller plus loin dans les exigences pour tirer les pôles vers l'excellence touristique et environnementale.

Les itinéraires interrégionaux visés par le PO Massif central ne sont pas concurrents des itinéraires susceptibles d'être soutenus par le POI Loire dans la mesure où ce dernier suit le linéaire des fleuves et rivières, tandis que le PO Massif central s'appuiera sur les itinéraires de la stratégie tourisme de 2011, essentiellement en zones de montagne.



## Axe 2 : Filière bois construction

Le PO Massif central ne traite pas du bois-énergie.

Pour le bois construction, les lignes de partage entre les différents programmes s'organisent comme suit :

- FEADER : cultiver le bois, avec l'appui à la sylviculture, la mobilisation des propriétaires, le regroupement foncier, le soutien aux entreprises de travaux forestiers.
- PO FEDER-FSE régionaux : transformer le bois, avec l'appui à l'innovation et à l'industrialisation des entreprises soit par le développement des clusters ou groupement d'entreprises sur des projets collaboratifs à vocation industrielle d'échelle régionale, soit par des aides individuelles aux entreprises.
- PO FEDER Massif central : promouvoir et vendre les bois transformés par des actions stratégiques de filière, avec pour objectif un positionnement des bois du Massif central sur les marchés nationaux voire internationaux. Le PO Massif central ne financera que des actions collectives définies sur la base des actions éligibles décrite à la section 2 et des critères d'interrégionalité. La création d'un cluster strictement régional portant par exemple sur la maison bois ne serait donc pas éligible.

Un comité de pilotage interrégional et interfonds se réunira annuellement pour assurer la cohérence et la complémentarité des interventions.

Pour les trois types de programmes, FEDER/FSE régional, FEADER régional et FEDER interrégional, les services instructeurs sont les mêmes. Ils participeront au comité de pilotage interrégional.

## Axe 3 : Innovation

Le Massif central a vocation à expérimenter et surtout diffuser les résultats de ces expérimentations lorsqu'elles permettent de répondre de manière adaptée aux spécificités territoriales et démographiques du territoire. La capitalisation est le gage de l'intérêt interrégional du projet. A la différence d'autres actions expérimentales qui peuvent être conduites dans le cadre de politiques régionales ou locales, le premier principe qui guide l'attribution de financements Massif central est la perspective de capitalisation-transférabilité des résultats (qu'ils soient positifs ou négatifs). C'est à cette condition que les politiques de massif peuvent avoir un effet d'entraînement sur de nouveaux modes de développement.

Ainsi, lorsqu'une action innovante est en cours de réalisation dans une région et dans le périmètre du Massif central, le PO Massif central n'aura pas vocation à financer une action identique mais éventuellement la capitalisation du modèle existant à travers, par exemple, un transfert. Le caractère innovant des projets sera ainsi instruit au regard de ce qui est connu dans les six régions pour répondre aux caractéristiques territoriales du Massif central.

Le PO Massif central n'a pas vocation à financer des projets dont l'objet est le développement des usages numériques. En revanche, il peut être mobilisé pour impulser une réflexion ou une dynamique d'innovation sur une problématique partagée liée à l'attractivité (accueil et intégration) de nouveaux actifs, en s'appuyant sur les outils numériques. Si un appel à projets est lancé dans le cadre du PO Massif central, en lien avec les services numériques, il sera nécessairement construit en étroite collaboration avec les autorités de gestion des programmes régionaux (FEDER ou FEADER), afin que ceux-ci puissent assurer la diffusion des expériences les plus probantes dans leurs dispositifs respectifs.

Dans le PO Massif central, le numérique n'est qu'un outil au service de nouvelles formes de développement du territoire. Il n'est pas une fin en soi.



# 9. Condionnalités ex ante

**Tableau 19 :** Conditions ex-ante applicables et évaluation de leur respect

| Conditionnalité ex ante applicable | Axe(s) prioritaire(s) concerné(s) par la condition | Conditionnalité ex ante remplie : Oui/Non/ En partie | Critère | Critère rempli | Référence (référence aux stratégies, actes juridiques ou autres documents pertinents, y compris des références aux sections, articles ou paragraphes concernés, accompagnée de liens internet ou d'un accès vers le texte intégral) | Explications |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Conditionnalités thématiques | | | | | | |
| **1.1. Recherche et innovation :**<br><br>l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien. | **Axe 3** | **Oui** | **1.** Une stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente est en place, et:<br>• s'appuie sur une analyse AFOM ou une analyse comparable menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation;<br>• décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT;<br>• comporte un mécanisme de suivi.<br><br>**2.** Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté. | **Oui** | Les Six Régions concernées par le PO Massif central disposent d'une stratégie régionale de spécialisation intelligente. | Le Massif central est en cohérence avec les S3 des 6 régions puisqu'il s'inscrit dans une logique commune portant sur l'innovation sociale et organisationnelle qui vient compléter la spécialisation en termes d'innovation technologique dont fait preuve chaque région. L'innovation non technologique (qu'elle soit spécifiée en tant qu'innovation sociale, organisationnelle ou territoriale) est identifiée comme essentielle pour le développement des territoires dans toutes les S3.<br>Le positionnement du POI Massif central sur l'innovation organisationnelle et sociale est issu des recommandations de l'évaluation des programmes Massif central 2007-2013 au regard de leur caractère innovant.<br>Cette évaluation conclut que :<br>• l'innovation technologique est promue et mise en œuvre de manière plus pertinente à l'échelon régional,<br>• les projets de gouvernance des programmes Massif central ont eu un réel impact en termes d'innovation sociale et organisationnelle.<br>Le PO Massif central 2014-2020 s'appuiera donc sur cette spécificité, qui complète utilement les domaines de spécialisation sectoriels identifiés pour chaque région. |
| | | | | | | Les six S3 identifient l'intérêt d'un appui au regroupement d'entreprises du secteur bois (matériau, énergie ou construction). Le PO Massif central apporte ainsi une réponse complémentaire aux aides aux entreprises et contribue pleinement à la mise en œuvre d'une dynamique de filière pour les interventions ayant un effet de levier plus pertinent à l'échelle interrégionale que régionale : la promotion et la vente des bois issus du Massif central. |

| Conditionnalité ex ante applicable | Axe(s) prioritaire(s) concerné(s) par la condition | Conditionnalité ex ante remplie : Oui/Non/ En partie | Critère | Critère rempli | Référence (référence aux stratégies, actes juridiques ou autres documents pertinents, y compris des références aux sections, articles ou paragraphes concernés, accompagnée de liens internet ou d'un accès vers le texte intégral) | Explications |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Conditionnalités générales | | | | | | |
| **1 - Lutte contre la discrimination**<br><br>L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application effectives de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI. | | **Oui** | **1.** des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité de traitement de toutes les personnes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité dans les activités liées aux Fonds ESI;<br><br>**2.** des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination. | **Oui** | http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/egalite-professionnelle,117/la-protection-contre-les,12789.html | **1.** Le partenariat Etat-Régions dispose de services chargés de la lutte contre les discriminations qui ont été directement sollicités dans la préparation du PO. Il est prévu d'associer, en tant que personnalité qualifiée, un représentant d'organisme chargé de la lutte contre les discriminations<br><br>**2.** Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'information peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme. |
| **2 - Egalité entre les hommes et les femmes**<br><br>L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application effectives de la législation de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI. | | **Oui** | • des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités liées aux Fonds ESI;<br><br>– des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'intégration de la dimension hommes/femmes. | **Oui** | | **1.** Plus précisément la déléguée régionale aux droits de femmes de la région Auvergne, membre du comité de massif, a été saisie dans le cadre de la préparation du PO. Il est prévue qu'une déléguée régionale aux droits des femmes d'une des 6 régions du Massif central siège au comité de suivi<br><br>**2.** Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'information peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme. |



| Conditionnalité ex ante applicable | Axe(s) prioritaire(s) concerné(s) par la condition | Conditionnalité ex ante remplie : Oui/Non/ En partie | Critère | Critère rempli | Référence (référence aux stratégies, actes juridiques ou autres documents pertinents, y compris des références aux sections, articles ou paragraphes concernés, accompagnée de liens internet ou d'un accès vers le texte intégral) | Explications |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **3 - Handicap**<br><br>L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil(1) | | | • des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue de consulter et d'associer les organes chargés de protéger les droits des personnes handicapées ou les organisations représentatives des personnes handicapées et les autres parties concernées à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes;<br><br>• des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union et des États membres relative aux personnes handicapées, y compris en matière d'accessibilité, et de l'application pratique de la CNUDPH, telle que mise en œuvre dans la législation de l'Union et | **Oui** | http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000008096647&dateTexte=&categorieLien=id | La loi du 11 février 2005 a fait du principe de l'accessibilité au sens le plus large « l'accès à tout, pour tous » un objectif essentiel et ambitieux de la nouvelle politique du handicap. Ainsi est visée l'accessibilité à tous les aspects de la vie quotidienne pour tous les types de handicap. Cela concerne l'accessibilité à la culture, au sport, au tourisme, aux nouvelles technologies, à tous les types de bâtiments (logements, locaux professionnels, établissements recevant du public (ERP)), ainsi qu'à l'ensemble de la chaîne de déplacement (voierie, transports publics, espaces publics). Dans la mesure où la politique du handicap est par nature transversale, les autorités françaises ont désigné comme points de contact non pas une administration unique, mais chacun des services ministériels directement impliqués dans la mise en oeuvre de la politique du handicap. Un dispositif de coordination des points de contact a été mis en place. Cette mission est dévolue au Comité interministériel du handicap (CIH).<br>Un lien étroit entre ce dispositif de coordination et les représentants des personnes handicapées a été établi. |
| | | | des États membres le cas échéant;<br><br>• des modalités destinées à assurer le suivi de la mise en œuvre de l'article 9 de la CNUDPH en relation avec les Fonds ESI dans l'ensemble de la préparation et de la mise en œuvre des programmes | | | La secrétaire générale du CIH est chargée d'exercer les fonctions de secrétaire du conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).<br>La désignation d'une autorité indépendante et constitutionnelle, le Défenseur des droits, comme mécanisme de protection, de promotion et de suivi de la Convention est de nature à en garantir sa mise en œuvre dans le respect de ses différents articles. Enfin, la société civile et les associations représentatives des personnes handicapées qui siègent au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) sont représentées par le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).<br>Plus spécifiquement, le GIP Massif central a reçu l'association Braille et Culture dans le cadre de la préparation du programme et il est prévu de désigner une personnalité qualifiée pouvant représenter un organisme chargé de la protection des droits des personnes handicapées. |

| Conditionnalité ex ante applicable | Axe(s) prioritaire(s) concerné(s) par la condition | Conditionnalité ex ante remplie : Oui/Non/ En partie | Critère | Critère rempli | Référence (référence aux stratégies, actes juridiques ou autres documents pertinents, y compris des références aux sections, articles ou paragraphes concernés, accompagnée de liens internet ou d'un accès vers le texte intégral) | Explications |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **7 – Système statistiques & indicateurs de résultat** | Comment le FEDER ou le FSE contribuera à la mise en œuvre/ soutien de la conditionnalité ex-ante viseé :<br>Le niveau d'exigence du suivi et des méthodes d'évaluation demandé par la commission européenne contribue à améliorer les pratiques des services régionaux et son système d'information. | | **1.** Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants:<br>**a)** la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique,<br>**b)** des modalités de publication et de mise à disposition de données agrégées au public;<br>**2.** Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment:<br>**a)** la sélection d'indicateurs de résultat pour chaque programme fournissant des informations sur ce qui motive la sélection des mesures financées par le programme,<br>**b)** la fixation de valeurs cibles pour ces indicateurs,<br>**c)** la congruence de chaque indicateur par rapport aux conditions suivantes: robustesse et validation statistique, clarté de l'interprétation normative, réactivité aux mesures prises, collecte en temps utile des données;<br>**3.** Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace | **En cours** | Atlas du Massif central 2010:<br>http://www.massif-central.eu/le-territoire/atlas-du-massif-central.html<br>Exemple de lettre bilan :<br>http://www.massif-central.eu/sites/default/files/Lettre%20bilan%202%20lightDef050313.pdf | Par le passé, le partenariat Massif central a collaboré à plusieurs reprises avec l'INSEE pour réaliser un atlas statistique du Massif central. Le dernier en date a été publié en décembre 2010.<br>Sur une base similaire, le suivi d'indicateurs de pilotage utiles au PO pourrait être repris, en spécifiant les indicateurs de résultat qui nécessitent de faire appel à un prestataire extérieur soit pour la collecte, soit pour le traitement des données : démographie, emplois notamment.<br>Lorsque les valeurs de référence n'existent pas, le GIP lancera les prestations dès 2015.<br>Les modalités de publication des indicateurs s'appuieront sur les dispositifs mis en place sur la période 2007-2013, avec notamment des lettres d'information électroniques et de bilan, ainsi qu'un site Internet dédié au PO.<br>Le document d'application du programme développera une fiche d'indicateurs simples de suivi à renseigner par le porteur à chaque demande de paiement et permettant d'intégrer facilement les données dans la matrice des indicateurs. |



**Tableau 20 :** Actions à entreprendre afin de remplir les conditions ex-ante générales applicables

| Conditionnalités ex ante thématiques applicables, non remplies intégralement ou partiellement remplies | Critère non rempli | Action à prendre | Date limite | Organismes responsables de l'exécution |
|---|---|---|---|---|
| **7 - Système statistiques & indicateurs de résultat** | **1 a)** La détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique<br>**1 b)** des modalités de publication et de mise à disposition de données agrégées au public<br>**2 b)** la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs<br>**3.** Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace | **Action 1**<br>Lancement des appels d'offre pour retenir les prestataires chargés de la collecte des données pour les indicateurs de résultat du PO :<br>• HVN<br>• Emplois touristique<br>• Emplois filière bois<br>• Evolution démographique<br>**Action 2**<br>Adaptation des outils internet du programme pour mettre à jour le format et les modalités de diffusion de la lettre d'information électronique et l'accès aux indicateurs de suivi du programme et aux évaluations.<br>**Action 3**<br>Rédaction des fiches indicateurs à remplir pour les porteurs de projets à chaque demande de paiement. L'objectif étant de les dématérialiser. | **Action 1**<br>Lancement des appels d'offre après la sélection de projets pour les indicateurs de résultat tourisme : 31 déc. 2014<br>**Action 2**<br>Préparation du cahier des charges sur les outils internet : 31 juil. 2015<br>**Action 3**<br>Intégration du format des fiches indicateurs dans le Document d'application du PO : 31 déc. 2014 | GIP Massif central |
| | | Directions opérationnelles de l'Autorité de gestion qui contrôleront la transmission exhaustive, et en temps utile (au moment de l'achèvement des projets) : des valeurs liées aux réalisations, des listes de bénéficiaires attributaires de l'aide et finaux au niveau de chaque projet.<br>**1 b)** Identification en cours des évolutions à prévoir sur les sites internet Région et Etat (?) pour la mise à disposition du public, notamment des processus d'évaluation et des rapports finaux d'évaluation<br>**2 b)** Certains indicateurs de résultat feront l'objet d'un plan d'action reportant la fixation des valeurs cible à fin 2016 maximum. | | |

# 10.
# Réduction de la charge administrative pesant sur les béneficiaires

Le PO FEDER Massif central entend relever le défi de la simplification et démontrer ainsi que les programmes interrégionaux ne produisent pas forcément plus de complexité que les autres. La gouvernance partenariale éprouvée sur la période 2007-2013 doit permettre de proposer des solutions qui peuvent aller au-delà de ce que prévoient la majorité des programmes.

Le GIP Massif central pourra s'appuyer sur la plateforme dématérialisée de marchés publics de la Région Limousin.

**Bilan 2007-2013**

Mise en place de documents uniques et de procédures intégrées pour le partenariat Etat-Régions : dossier de demande de subvention unique, accusé de réception unique.
Une animation positive sur les critères d'interrégionalité.

Des difficultés identifiées :

- Montage des plans de financements FEDER et règles d'éligibilité FEDER mal compris par les porteurs.
- Lourdeur des remontées de dépenses.
- Remboursements longs à obtenir.
- Lourdeur des projets multipartenaires scindés en de multiples dossiers de demandes de remboursements.
- Complexité de la gouvernance Massif central avec 2 programmes, et 3 cofinanceurs publics : Etat, Régions, FEDER.

Deux types de démarches de simplification seront proposés pour 2014-2020 :

1. Outils et documents types

   - La dématérialisation des demandes de subvention permettra de remplir certains formulaires en ligne et donc de guider le porteur (check-list intégrées par exemple) – délai début 2015.
   - Le dossier de demande de subvention unique qui permet au porteur de produire les pièces d'instruction en une seule fois pour tous les co-financeurs publics, y compris FEDER, sera conservé et clarifié – délai fin 2014.
   - La forfaitisation des coûts sera proposée aux porteurs – délai fin 2014.
   - Les partenaires entendent également travailler la coordination des demandes de pièces justificatives portant sur leurs dépenses, afin qu'elles ne soient envoyées qu'une seule fois, à charge pour les cofinanceurs (Etat-Régions) de partager ces pièces sur la plateforme numérique de travail collaboratif – délai mi-2015.

2. Animation

   - A l'instar de ce qui peut se pratiquer sur certains programmes Interreg, le PO Massif central pourra mettre en place le dépôt d'une manifestation d'intérêt avant le dépôt de dossier pour la programmation afin de pouvoir organiser en amont l'accompagnement du porteur dans le montage de son dossier, en ciblant notamment l'interrégionalité et le plan de financement. Il s'agit de mieux repérer les porteurs pour anticiper leurs questions - délai fin 2014.
   - Organiser, autant que faire se peut, un interlocuteur unique pour le porteur – délai fin 2014.



# 11.
# Principes horizontaux

## 11.1 Développement durable

La logique d'intervention du PO Massif central repose sur la valorisation de la qualité des ressources naturelles et humaines du massif. L'axe 1 et l'axe 2 déclinent cette logique pour les ressources naturelles. L'axe 3 s'appuie plus sur la capacité des acteurs du Massif central à proposer des modes d'organisation innovants pour favoriser l'attractivité du territoire, celle-ci pouvant avoir un impact sur l'environnement. L'exemplarité des projets en matière environnementale fait donc partie de la stratégie que permet d'impulser le PO. La mise en œuvre du programme doit ainsi globalement démontrer que les ressources naturelles du Massif central sont un atout pour son attractivité et son développement et qu'elles doivent donc être gérées durablement par tous les acteurs concernés.

Les démarches territoriales soutenues auront donc à s'inscrire dans cette logique d'exemplarité environnementale avec la possibilité d'accompagner la montée en compétence des acteurs, prévue en particulier pour le tourisme (axe 1) à travers la mise en réseau et la mutualisation des bonnes pratiques. Par ailleurs, il est prévu de proposer dans les documents d'application du programme un modèle de note environnementale à joindre aux documents de demande de subvention qui guidera le porteur de projet pour expliquer en quoi son projet n'impacte pas négativement l'environnement et en quoi il contribue positivement au développement durable. Cette note permettra de proportionner les exigences de l'instruction des dossiers en fonction des risques et de la taille des projets.

Pour être éligibles, les investissements liés à la mise en œuvre de projets matériels, devront respecter des critères stricts allant au-delà de la règlementation en vigueur dans la mesure où l'ambition du PO est de proposer un nouveau modèle de développement qui s'inscrit pleinement dans l'économie décarbonée. Le détail de ces critères sera précisé dans le document d'application du PO (justification du choix des sites aménagés, maîtrise des consommations énergétiques et d'eau, chantiers verts, bilan carbone ou énergie, etc.). Le PO pourra également proposer dans ses documents d'application un tableau (dématérialisé) simple de suivi des consommations énergétiques et d'eau pour ces projets, afin de disposer d'outils de suivi des engagements des porteurs.

Les actions directement liées à la préservation et la restauration de la biodiversité devront permettre la collecte et la compilation de données à l'échelle du Massif, améliorant ainsi la visibilité des problématiques liées aux continuités écologiques. La mutualisation des moyens sur des milieux et espèces aux enjeux fortement partagés sur les Massif central permettra également d'améliorer le panel d'indicateurs sur le bon état écologique des milieux.

Les documents d'application du PO s'appuieront utilement sur les propositions de critères et d'indicateurs établies dans l'évaluation stratégique environnementale du PO Massif central.

Les animateurs et les instructeurs du PO recevront une formation sur les critères d'écoconditionnalité de manière à pouvoir aider le porteur dans le montage de son dossier.

Modalités de mise en œuvre, sur la base des recommandations de l'ESE et de l'autorité environnementale :

Globalement le POI mettra en place un dispositif de suivi des actions qu'il finance au regard de leur impact sur l'environnement. Les recommandations de l'ESE portent sur plus de 40 indicateurs, ce qui semble compliquer leur utilisation à des fins de pilotage, de l'avis -même de l'autorité environnementale. Un travail partenarial doit donc être mené pour sélectionner les indicateurs qui figureront dans le

dispositif de suivi, au regard de leur pertinence et de leur simplicité d'utilisation.

Le dispositif de suivi comprendra plusieurs sections renseignées directement à partir des informations fournies par le porteur de projet sur :

- L'occupation des sols : en plus de la cartographie des surfaces à haute valeur naturelle prévue pour l'OS1.1, les porteurs de projets pourront, le cas échéant, renseigner des indicateurs permettant de suivre l'artificialisation des sols (notamment pour les OS1.3 et OS3), problème particulièrement répertorié sur le Massif central.
- La gestion des ressources naturelles : existant et consommation liée au projet.
- Les surfaces préservées (CO23).
- Les actions de sensibilisations et d'information (OS1.1, 1.2, 1.3, 2, et 3).
- Les contributions à l'atténuation du changement climatique : stockage du carbone, rénovation énergétique, réduction des émissions liées à la mobilité (OS1.1, 1.2, 1.3, 2, et 3).
- La labellisation environnementale de porteurs (agenda 21, charte de développement durable, plan climat etc.).

Les documents d'application comprendront une fiche environnementale à remplir par chaque porteur de projet sur le modèle du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (Cerfa n° 14734*02). Ce formulaire permettra de toucher les projets ne rentrant pas dans le cadre des études règlementaires, en ciblant les questions sur l'occupation des sols, la sensibilité des milieux, les risques naturels, l'impact sur la ressource en eau etc. – échéance mars 2015.

Les indicateurs de suivi de l'impact environnemental des projets (artificialisation des sols, consommation d'eau, d'électricité, indicateurs de biodiversité, etc.) seront présentés en comité de suivi sur une base annuelle _échéance été 2015_ pour la base de suivi des indicateurs environnementaux.

## 11.2 Égalite des chances et non-discrimination

Au-delà des inégalités territoriales, le PO Massif central veillera à promouvoir l'égalité des chances, en particulier à travers les politiques liées à l'accueil et à l'intégration de nouvelles populations. En effet, ce sont ces politiques qui auront un impact le plus significatif sur les enjeux de discrimination et d'égalité à l'échelle des territoires de moyenne montagne.

L'amélioration des connaissances sur les dynamiques démographiques pourra permettre de pointer plus explicitement cet enjeu.

A la suite de ce qui a été effectué sur la période 2007-2013, les porteurs de projet seront sensibilisés à la fois au moment du montage de dossier et lors des remontées de dépenses, à travers un questionnaire.

Les séminaires de lancement du PO et d'accompagnement des porteurs de projet prévoiront des temps de sensibilisation et d'échanges de bonnes pratiques sur le sujet.



## 11.3 Égalite entre les hommes et les femmes

A l'instar de ce qui est observé dans chaque région, les inégalités entre femmes et hommes persistent à l'échelle du Massif central. On observe notamment que la précarité des femmes y est plus forte qu'au niveau national (33.9% des femmes à temps partiel contre 29.6% au niveau national).

Le PO Massif central peut avoir un effet sur l'égalité entre les femmes et les hommes à travers ses interventions sur le tourisme durable, la filière bois et surtout l'accueil de nouvelles populations et l'amélioration de connaissances sur les dynamiques démographiques, sociales et sociétales.

A la suite de ce qui a été effectué sur la période 2007-2013, les porteurs de projet seront sensibilisés à la fois au moment du montage de dossier et lors des remontées de dépenses, à travers un questionnaire.

Les séminaires de lancement du PO et d'accompagnement des porteurs de projet prévoiront des temps de sensibilisation et d'échanges de bonnes pratiques sur le sujet.

Enfin, les projets directement liés à l'accueil et à l'intégration de nouvelles populations seront examinés, entre autre, à l'aune de leur effet positif sur l'égalité femmes-hommes.

# ANNEXES

## ① Cadre de performance du programme opérationnel

**Tableau 21 :** Cadre de performance par Fonds et par catégorie de région

| Axe prioritaire | Fonds | Catégorie de région | Indicateur ou étape clé de mise en oeuvre | Unité de mesure, s'il y a lieu | Valeur intermédiaire pour 2018 | | | Valeur cible (2023) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | M | F | T | M | F | T |
| | | | de pleine nature | | | | | | | |
| AXE 1 - Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central | FEDER | En transition | Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation | Hectares | | | 441 | | | 1 764,00 |
| | FEDER | En transition | montants certifiés | euros | | | 7408800 | | | 24 696 000,00 |
| | FEDER | En transition | Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique | pôles de pleine nature | | | 4 | | | |
| | FEDER | En transition | Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature | pôles de pleine nature soutenus | | | | | | 9,00 |
| | FEDER | Plus développées | Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation | Hectares | | | 309 | | | 1 236,00 |
| | FEDER | Plus développées | montants certifiés | euros | | | 5191200 | | | 17 304 000,00 |
| | FEDER | Plus développées | Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature | pôles de pleine nature | | | 4 | | | |
| AXE 1 - Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central | FEDER | Plus développées | Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature | pôles de pleine nature soutenus | | | | | | 6,00 |
| AXE 2 - Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central | FEDER | En transition | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier | Entreprises | | | 176 | | | 588,00 |
| | FEDER | En transition | montants certifiés | euros | | | 3528000 | | | 11 760 000,00 |
| | FEDER | Plus développées | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier | Entreprises | | | 123 | | | 412,00 |
| | FEDER | Plus développées | montants certifiés | euros | | | 2472000 | | | 8 240 000,00 |
| AXE 3 - Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires | FEDER | En transition | montants certifiés | euros | | | 3.000.000 | | | 10 113 600,00 |
| | FEDER | En transition | Nombre d'initiatives expérimentales soutenues | initiatives | | | 8 | | | 29,00 |
| | FEDER | Plus développées | montants certifiés | euros | | | 2.000.000 | | | 7 086 400,00 |
| | FEDER | Plus développées | Nombre d'initiatives expérimentales soutenues | initiatives | | | 7 | | | 21,00 |

## ② Plan d'action pour la conditionnalité générale ex ante 7 : système statistique et indicateurs

Le Massif central est une entité géographique mais également un territoire de programmation défini par le décret 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs (modifié par les décrets 2005-1333 et 2006-249). Il recouvre le territoire de 6 régions administratives mais seules deux d'entre elles sont intégralement comprises dans le Massif central (Auvergne et Limousin), les quatre autres (Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes) n'ont qu'une portion de leur territoire concerné.

De même, ce sont 22 départements qui sont concernés par ce périmètre, mais seuls 15 sur 22 ont plus de 85% de leur territoire dans le Massif central. Au total, 4 072 communes sont comprises dans le périmètre du Massif central.

De ce fait, il n'est pas possible de disposer de publications statistiques nationales ou régionales, dans la mesure où le périmètre Massif central suppose un traitement des données collectées à différentes échelles. Il est donc nécessaire de recourir à une commande spécifique de traitement des données statistiques collectées à l'échelle des 4 072 communes.

Un « Atlas du Massif central » a été publié en 2010 en partenariat avec l'INSEE, sur la base des données statistiques récoltées entre 2006 et 2008. Cet exercice exhaustif pourra de nouveau être réalisé à mi-parcours de la programmation 2014-2020.

Néanmoins, le GIP Massif central, autorité de gestion, entend organiser le suivi régulier d'un plus petit nombre d'indicateurs, essentiellement liés aux indicateurs de résultat du PO, afin de mieux piloter le programme sur la durée.

## Axe 1 : Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central

**Pi 6.d :** Protection et restauration de la biodiversité

L'objectif du PO Massif central est d'enrayer la perte de biodiversité observée depuis 1970 dans les milieux ouverts herbacés et les forêts anciennes. Les milieux ouverts herbacés représentent l'espace emblématique du Massif central : avec 2.6 Mha, la prairie permanente couvre 30% du territoire du Massif central et les milieux ouverts herbacés représentent les 2/3 du territoire.

**Hypothèse de travail :**

Les actions financées dans le cadre de l'OS 1.1 du PO Massif central portent sur l'amélioration des milieux emblématiques du Massif central, en particulier les milieux ouverts herbacés. Elles comprennent :

- L'amélioration des connaissances floristiques et faunistiques.
- Le travail d'animation et de sensibilisation auprès des acteurs, usagers, citoyens.
- Les travaux de restauration, ainsi que les plans de gestion.
- Les acquisitions foncières.

Le PO Massif central n'a pas vocation à intervenir directement auprès des agriculteurs et sur les sites Natura 2000. En revanche, la mutualisation des moyens et les plans d'action qu'il permet de financer doivent pouvoir impulser de nouvelles dynamiques mises en œuvre par les PDR, et ont donc vocation à être plus largement diffusées.



### 1. **CO23 – Indicateur de réalisation OS1.1 –** Biodiversité

A titre indicatif, 10 M€ de FEDER devraient être consacrés à l'OS 1.1 « Enrayer la perte de biodiversité ».

L'intervention prévue dans le cadre de l'OS 1.1 vise explicitement à préserver les milieux emblématiques du Massif central soit par des actions mutualisées à l'échelle interrégionale pouvant avoir une incidence sur les pratiques des exploitants agricoles, forestiers, touristiques etc. La majorité des dépenses portera sur les interventions sur sites : foncier, restauration, gestion.

Sur la base d'actions similaires conduites par les programmes 2007-2013, il apparaît très clairement que les phases d'acquisition foncière et de travaux interviennent après une animation poussée et des études préparatoires précises. Il faut ainsi compter un minimum de trois ans entre le début d'un projet sur site et la mise en œuvre des travaux de restauration/réhabilitation.

Sachant que l'année 2014 est en passe d'être une année blanche en termes de projets, l'estimation la plus probable est qu'un quart des actions sur site (foncier, plan de gestion, restauration/réhabilitation) seront exécutées et comptabilisées en 2018, l'essentiel de la programmation à cette date intermédiaire portera plutôt sur des études, inventaires et cartographies préalables. En revanche, c'est sur la deuxième partie de la programmation que seront réalisées les interventions sur le terrain.

**Méthode :**

Pour l'indicateur commun n°23, l'identification du coût unitaire pour la restauration, l'acquisition foncière et la préservation (gestion) d'espaces naturels s'est appuyée sur les références proposées par l'assistance à maîtrise d'ouvrage nationale (EDATER), croisées avec les coûts observés sur la période 2007-2013 pour des actions similaires à celles qui seront financées sur la période 2014-2020. Les résultats obtenus en termes de superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation ont ensuite été confrontés aux schémas régionaux de cohérence écologique (adoptés ou en cours) pour s'assurer de leur réalisme.

Sur les 10 M€ de FEDER prévus pour réaliser l'OS1.1, 6 M€ de FEDER seront consacrés aux actions opérationnelles (plans de gestion, restaurations, acquisitions foncières) soit 12 M€ en coût total. Par conséquent, 4 M€ de FEDER seront consacrés à la phase amont des opérations : inventaires, études, cartographie, etc.

Ces actions opérationnelles sont de trois ordres et peuvent petre liées les unes aux autres : plan de gestion et entretien de sites, restauration d'habitat, acquisitions foncières.

Sur la base des coûts unitaires issus des programmes similaires 2007-2013, le calcul est le suivant :

- Acquisitions foncières : 4 M€ coût total / 4000€/ha = **1000 ha**
- Plans de gestion (rédaction + entretien) : 4 M€ coût total / 5000€/ha = **800 ha**
- Restauration / réhabilitation (travaux) : 4 M€ coût total / 3500€/ha = **1200 ha**

  Total = **3000 ha**

### 2. **ISR1 – Indicateur de réalisation OS1.2 –** Paiements pour services environnementaux

Le nombre de modèles pilotes soutenus est estimé à partir du projet en cours (sur le programme 2007-2013) portant sur la compensation carbone : sur le seul segment de la forêt et de la compensation carbone, 10 fiches actions sont en cours d'élaboration et le comité de pilotage estime qu'in fine, 5 ou 6 seront en mesure d'aller jusqu'à l'expérimentation. Si l'on choisit d'élargir à la biodiversité et à d'autres milieux que la forêt, la perspective réaliste est de doubler ce nombre.

S'agissant d'expérimentations et de projets pilotes, la valeur de référence est 0 puisqu'il n'existe pas d'actions correspondant à l'objet de projets qui seront soutenus.

La viabilité économique des projets sera regardée sur la base de la survie des entreprises à 3 ans ou sur la baisse progressive des financements publics pour le fonctionnement des projets.

### 3. **IRes1 et IRes2 – Indicateurs de résultat –** Biodiversité

Avec un indicateur agricole tel que l'agriculture à haute valeur naturelle (HVN), on examine l'effet de levier de l'action du PO Massif central sur l'ensemble des milieux herbacés.

En 2010, Solagro a publié une étude en partenariat avec le CCR et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Les auteurs (Philippe POINTEREAU, Aggeliki DOXA, Frédéric COULON, Frédéric JIGUET, Maria LUISA PARACHINI) y proposent une méthode affinée pour caractériser, en France, les systèmes agricoles HVN. Cette méthode est basée sur la pondération de trois indicateurs :

- Diversité d'assolement.
- Extensivité des pratiques.
- Densité des éléments paysagers.

L'agriculture à HVN est un indicateur précis, issu d'une base de données nationale à l'échelle de l'exploitation ou de la commune. Il peut être croisé avec toutes les bases de données agricoles et donc être appliqué uniquement aux milieux herbacés (prairies permanentes, semi-permanentes).

Les corrélations de l'indicateur HVN avec les indicateurs de biodiversité (pollinisation, prairies fleuries) sont très fortes (Solagro, 2013), ce qui permet d'utiliser le HVN pour mesurer l'amélioration de l'état de préservation de la biodiversité pour les praires/milieux herbacés.

Pour autant, la base de données utilisée pour produire les cartographies HVN est issue du recensement général de l'agriculture qui a lieu tous les 10 ans. Les dernières données disponibles datent de 2010.

Il n'existe pas de données sur l'évolution des habitats à l'échelle régionale ou nationale disponibles à une fréquence inférieure à 6 ans.

Par ailleurs, plusieurs publications scientifiques (Muséum national d'histoire naturelle, CNRS, Solagro, 2010 et 2013) démontrent une corrélation forte entre l'accroissement des populations d'oiseaux de milieux agricoles et les zones HVN, ces populations d'oiseaux étant composées par beaucoup plus d'espèces spécialistes que dans les zones non-HVN. Ces espèces spécialistes sont de bons indicateurs de préservation des habitats car elles sont les premières impactées par l'uniformisation des milieux et la dégradation des écosystèmes dans la mesure où elles sont moins adaptables que d'autres.

#### Méthode / plan d'action :

**Proposition d'indicateurs de résultat :**

- Mesurer le taux de couverture des milieux ouverts herbacés en agriculture HVN pour l'année 2010 afin de disposer d'un état 0.

IRes1 = part des prairies du Massif central en HVN. Valeur de référence à calculer sur les données 2010. La 2ème mesure interviendra  en 2020.

Au niveau national, 85% des prairies permanentes non productives sont HVN mais 47% des prairies productives le sont. La moyenne des deux, soit 66%, est pour l'instant retenue dans SFC. Cette donnée sera actualisée au moment de la mesure de l'indicateur IRes1 pour les données 2010 sur le périmètre Massif central.

- Suivre l'évolution des populations d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles et forestiers sur le périmètre Massif central à partir de la base de données nationale de « Suivi Temporel des Oiseaux Communs » (STOC), disponible auprès du MNHN. Les relevés sont disponibles annuellement et pourraient être mobilisés tous les trois ans.

IRes2 = part des espèces spécialistes dans le STOC. Les données disponibles auprès du grand public sont aujourd'hui présentées sous formes d'indices, l'enjeu étant de marquer les évolutions des populations en fonction des habitats. Les indices seront convertis en chiffres bruts au moment de la mesure de l'état 0.



Le PO Massif central disposerait ainsi de deux indicateurs complémentaires pour suivre l'évolution de l'état de la biodiversité sur le milieu le plus caractéristique du Massif central.

**Rétro-planning prévisionnel :**

- Lancement de la commande : automne 2014.
- Présentation des données actualisées pour le périmètre Massif central : début 2015.
- Actualisation : tous les 3 ans pour correspondre au temps de mise en œuvre des opérations financées par le PO Massif central.
- Objectif cible : maintien de la couverture HVN de 2010 à 2020, maintien des populations d'espèces spécialistes sur la période.

**Facteurs extérieurs pouvant impacter les résultats :**

- Risque naturel (incendie, tempête, géologique).
- Réduction forte des dotations de l'Etat aux collectivités locales, limitant leur capacité de cofinancement.

**PI 6.c :** Accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central

### 1. **ISR2 – Indicateur de réalisation –** Tourisme Pôles de pleine nature

L'intervention prévue dans le cadre de l'OS1.3 porte sur la structuration d'une offre touristique de pleine nature à travers deux approches : l'une par les « pôles de pleine nature » et l'autre par les itinéraires de mobilité douce.

L'approche par les « Pôles de pleine nature » a fait l'objet d'un premier appel à projets en 2012 dont le bilan mitigé servira d'enseignement à l'appel à projet 2015. En effet, l'appel à projets 2012 a permis de constater une volonté forte de plusieurs territoires du Massif central de construire une offre touristique complète autour de la pleine nature. Toutefois, les exigences en termes de mise en réseau, d'exemplarité (notamment environnementale), et de qualité des offres se sont avérées insuffisantes en 2012 pour mettre en place un véritable effet structurant. L'appel à projets 2015 visera une plus forte ambition tant sur la structuration des pôles en tant que tels, que sur l'organisation de leur effet d'entraînement sur la filière touristique.

#### Méthode :

La majorité (6 M€ environ sur les 9 M€ fléchés sur l'OS1.3) sera affectée à l'appel à projets sur les pôles de pleine nature. L'objectif est de pouvoir identifier en 2018 puis en 2023 les pôles aidés qui ont effectivement mis en place une démarche structurée de développement d'une offre de pleine nature. La réalité de cette structuration sera mesurée comme suit :

- En 2018 : les pôles « débutants », sélectionnés en 2015 et ayant adopté un plan d'action d'ici la fin 2018 + les pôles ayant déjà un plan d'action en 2015 mais ayant mis en œuvre 25% de leur plan d'action (paiement de 25%des investissements programmés).
- En 2023 : seront retenus les pôles ayant un plan d'action et 100% des dépenses d'investissement programmées qui seront payées.

## 2. **IRes4 – Indicateur de résultat –** Tourisme

L'objectif est de pouvoir mesurer l'effet d'entraînement, en termes de richesses et d'emplois, des politiques de structuration des offres touristiques de pleine nature financées par le PO Massif central : les pôles de pleine nature et les itinéraires de randonnée pédestres ou cyclistes.

L'indicateur de l'évolution des emplois touristiques semble le moins éloigné des actions financées par le PO Massif central. Il serait mesuré sur la base des codes NAF des emplois du tourisme de pleine nature (guides, moniteurs, location VTT etc.) et des autres activités touristiques (hébergement, restauration) et sur le périmètre des pôles de pleine nature (communes incluses dans le pôle) ou des itinéraires (communes-étapes).

### Méthode / plan d'action :

La mesure de cet indicateur, et notamment de sa valeur de référence, est liée à la sélection des pôles de pleine nature. Si le 1er appel à projets est lancé tard au cours du 1er semestre 2015, les valeurs de référence pour l'année 2013 seront disponibles à la fin de l'année 2015.

**Calcul d'une cible à l'horizon 2023 :** L'objectif est d'accroître les richesses produites par la structuration des pôles de pleine nature pour stabiliser des emplois autour d'un tourisme « toutes saisons ». Il s'agit alors d'inscrire les territoires soutenus par le PO Massif central dans une dynamique de consolidation des emplois liés au tourisme.

Deux méthodes seront confrontées pour assurer l'estimation de la dynamique de l'emploi touristique et rendre compte des résultats obtenus :

- D'une part, les recensements de population permettent de connaître les activités des personnes recensées : les estimations peuvent donc être précises territorialement, sur une base déclarative. L'évolution de l'emploi touristique entre 2006 et 2011 sur le Massif central servira ainsi de référence aux projections à l'horizon 2020.
- D'autre part, pour disposer d'un suivi plus régulier sur la base des territoires recevant le soutien du PO Massif central, l'indicateur de résultat retenu se basera sur les codes NAF correspondant aux activités touristiques (au-delà des seules activités de pleine nature : hébergement, restauration) du périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus, afin d'identifier l'effet d'entraînement de la politique Massif central sur l'emploi touristique.

**Rétro-planning prévisionnel :**

- Lancement de la commande : automne 2014
- Evolution des emplois touristiques sur le périmètre du Massif central : tendance des 5 dernières années calculées d'ici début 2015 afin de préciser la cible à l'horizon 2023.
- Suivi des emplois touristiques sur le périmètre d'intervention du PO Massif central (pôles de pleine nature) : établissement de la valeur de référence d'ici fin 2015.
- Actualisation : si possible, tous les 3 ans.

**Facteurs extérieurs pouvant impacter les résultats :**

- Crise économique qui affecte les départs en vacances.
- Catastrophe naturelle impactant les paysages et les activités de pleine nature.
- Etés successifs très maussades.



# **Axe 2 :** Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central

**PI 3.d :** Accroître les retombées économiques des PME de la 2ème transformation du bois

## 1. **CO1 à 7 – Indicateurs de réalisation –** Filière bois-construction

L'essentiel des actions financées par le PO visent les PME dans le cadre d'actions collectives portées par des interprofessions ou des groupements d'entreprises.

Dans la plupart des cas, les PME sont des bénéficiaires indirects des aides qui vont toucher le conseil, l'information/sensibilisation ou les équipements de formation.

Certaines actions touchent potentiellement toutes les entreprises du secteur (normalisation, lobbying notamment). Elles sont donc difficilement quantifiables en termes d'impact réel.

### Méthode :

Les cibles ont été calculées sur la base d'une enveloppe FEDER de 5M€ (>50% de l'axe), soit 10 M€ en coût total. Si l'on exclut les doubles comptes, et en prenant le coût unitaire d'un conseil en entreprise de 5000€ (coût observé de la subvention dans les règlements d'intervention en cours dans les Régions) la projection de 1000 entreprises en 2023 est réaliste.

Coût total subvention : 10M€ (5M€ FEDER + 5M€ autres financements publics).

10M€ / 5M€ / 2 = 1000

Les Régions financent le conseil en entreprise sur la base d'un taux d'aide qui varie entre 50 et 75% : le calcul de la cible 2023 pour l'indicateur commun 07 applique ce taux aux 1000 entreprises visées sur un forfait de 5000€, soit un minimum de 1 250 000€ d'apport de la part des entreprises bénéficiaires indirectes.

L'indicateur CO 08 portant sur le nombre d'emplois créés par les entreprises soutenues par le PO Massif central s'avère peu pertinent dans la mesure où le soutien du PO aux PME sera indirect et portera sur des actions de conseil (en moyenne de 5000€), dont l'effet sur l'emploi est lui aussi indirect. Il sera donc très compliqué et lourd pour les porteurs de projets de suivre chaque PME ayant bénéficié d'une aide au conseil un an après avoir reçu l'aide, pour obtenir le renseignement sur la création d'emploi. L'autorité de gestion n'aura pas de levier financier pour obtenir les informations : la majorité des financements seront attribués à des porteurs de projets collectifs/ intégrateurs et non aux entreprises. Vus les faibles montants, il ne sera pas possible de verser des acomptes aux entreprises bénéficiaires pour ne régler le solde qu'une fois les indicateurs d'emplois remplis. Le relevé et le suivi de cet indicateur CO08 risquent donc d'être trop aléatoires pour être retenu comme indicateur de réalisation avec des remontées d'informations régulières.

En revanche, l'impact sur l'emploi des aides Massif central sera au cœur du plan d'évaluation du programme, en particulier pour l'axe 2. Dans ce cadre, il pourra être procédé à des enquêtes à court et moyen terme auprès des bénéficiaires directs et indirects.

## 2. **IRes5 – Indicateur de résultat –** Filière bois-construction

L'hypothèse est faite que l'amélioration de la structuration de la chaîne de valeur « bois-construction » doit avoir pour effet d'accroître la demande en bois-construction. Cela aurait deux conséquences prévisibles pour l'emploi : une consolidation et un accroissement des emplois de la filière « bois-construction » (charpente, menuiserie), et une diminution des emplois dans l'industrie de la 1ère transformation poussée à se mécaniser pour répondre à la demande.

L'INSEE observe depuis le début des années 2000 une forte baisse des emplois dans la transformation du bois qui affecte le secteur papetier et le meuble. En revanche, l'emploi est maintenu et la production s'accroît dans le secteur bois-construction.

En se concentrant sur la promotion et la vente des bois transformés pour la construction, le PO Massif central vise clairement à tirer la chaîne de valeur par l'aval. L'hypothèse est donc que la structuration de la filière dans cette logique aval-amont provoquera une augmentation des emplois de la 2ème transformation du bois liée à la construction.

### Méthode / plan d'action :

Les données disponibles sur l'emploi de la filière « bois-construction » à l'échelle du Massif central datent de 2008 (Atlas Massif central publié en 2010), et l'INSEE a modifié sa méthodologie depuis. Les valeurs de référence sont donc susceptibles d'être mises à jour au regard de la nouvelle nomenclature et du recensement 2011.

La méthode de calcul utilisée par l'INSEE pour l'Atlas 2010 reposait sur les recensements de population (base déclarative). Il s'agira alors d'exploiter les données économiques du recensement 2011 publiées en juillet 2014 afin de tenter de mesurer concrètement l'évolution de l'emploi au sein de la filière bois-construction entre 2006 et 2011. Ce calcul permettra de connaître précisément la tendance nationale qui doit servir de référence pour le PO Massif central car en 2008, la croissance observée du secteur bois-construction du Massif central était plus faible que celle observée à l'échelle nationale. La cible pour le POMAC sera donc d'observer un taux de croissance des emplois du secteur bois-construction similaire au taux de croissance national.

Le suivi de cet indicateur se fera par suivi des codes NAF retenus lors de l'établissement de la valeur de référence, si les méthodes de calcul n'ont pas changé, soit à travers des enquêtes par échantillonnage, si l'on observe de nouvelles modifications dans les méthodes de décomptes des emplois, et ce afin d'avoir un cadre comparatif stable.

**Rétro-planning prévisionnel :**

- Lancement de la commande : automne 2014.
- Présentation des données actualisées pour le Massif central et au niveau national : début 2015.
- Actualisation : tous les 3 ans.
- Objectif cible : taux d'accroissement des emplois dans le Massif central similaire au taux national.

**Facteurs extérieurs pouvant impacter les résultats :**

- Tempête, incendie impactant la ressource forestière.
- Crise économique affectant le marché de la construction.



## Axe 3 : Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires

**PI 1.b :** Améliorer l'attractivité du Massif central pour les actifs

1. **ISR4 - Indicateur de réalisation –** Innovation sociale et territoriale

Si 80% de l'enveloppe de l'Axe 3 sont orientés sur les actions opérationnelles, soit 6,8M€ de FEDER, il est estimé que 5M€ iront sur des actions opérationnelles innovantes et près de 2M€ sur du transfert direct d'innovation. En 2007-2013, 23 projets « exploration, expérimentation d'actions plurirégionales sur des politiques innovantes » ont été financés avec 2 M€ de FEDER, soit 87000€ par projets.

Avec 5 M€ de FEDER, et compte tenu des ambitions du programme 2014-2020, on estime que les projets attendus seront plus conséquents en moyenne, soit 100 000€ de FEDER par projet (projets intégrés, projets multipartenaires). La cible de 50 initiatives expérimentales lancées grâce au PO Massif central est donc réaliste.

2. **IRes6 – Indicateur de résultat –** Innovation sociale et territoriale

Sachant que l'accroissement de la population du Massif central est dû au solde migratoire (solde naturel négatif), le solde migratoire de la population active à l'échelle du Massif central a été retenu pour cet axe 3. Les données disponibles à l'échelle du Massif central datent du recensement de 2006, il est nécessaire de les actualiser avec les données du recensement 2011 qui ont été publiées en juillet 2014.

La croissance du nombre d'actifs entre 2006 (24 575 028) et 2011 (25 385 244) est de 3%, mais la part imputable au solde migratoire est à ce jour inconnue et doit faire l'objet d'une commande spécifique sur la base des données du recensement.

Le suivi de cet indicateur s'appuiera sur les données du recensement 2016. Ce calcul permettra de vérifier si la tendance évolutive se traduit toujours par un accroissement du nombre d'actifs.

Pour l'axe 3, le plan d'évaluation aura pour objectif de poursuivre la mesure d'impact des politiques d'accueil et d'intégration de nouvelles populations, sur la base des méthodologies validées lors de l'évaluation des politiques d'accueil effectuée en 2012, et de mesurer l'effet de diffusion des nouvelles pratiques et expérimentations initiées grâce au PO Massif central.

**Rétro-planning prévisionnel :**

- Lancement de la commande : fin 2014.
- Présentation des données actualisées pour le périmètre Massif central : début 2015.
- Actualisation : tous les 5 ans (base = recensement général de populations).
- Objectif cible : maintien d'une croissance du nombre d'actifs à +2,5%.

**Facteurs extérieurs pouvant impacter les résultats :**

- Crise économique limitant les aides incitatives à l'installation ou limitant les perspectives d'emplois.
- Réduction majeure de la dotation de l'Etat aux collectivités locales, réduisant leur capacité de financement de projets expérimentaux.

## Suivi statistique général et transversal

En plus des indicateurs de résultats, le système statistique Massif central s'appuiera sur les données générales disponibles, mises à l'échelle du Massif central :

- **Démographie :** évolution et structure de la population (soldes migratoires et naturel, sexe, âge, CSP, structure des ménages…).
- **Économie :** caractéristiques de l'emploi et de la population active (évolution des actifs et de l'emploi, chômage, salaires et revenus d'activité, niveau de vie et patrimoine…) / démographie et caractéristiques des entreprises et établissements dans certains secteurs (agriculture, tourisme, bois, commerce, industrie, services).

**Rétro-planning prévisionnel :**

- Lancement de la commande : automne 2014 puis tout au long de la programmation.
- Présentation de données actualisées pour le périmètre du Massif central : 2015.
- Actualisation : tous les 5 ans.



## ③ Partenaires concernés prenant part à l'élaboration du programme

Le partenariat Massif central s'appuie avant tout sur le comité de massif, consulté à toutes les étapes de préparation du PO depuis fin 2010

**COMITE DE MASSIF**
– Massif central
(83 membres)

**Collège N° I - élus**

**• 6 CONSEILS REGIONAUX**

**• Auvergne**

SOUCHON René Ancien ministre, Président du conseil régional Auvergne

DUGLERY Daniel Conseiller régional d'Auvergne, Maire de Montluçon (03)

**• Bourgogne**

DURAIN Jérôme Vice Président Conseil régional de Bourgogne, Adjoint au maire de Chalons sur Saône (71)

**• Languedoc-Roussillon**

PANTEL Sophie Vice-présidente du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon

DELIEUX Suzanne Conseillère régionale du Languedoc-Roussillon

**• Limousin**

DENANOT Jean-Paul Président du Conseil régional du Limousin

LAGARDE Alain Conseiller régional du Limousin Adjoint au maire de Tulle (19)

**• Midi-Pyrénées**

LABARTHE Vincent Vice Président Conseil régional de Midi-Pyrénées

TEYSSEDRE Christian Vice Président Conseil régional de Midi-Pyrénées, Maire de Rodez (12)

**• Rhône-Alpes**

CUKIERMAN Cécile Conseillère régionale de Rhône-Alpes

COMET Claude (Mme) Conseillère régionale de Rhône-Alpes

**• 22 CONSEILS DEPARTEMENTAUX**

**• Allier**

BIDET Dominique

Conseiller général de l'Allier (03)

**• Cantal**

LEYMONIE Gérard Vice président du Conseil général du Cantal, Maire de Mauriac (15)

**• Haute-Loire**

MARCON Jean-Pierre Député de la Haute-Loire (43), Vice président du Conseil général de la Haute-Loire

**• Puy-de-Dôme**

GOUTTEBEL Jean-Yves Président du Conseil général du Puy de Dôme (63)

**• Côte-d'Or**

LOISIER Anne-Catherine Conseillère générale de la Côte-d'Or (21)

**• Nièvre**

JOLY Patrice Président du Conseil général de la Nièvre (58)

**• Saône-et-Loire**

GILLOT Christian Vice président du Conseil général de Saône et Loire Conseiller départemental du canton de Mesvres (71)

**• Yonne**

HUDRY Dominique Conseiller général de l'Yonne, canton de Quarré les Tombes - Maire de Beauvilliers (89)

**• Aude**

JALABERT Aline Conseillère générale de l'Aude, canton de Saissac(11)

**• Gard**

DELORD Martin Vice président du Conseil général du Gard, canton de Trèves - Maire de Lanuejols (30)

**• Hérault**

CROS Francis Conseiller général de l'Hérault, canton de la Salvetat-sur-Agoût (34)

**• Lozère**

HUGON Pierre Conseiller général de la Lozère, canton de Mende Nord (48)

**• Corrèze**

DESCARGUES Jacques Conseiller général de la Corrèze, canton de Beaulieu sur Dordogne (19)

**• Creuse**

LOZACH Jean-Jacques Sénateur, Président du Conseil général de la Creuse (23)

**• Haute-Vienne**

LEBLOIS Jean-Claude Vice président du Conseil général de la Haute-Vienne Conseiller général du canton de Saint Léonard de Noblat (87)

**• Aveyron**

ANGLARS Jean-Claude Conseiller général de l'Aveyron Maire de Sébrazac (12)

**• Lot**

BOUCARD Jean-Pierre Conseiller général du Lot, canton de Sousceyrac (46)

**• Tarn**

CAZALS Serge Conseiller général du Tarn, canton d'Anglès (81)

**• Tarn et Garonne**

RAYNAL Jean-Paul Conseiller général du Tarn et Garonne (82)

**• Ardèche**

WEISS Maurice Conseiller général de l'Ardèche (07)

**• Loire**

ZIEGLER Georges Vice président du Conseil général de la Loire (42)

**• Rhône**

LARROCHETTE Jacques Vice président du Conseil général de la Loire (42)

**•COMMUNES OU GROUPEMENTS DE COMMUNES**

**• Associations des Maires de France**

COUTAUD Pierre Maire de Peyrelevade (19)

GAY Lionel Maire de Besse et Saint-Anastaise (63) (Vice président du Conseil général du Puy-de-Dôme)

GENEST Jacques Maire de Coucouron (07) (Conseiller général de l'Ardèche)

LAUNAY Jean Maire de Bretenoux (46) (Député du Lot)

PRORIOL Jean Maire de Beauzac (43)

**• Association des communautés de France**

JARLIER Pierre Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour (15) (Sénateur - Maire de Saint Flour (15))

AVOCAT Christian Président de Roannais Agglomération (42)

VEISSIERE Bernard Président de la Communauté de communes d'Ardes Communauté (63) (Maire d'Ardes sur Couze (63) - Conseiller général du Puy de Dôme)

ECHEVARNE Christian Président de la Communauté de communes d'Auzances – Bellegarde (23) (Maire de Champagnat (23))

NOUALLET Jean-Claude Vice président de la Communauté de communes de l'Autunois (71) (Maire d'Anost (71)

**Collège N° II**
**- activités économiques**

**• CHAMBRES CONSULAIRES**

**• Agriculture**

CORNELISSEN Tony Président de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze Vice président du SIDAM

CHAZALET Jacques Représentant du SIDAM (Service Inter Départemental pour l'Animation du Massif central)

VALENTIN Christine Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Lozère Vice-présidente du SIDAM

**• Commerce et Industrie**

MARCON André Président de l'UCCIMAC (Union des Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif Central)

GORY Jacques Vice président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze

FABRE Edouard Président honoraire de la Chambre de Commerce et d'industrie de l'AVEYRON

**• Métiers**

MATHIEU Francis Président de l'APAMAC (Association pour la Promotion de l'Artisanat du Massif Central)Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Creuse et Vice président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat du Limousin

LAVENT Christian Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze (19)

PORTENEUVE Jean-André Vice président de l'APAMAC (Association pour la Promotion de l'Artisanat du Massif Central) Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire et Vice président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes

**• ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DES SECTEURS**

**• Agriculture**

FNSEA

ESCURE Patrick Président de la FRSEA Auvergne (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)

**• Industrie**

MEDEF

BECHET de BALAN Etienne Président d'ALIZE PLASTURGIE Auergne

CGPME

CERRUTI Raymond Représentant de la CGPME (Confédération Générale du patronat des Petites et Moyennes Entreprises)

**• Sylviculture**

Association PFBMAC

DESTEVE Marie-Louise Vice présidente de PFBMAC (Pôle Forêt Bois du Massif Central)

**• Sport ou tourisme**

UMIH

CISTRIER Jean-Marie Président de l'UMIH Puy de Dôme (Union des métiers et des Industries de l'Hôtellerie)

**• ORGANISATIONS TERRITORIALES DU TOURISME**

**• 6 CRT**

CHAPAVEIRE André Président délégué du Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA) (Président du FNCRT (Fédération Nationale des Comités Régionaux du Tourisme) – Vice président du Conseil régional d'Auvergne)

**• Fédération Nationale des CDT**

DRIOT Michel Représentant la FNCDT (Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme)

**• Réseau des Grands Sites de France**

DELCROS Bernard Président de la Communauté de communes du Pays de Murat (15)

**• ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES**

**• CGT**

COFFIN Daniel Représentant de l'Union Départementale de la CGT (Confédération Générale du Travail)

**• CGT-FO**

BOCHARD Frédéric Représentant de l'Union départementale FO (Force Ouvrière) du Puy de Dôme

**• CFDT**

LEPINARD Jacques Représentant de la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

**Collège N° III représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs et de personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne**

**• ASSOCIATIONS DE TOURISME ET SPORTS DE NATURE**

**• Association «Sports MAC»**

LEYCURAS Yves Président de l'association SPORTS-MAC (Sports en Massif central)

VALETTE Michel Représentant de l'association SPORTS-MAC ((Sports en Massif central)

**• Fédération des Clubs alpins français**

ROSENBERG Guy Représentant de la Fédération des Clubs Alpins Français

**• Comité Régional de Ski d'Auvergne**

MOREAU Pierre Président du comité d'Auvergne de ski

**• Association «Notre Village»**

COSTE Pascal Président de l'association « Notre Village » (Conseiller général, maire et président de la Communauté de Communes de Beynat -19)

**• SOURCE**

MAMDY Jean-François Président de l'association « Source »

**• VAL**

REYNAL Paul Président de l'association « VVF Villages » (Maire d'AYEN -19)

**• Association «Bienvenue à la ferme»**

LAURENS Jean Représentant de l'association «Bienvenue à la ferme»

**• ASSOCIATIONS PROTECTION DE LA NATURE ET FEDERATIONS CHASSE ET PECHE**

**• France Nature Environnement**

DULPHY Jean-Pierre Représentant de la FRANE (Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement)

LABIDOIRE Guy Représentant de Limousin Nature Environnement

FAURE Raymond Président de la FRAPNA Loire (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature)

**• Union Nationale des Fédérations de Pêche et Pisciculture**

GODET Guy Président de la fédération du Puy de Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique

**• Fédération Nationale des Chasseurs**

BUSSON Dominique Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme

**ORGANISATIONS GESTIONNAIRES DE PARCS**

**• Parc des Cévennes**

MERLIN Jacques Directeur de l'établissement public du Parc National des Cévennes

**• IPAMAC**

AUDOUIN Christian Président du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (Conseiller régional du Limousin)

PEREZ Michèle Présidente du Parc Naturel Régional du Pilat

**• PERSONNALITES QUALIFIEES**

**• CESER Auvergne**

REBERRY Jean-Michel Président du CESER Auvergne (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional)

**• CESER Limousin**

LIMOUSIN Jean-Pierre Président du CESER Limousin (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional)

**• CERAMAC**

DIRY Jean-Paul Représentant le CERAMAC (Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées au Massif Central)

FAUCON Frédéric Représentant le CERAMAC (Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées au Massif Central)



**• ORGANISMES AYANT CONTRIBUÉ DIRECTEMENT À LA PRÉPARATION DU PROGRAMME**
(contribution écrite ou rendez-vous)

- Braille et Culture- association
- Caisse des Dépôts et consignation Auvergne
- Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Auvergne (saisine)
- CESER Languedoc-Roussillon (saisine)
- CESER Limousin (saisine)
- CESER du Massif central
- COFOR (communes forestières)
- Collectif Ville Campagne+ 25 territoires travaillant en réseau Massif central à la mise en place d'une offre d'accueil qualifiée
- Conférence régionale du tourisme Auvergne–atelier pleine nature
- Conservatoire botanique Massif central
- Conservatoires des espaces naturels
- Coordination Montagne - association
- CREFAD (Centre de Recherche, d'Etude, de Formation à l'Animation et au Développement) Auvergne pour le réseau des CREFAD
- CRPF (centre régional de la propriété forestière) Auvergne, Limousin, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées
- Déléguée régionale aux droits des femmes Auvergne
- EDF- entreprise
- Fédération européenne des chemins de St Jacques
- IPAMAC -inter parcs Massif central
- IRSTEA-UMR Metafort -centre de recherche
- MACEO- association des socioprofessionnels du Massif central
- Montagnes Massif central -association
- Pôle Bio Massif central-association
- RELIER-réseau alternatives forestières -association
- Route des Villes d'Eaux -association
- Terre de Liens - association
- VetAgroSup - enseignement supérieur-recherche

l'Europe s'engage dans le Massif Central

# PROGRAMME OPÉRATIONNEL

FEDER Massif central 2014-2020

MASSIF CENTRAL
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

© BGC Toscane - 33 (0)4 73 62 14 87